

Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique

 Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

 UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

 ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

ONU  HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

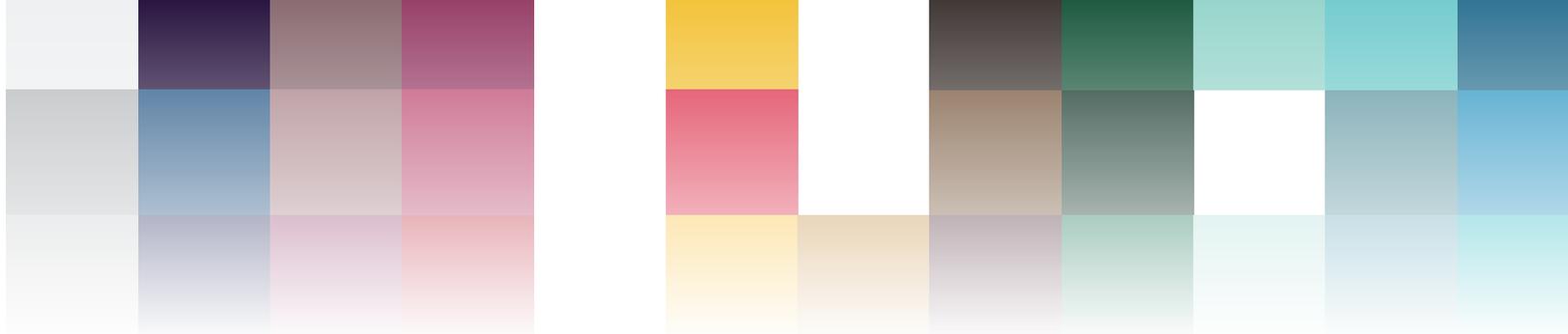


Table des matières

Avant-propos	viii
Remerciements	xi
Abréviations et acronymes.....	xii
Préface	xiv
Résumé.....	xviii
I. Introduction	1
A. Les examens locaux volontaires en Afrique.....	9
B. Pourquoi des directives pour les examens locaux volontaires en Afrique sont-elles nécessaires ?.....	11
C. Examen local volontaire : processus et produit	19
1. Phase I.....	20
2. Phase II.....	25
3. Phase III.....	26
II. Modèle d'examen local volontaire	31
A. Introduction	31
B. Résumé	33
Points saillants de l'examen local volontaire	33
C. Méthodologie et processus d'examen local volontaire.....	34
1. Analyse documentaire	35
2. Mécanismes institutionnels.....	35
3. Mobilisation des parties prenantes et vision.....	36
4. Politique et environnement favorable	38
5. Vision	38
D. Priorité accordée aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063	43
1. Établir un lien entre les priorités	43
2. Intégration des trois dimensions et du principe de ne laisser personne de côté	45

E.	Collecte de données	50
1.	Méthode de collecte et de traitement des données.....	50
2.	Appropriation des objectifs de développement durable	56
F.	Rédaction, analyse et validation.....	58
1.	Progrès dans la réalisation des objectifs et des cibles.....	58
G.	Publication et diffusion	62
H.	Intégration, suivi et mise en œuvre	62
1.	Résultats et suivi	62
2.	Moyens de mise en œuvre	63
3.	Conclusion et étapes suivantes	64
	Annexe I	66
	Annexe II	67
	Annexe III	107
	Ressources.....	111

Liste des tableaux

Tableau 1: Avantages de la réalisation d'un examen local volontaire.....	6
Tableau 2 : Aspirations de l'Agenda 2063	12
Tableau 3 : Comparaison entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.....	13
Tableau 4 : Modèles d'arrangements institutionnels	36
Tableau 5 : Niveaux de participation des parties prenantes	40
Tableau 6 : Outil d'évaluation intégrée rapide : mise en correspondance des objectifs de développement durable avec les politiques et stratégies locales.....	44
Tableau 7 : Ne laisser personne de côté : Processus de participation	50
Tableau 8 : Collecte de données générales : Méthodes.....	52
Tableau 9 : Matrice sur les méthodes utilisées par les localités de l'examen volontaire.....	53

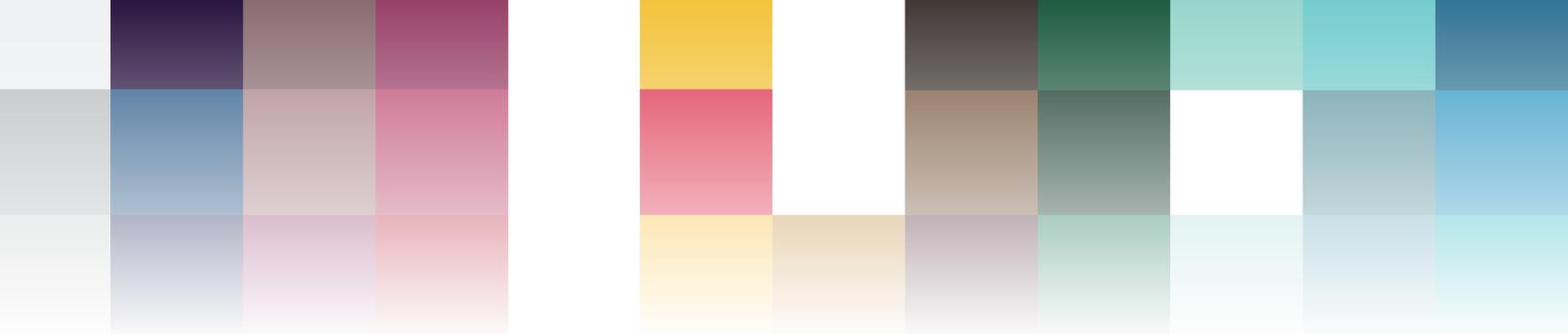
Figures

Figure I : Icônes des objectifs de développement durable	2
Figure II : Indicateurs des objectifs de développement durable en bonne voie	14
Figure III : Indicateurs des objectifs de développement durable en tendance inverse.....	14
Figure IV : Progrès accomplis depuis 2000 dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique	15
Figure V : Dans quels domaines l'Afrique doit-elle accélérer les progrès ?	16
Figure VI : Processus d'examen local volontaire.....	20
Figure VII : Participation des parties prenantes.....	35
Figure VIII : Tableau de bord des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable à Ngora	59

Encadrés

Encadré 1 : Principaux engagements en vue d’accélérer la réalisation des objectifs de développement durable pendant la décennie d’action en cours	3
Encadré 2 : Déclaration d’examen local volontaire de la ville de New York	5
Encadré 3 : Retour d’information sur l’évaluation de l’impact pour les cinq localités ayant réalisé des examens locaux volontaires	7
Encadré 4 : Établir un lien entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires : améliorer la gouvernance à niveaux multiples pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local	8
Encadré 5: Évaluation technique des examens locaux volontaires pilotes en Afrique	10
Encadré 6 : Messages clés des sixième et septième sessions du Forum régional africain pour le développement durable	12
Encadré 7 : Impact de la pandémie en Afrique	17
Encadré 8 : Messages clés de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable 18	
Encadré 9 : Cadre mondial de suivi des villes.....	23
Encadré 10 : Mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local en Afrique	24
Encadré 11 : Initiative mondiale Global Sister Cities International	29
Encadré 12 : Examen local volontaire du district de Ngora : modèle de coordination.....	37
Encadré 13 : Examen local volontaire du district de Ngora : participation des parties prenantes	38
Encadré 14 : Municipalité de Victoria Falls : Méthodes de coordination stratégique.....	39
Encadré 15 : Intégration du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 dans les plans locaux à Accra	44
Encadré 16 : Accra : Initiatives de développement durable.....	45
Encadré 17 : Objectifs de développement durable : Principes	46
Encadré 18 : Victoria Falls : Ne laisser personne de côté	48
Encadré 19 : Mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l’Agenda 2063 au niveau local en Afrique	57
Encadré 20 : Yaoundé et Accra : Stratégies de mobilisation des ressources	64





Avant-propos

Il est plus que jamais urgent d'accélérer les progrès vers un développement inclusif et résilient en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'effet dévastateur de la pandémie sur les pays africains devrait inverser les progrès en matière de développement durable et aggraver notamment l'extrême pauvreté, les déficits budgétaires et les inégalités entre les sexes.

Dans le même temps, elle offre aux pays l'occasion d'intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de l'actuelle décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, pour un avenir résilient, vert et juste. Il est de plus en plus évident que le succès de ces deux programmes dépend des mesures prises au niveau des administrations infranationales et locales. Les administrations infranationales, municipales ou des districts d'Afrique sont en première ligne pour réaliser les objectifs de développement mondiaux, régionaux et nationaux dans un environnement marqué par l'impact de la COVID-19 et les impératifs de reprise après la COVID-19. L'action qu'elles mènent sera déterminante pour la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Accord de Paris, entre autres.

La pandémie montre clairement qu'une approche locale est efficace pour répondre aux crises et qu'il faut renforcer la résilience pour résister aux chocs futurs. La plupart des cas de COVID-19 s'étant produits dans les villes, les collectivités locales ont dû assumer la responsabilité principale des réponses immédiates. Leur rôle demeure essentiel pour le relèvement et la reconstruction des moyens de subsistance, des communautés et des entreprises en Afrique.

Pour renforcer la capacité des administrations locales et régionales à accélérer les progrès vers la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et leur rôle dans le processus de reprise après la COVID-19, il faut accorder une attention accrue à la mise en œuvre, au suivi, à la surveillance et à l'examen des deux programmes, ainsi que des programmes sur le climat et la biodiversité. À cette fin, elles devraient forger une collaboration multipartite pour assurer la mise en œuvre de ces programmes et pour mieux harmoniser les processus nationaux, infranationaux et locaux. Il est de plus en plus admis que les examens locaux volontaires sont essentiels à cet égard.

En 2019, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a commencé à fournir un appui technique consultatif aux villes africaines pour la réalisation de leurs premiers examens locaux volontaires, notamment à Accra (Ghana), Harare et Victoria Falls (Zimbabwe), Ngora District (Ouganda) et Yaoundé (Cameroun). Leurs expériences ont démontré que les examens étaient utiles comme outil permettant de renforcer le dialogue

avec les citoyens et entre ceux-ci sur les moyens de réaliser les objectifs de développement durable et leurs cibles, ainsi que les objectifs et aspirations de l'Agenda 2063, et de garantir l'appropriation, la responsabilité et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés. Les examens ont révélé un haut degré d'intérêt et d'engagement de la part des collectivités locales de la région à faire progresser à la fois le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En outre, le processus des examens locaux volontaires a contribué à renforcer la coordination, l'harmonisation et la cohérence avec celui des examens nationaux volontaires.

Au cours de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020, les États membres se sont collectivement félicités des examens locaux volontaires, qui étaient un outil permettant d'aider les administrations locales et régionales à mettre en œuvre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les autres programmes mondiaux au niveau local, ainsi qu'à suivre les progrès aux niveaux infranational et local et à en rendre compte. Ils ont également demandé à la CEA d'élaborer des directives régionales et un modèle commun qui soient adaptés au contexte africain, qui offrent les meilleures pratiques pour faire avancer la réalisation des examens locaux volontaires dans la région et qui proposent une approche commune aux administrations locales et régionales pour effectuer un examen. Cette demande a été renforcée par l'appel lancé par les États membres lors de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Brazzaville les 26 et 27 février 2021, en vue d'intégrer les examens locaux volontaires dans le suivi et l'examen aux niveaux régional et national des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, afin de favoriser l'appropriation, l'engagement et l'action au niveau local.

En réponse, la CEA et ses partenaires – Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) – ont élaboré les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique, en s'appuyant sur l'expertise et le travail de ces trois organisations. En 2020 et 2021, ONU-Habitat et CGLU-Afrique ont élaboré ensemble des orientations mondiales pour les examens locaux volontaires. Comme la CEA le fait en Afrique, ONU-Habitat apporte son soutien à un certain nombre d'administrations locales et régionales sur tous les continents, pour les aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable au niveau local et à réaliser leurs examens locaux volontaires. Principal organisme rassemblant les administrations locales en Afrique, CGLU-Afrique a joué un rôle central en préconisant et favorisant la mise en œuvre du programme de développement du continent au niveau local. Il a aidé le Bénin, le Kenya et le Mozambique (en 2020) et le Cabo Verde, la Tunisie et le Zimbabwe (en 2021) à réaliser leurs examens locaux volontaires. En outre, il a encouragé la participation des associations nationales d'administrations infranationales et locales à ces processus.

Les Directives servent d'outil pratique d'appui à la réalisation des examens locaux volontaires par les collectivités locales africaines. Se fondant sur les meilleures pratiques mondiales et sur les expériences propres aux villes et districts africains, elles énoncent des principes directeurs essentiels et définissent un modèle détaillé d'examen local volontaire pouvant être adapté par les collectivités locales. Elles comportent divers outils propres à faciliter la mise en correspondance des priorités locales avec les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la recherche et l'analyse de données et la participation des parties prenantes. Un cadre est également fourni pour promouvoir l'examen par les pairs entre les localités afin d'encourager l'apprentissage et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements sur la mise en œuvre en vue de favoriser un développement durable plus inclusif sur le continent. Des politiques mieux intégrées et

une participation multipartite, comme le préconisent les Directives, permettront de ne laisser personne de côté, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

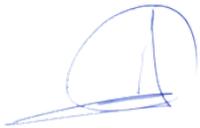
Ensemble, la CEA et ses partenaires s'engagent à renforcer la capacité des administrations locales et régionales à intensifier la réalisation et à améliorer la qualité des examens locaux volontaires en tant qu'instruments essentiels pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Le renforcement des liens entre les processus d'examen local volontaire et d'examen national volontaire fera considérablement progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau local, ce que les États membres africains n'ont cessé de faire dans le cadre de leur engagement en faveur de ces deux programmes. Ce faisant, la CEA, ONU-Habitat et CGLU-Afrique s'engagent à renforcer le rôle joué par les communautés locales, les administrations locales et régionales et leurs associations nationales dans les processus de développement durable en Afrique.



Vera Songwe

*Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et
Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique*



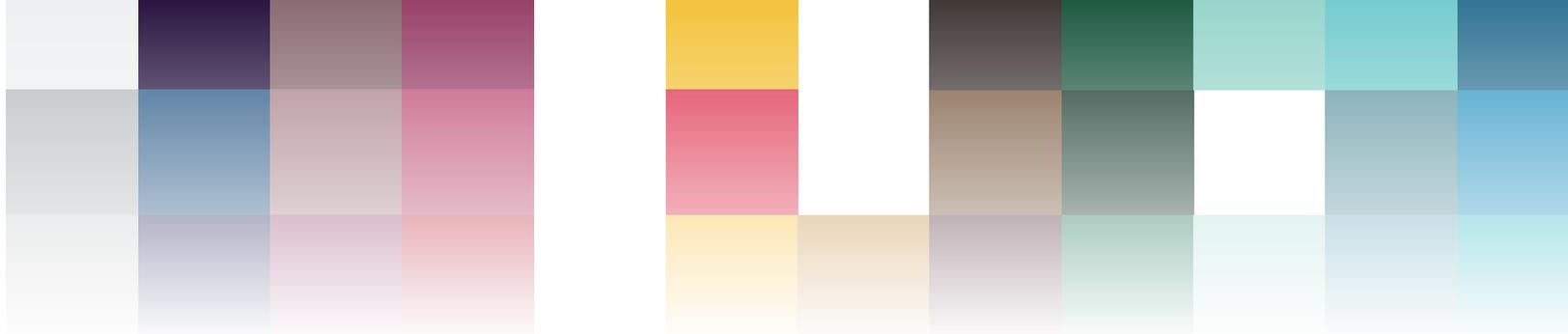
Jean Pierre Elong Mbassi

Secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique



Maimunah Mohd Sharif

*Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et
Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*



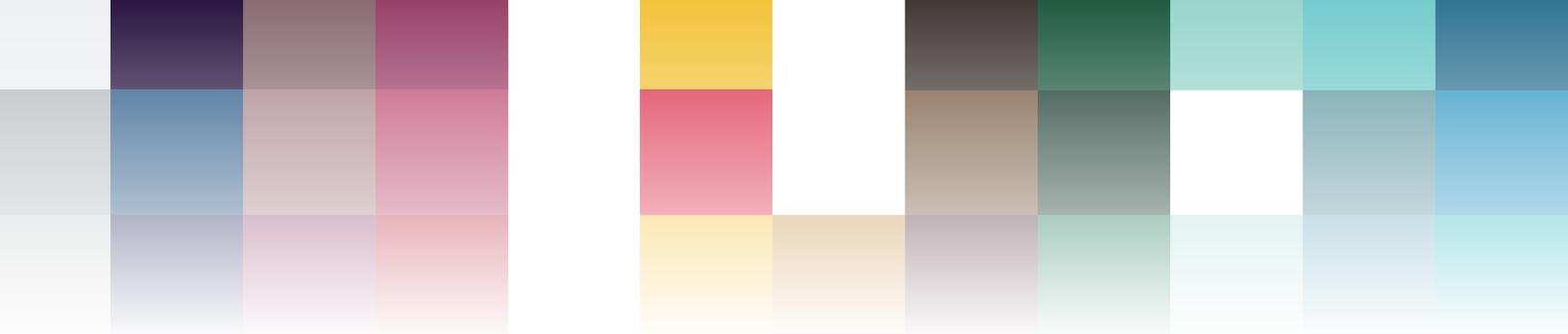
Remerciements

Les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique ont été élaborées sous la direction de Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique et Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies. Ont également joué un rôle directeur Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique ; Oumar Sylla, Directeur régional pour l'Afrique; et Shipra Narang Suri, chef du Service des pratiques urbaines, ONU-Habitat. Les travaux d'élaboration ont été supervisés par Thokozile Ruzvidzo, Directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales; et Jean-Paul Adam, Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles.

L'équipe chargée du rapport était dirigée par Edlam Abera Yemeru, chef de la Section de l'urbanisation, et Nassim Oulmane, chef de la Section de l'économie verte et bleue. Les principales recherches et la rédaction ont été effectuées par Lusungu Kayani, expert en politique urbaine. Les apports, contributions et révisions de fond ont été l'oeuvre de Charles Akol, John Robert Sloan et Gebremedhin Tadesse Gebrezgijher (CEA) ; Martino Miraglia (ONU-Habitat) ; et Rahmatouca Sow et François Yatta (CGLU-Afrique). L'édition, la traduction, la conception graphique et la mise en page ont été assurées par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Les Directives ont bénéficié de l'apport de nombreux experts externes qui ont formulé de précieux commentaires et suggestions, notamment lors d'une réunion de groupe d'experts tenue le 20 mai 2021 et d'un événement organisé le 8 juillet 2021 au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ces experts étaient les suivants : Pascal Byarugaba (Secrétariat national des ODD de l'Ouganda), Aissata Camara (Bureau des affaires internationales du maire de New York), Cheikh Abdallahi Ewah (Hodh Chargui), Richard Marshall (Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, Malaisie), Monika Månsson (Malmö, Suède), Clapton Munongerwa (Victoria Falls, Zambie), Brian Nyamande (Victoria Falls, Zambie), Pauline Atieno Owuor (Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, Éthiopie), Natasha Primo (Le Cap, Afrique du Sud), Moses Quarshie (Accra) et Carol Wright (Le Cap, Afrique du Sud).

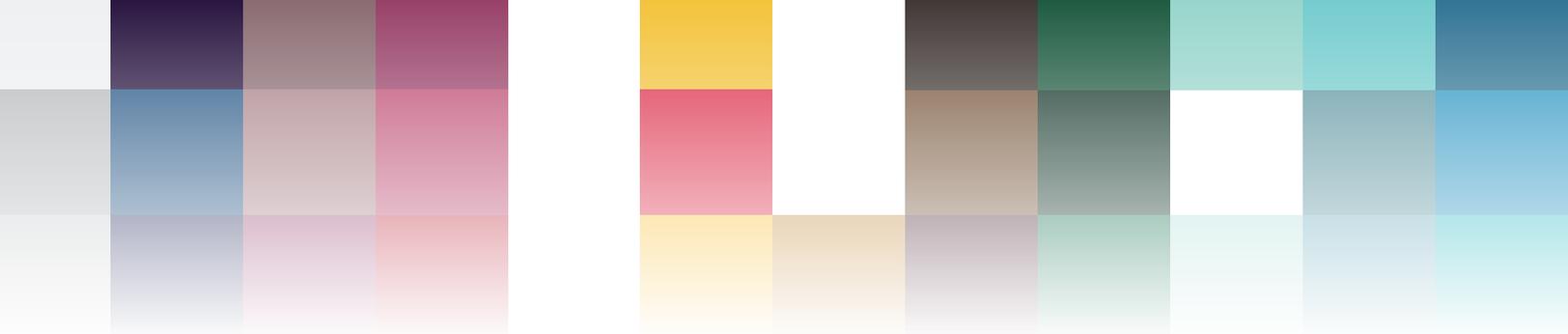
Enfin, la CEA et ses partenaires souhaitent remercier la vaste coalition croissante des localités, districts, gouvernorats et villes de toute l'Afrique, qui a éclairé les Directives et fait avancer le programme de mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 au niveau local dans toute la région.



Abréviations et acronymes

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CEA	Commission économique pour l'Afrique
PIB	produit intérieur brut
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains





Préface

Les administrations locales et régionales jouent un rôle essentiel dans le développement durable. Le Programme 2030 encourage l'établissement de rapports réguliers sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, tant au niveau national qu'infranational. Le rôle essentiel des villes, des autorités locales et des communautés a été reconnu par les États membres lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2019, au cours duquel l'engagement a été pris de soutenir et d'épauler les localités dans leurs efforts pour réaliser le Programme 2030. Depuis lors, un nombre croissant d'autorités infranationales ont commencé à utiliser le mécanisme de l'examen local volontaire pour suivre la mise en œuvre au niveau local. En Afrique, les autorités locales recourent aux examens locaux volontaires pour mettre en évidence et stimuler l'action locale en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

S'engager dans un examen local est un voyage, un processus de concertation profonde avec les parties prenantes. L'objectif de la réalisation d'un examen local est multiforme et distinct. Avant de lancer un examen, les administrations locales doivent se demander pourquoi un examen doit être réalisé, quelles sont les ressources et les parties prenantes nécessaires, quelles sont les données et les informations disponibles et comment les résultats de l'examen seront intégrés à l'action locale et aux stratégies nationales. La réalisation d'un examen peut conduire à une meilleure coordination entre l'action locale et les résultats nationaux. Elle peut promouvoir une approche de base qui engage les communautés et les parties prenantes locales, favorise l'adaptation des objectifs et des indicateurs au niveau local et structure une action concertée pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Par conséquent, un examen local volontaire peut avoir un impact important sur les administrations infranationales et les villes ou les districts aux niveaux mondial, régional et national.

Ensemble, la CEA, ONU-Habitat et CGLU-Afrique se sont penchés sur les examens locaux volontaires au-delà de leur fonction d'information et de suivi. Le processus d'examen local volontaire peut considérablement accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 au niveau local. C'est pourquoi la CEA et ses partenaires se sont mis ensemble pour soutenir et renforcer le mouvement en faveur de l'examen local volontaire en Afrique. Afin d'encourager la réalisation d'examens locaux volontaires et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région au niveau local, les trois organisations ont élaboré les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique comme outil de facilitation. Les Directives constituent un tremplin pour les administrations locales et régionales qui souhaitent se lancer dans la réalisation d'un examen local car elles facilitent le processus de démarrage. L'outil offre des propositions pratiques, étape par étape, sur le processus et les instruments pour faciliter la collecte de données en vue d'une analyse approfondie. S'appuyant sur un riche ensemble de ressources pour illustrer l'étendue et la diversité des modalités et des raisons qui président à la réalisation des examens

locaux volontaires, l'outil fournit des exemples mondiaux et régionaux sur les meilleures pratiques et les approches à adopter pour mener un examen et comprend un modèle commun visant à encourager l'examen par les pairs et à faciliter la réalisation de l'examen. Il est proposé dans les points suivants un ensemble de principes directeurs que les administrations locales et régionales devront prendre en compte lorsqu'elles s'engageront dans ce processus.

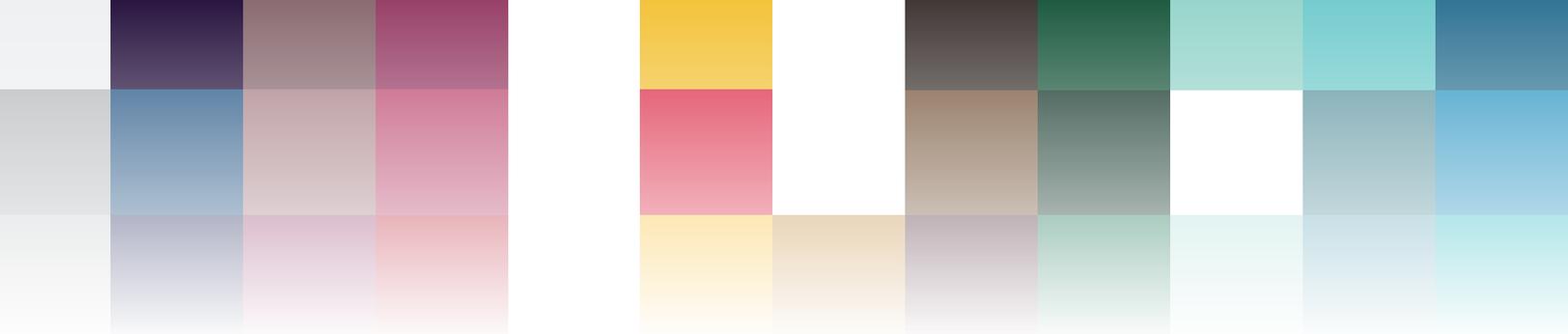
A. Principes directeurs

- 1. Commencez par ce que vous avez.** Démarrez avec ce que vous avez. Chaque localité se trouve à un stade différent de réalisation des objectifs de développement durable. Il faut s'attacher à consolider les contributions apportées au niveau infranational à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en identifiant les institutions et les parties prenantes publiques, privées, locales et communautaires qui participent à la mise en œuvre des deux programmes afin de déterminer les mesures prises et les lacunes. L'étude du paysage actuel révèle le résultat obtenu et l'activité menée par chaque partie prenante en ce qui concerne les plans et les objectifs globaux de durabilité afin de définir qui est impliqué et quels groupes sont laissés de côté.
- 2. Déterminez où vous en êtes et définissez une voie à suivre.** Les examens locaux volontaires ne sont pas seulement un outil de suivi et de mesure des progrès ; ils constituent également un mécanisme de planification de l'action locale. L'une des principales activités de l'examen local volontaire consiste à déterminer les accélérateurs susceptibles de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il est essentiel de recenser les résultats escomptés de l'examen ainsi que l'impact et les résultats qui en découlent pour les efforts de planification locaux et les stratégies nationales. La conception des futures interventions locales et nationales devrait répondre directement aux lacunes et aux problèmes identifiés lors de l'examen.
- 3. Les examens locaux volontaires sont un outil pour raconter votre histoire locale.** Les examens locaux volontaires permettent aux administrations locales et régionales de raconter leur histoire et de présenter les priorités locales. Les localités ont la possibilité de présenter leur parcours unique et leur contexte spécifique en évaluant le niveau d'alignement et d'harmonisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 avec les politiques et programmes locaux. Ce processus permet d'examiner les problèmes rencontrés et les priorités définies à l'échelon local dans la réalisation des deux programmes au niveau infranational, ce qui permet de présenter un récit plus complet de l'histoire du développement national.
- 4. Les examens locaux volontaires représentent un processus, pas seulement un produit.** L'examen est un processus et pas seulement un rapport. Il s'agit d'un processus concerté et participatif, qui n'est soumis à aucune date de début ni de fin définie. Pendant la réalisation et après la publication, l'examen local devrait être présenté comme un outil dynamique et évolutif permettant de partager des expériences, de susciter le dialogue, de promouvoir l'apprentissage mutuel et de diffuser les enseignements tirés. La liste de contrôle de l'examen par les pairs qui accompagne les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique est destinée à saisir les enseignements tirés, les problèmes rencontrés et les possibilités offertes à chaque étape du processus afin de permettre des ajustements itératifs entre les phases et de partager les expériences pendant les séances d'examen par les pairs. Les Directives offrent des options aux administrations locales et régionales afin que le processus reste souple et adaptable aux contextes locaux. Il a été prouvé que l'examen local volontaire donne lieu à de

nouveaux partenariats et stratégies qui permettent de galvaniser les parties prenantes et de mobiliser les ressources en vue de la mise en œuvre des objectifs mondiaux et régionaux.

- 5. Un manque de données ne devrait pas vous freiner.** L'état des lieux initial permet non seulement d'évaluer les parties prenantes qui sont associées ou devraient l'être, mais aussi de déterminer les gardiens des données. Il est essentiel de se faire une idée des types et de la qualité des données disponibles et de recenser les éventuelles lacunes. Les données quantitatives, qualitatives, primaires et secondaires peuvent toutes être utilisées pour l'analyse afin de compléter l'examen de différentes manières. Le mécanisme de l'examen local volontaire s'est révélé être un catalyseur utile pour renforcer la coordination avec les organismes nationaux de statistique afin d'approfondir les efforts de mise en œuvre au niveau local et d'améliorer les indicateurs locaux pour le suivi des objectifs de développement durable, y compris la capacité de collecter et d'utiliser les données nationales au niveau local. Les Directives contiennent des propositions concernant les techniques types de collecte de données et des exemples pratiques de méthodologies appliquées par les localités de la région et au-delà.
- 6. Les examens locaux volontaires devraient promouvoir une participation multipartite qui intègre les principes des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la nécessité de ne laisser personne de côté.** De par leur nature, les examens locaux volontaires font intervenir les parties prenantes de base et la société civile. Les parties prenantes représentent les groupes marginalisés et sont constituées de membres de la communauté. Elles permettent de s'assurer que les personnes souvent exclues sont consultées et que leurs besoins sont pris en compte lors de l'examen de chaque phase de la mise en œuvre. La participation des parties prenantes de la communauté permet d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la transparence dans le processus de mise en œuvre.
- 7. Intégrez les trois dimensions du développement durable.** Le Programme 2030 englobe trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Les objectifs et les cibles sont interconnectés et doivent être atteints dans leur ensemble. Les administrations locales et les gouvernements nationaux doivent veiller à ce que ces aspects soient intégrés dans l'examen.
- 8. Les examens locaux volontaires renforcent les liens entre les administrations nationales et locales.** Ils peuvent compléter et éclairer les processus nationaux relatifs aux objectifs de développement durable en améliorant le suivi et la cohérence de la mise en œuvre. L'apport des examens locaux peut renforcer la qualité des examens nationaux volontaires en ajoutant à la portée et aux détails des examens nationaux, comme l'inclusion des voix des communautés de base dans les dialogues nationaux. La diffusion conjointe des résultats et la copropriété des processus peuvent permettre d'améliorer les stratégies globales de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les examens nationaux servent de points d'entrée essentielles pour relier les examens nationaux et locaux et étendre les examens locaux volontaires à l'ensemble du pays. Les autorités infranationales devraient être attentives et tenues informées des calendriers des examens locaux volontaires afin de garantir un meilleur alignement sur les processus nationaux de planification. La préparation et l'élaboration de cadres locaux pour le développement durable dans la région reposent sur des liens étroits entre les examens locaux et nationaux volontaires, qui assurent une plus grande symbiose entre la planification du développement aux niveaux local et national, ce qui augmente les ressources et accélère la mise en œuvre des deux programmes.





Résumé

Les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique font suite à une demande que les États membres africains ont spécifiquement adressée au système des Nations Unies en vue de la création d'un outil d'appui à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région. Lors du Forum régional africain pour le développement durable de 2020, un double engagement a été pris pour aider à l'élaboration de directives communes et d'un modèle pour les examens locaux volontaires afin d'améliorer la cohérence des examens et de permettre un examen par les pairs. L'objectif global des Directives est de permettre la réalisation d'examens locaux volontaires dans la région et de proposer aux administrations locales et régionales une approche commune pour préparer un examen. Les meilleures pratiques et le modèle commun contenus dans les Directives sont destinés à favoriser l'appropriation, l'engagement et l'action au niveau local en faveur des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les Directives comprennent une introduction générale, un modèle et une annexe assortie d'un ensemble d'outils et de ressources pour faciliter la réalisation d'un examen local.

La première partie de l'introduction au chapitre I présente des informations générales sur le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'évolution du mouvement mondial en faveur de l'examen local volontaire avant de présenter l'état de la réalisation des examens locaux volontaires, les réalisations locales liées aux objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans la région. Elle contient une discussion sur l'impulsion derrière les Directives, les spécificités contextuelles de l'Afrique et les engagements régionaux en faveur du développement durable, y compris une introduction et un aperçu de l'Agenda 2063, le plan de développement du continent. La deuxième partie de l'introduction présente un résumé des trois phases proposées pour le processus d'examen local volontaire : la phase I porte sur la vision, la réalisation, la mobilisation des parties prenantes et la hiérarchisation des objectifs ; la phase II comprend la collecte, la rédaction et l'analyse des données, ainsi que la validation ; et la phase III comprend la publication, la diffusion et l'intégration, ainsi que le suivi et la mise en œuvre. Des exemples mondiaux et régionaux sont fournis tout au long de l'introduction pour illustrer l'ampleur et les meilleures pratiques du processus d'examen local volontaire.

Le deuxième chapitre contient une discussion sur le modèle d'examen local volontaire, qui vise à aborder les éléments essentiels qui devraient figurer dans le rapport d'examen volontaire et à fournir une orientation et des conseils sur la façon de mener un examen. Le modèle d'examen local volontaire pour l'Afrique s'inspire des manuels et des directives actuels sur le sujet publiés par des entités des Nations Unies et autres. Une liste complète des ressources est fournie à la fin des Directives. Le modèle ne se veut pas normatif ; plutôt, il fournit un cadre pour guider les examens locaux. La première partie du chapitre II contient un aperçu des sections préliminaires de l'examen, ainsi que des conseils pour rédiger un avant-propos et présenter les

principaux points saillants de l'examen, notamment les principales priorités locales, les progrès globaux de la mise en œuvre, les liens avec les processus nationaux et les accélérateurs identifiés pour stimuler la mise en œuvre. Divisé suivant les trois phases de l'examen local volontaire, le modèle est destiné à guider les administrations locales et régionales à travers chaque phase.

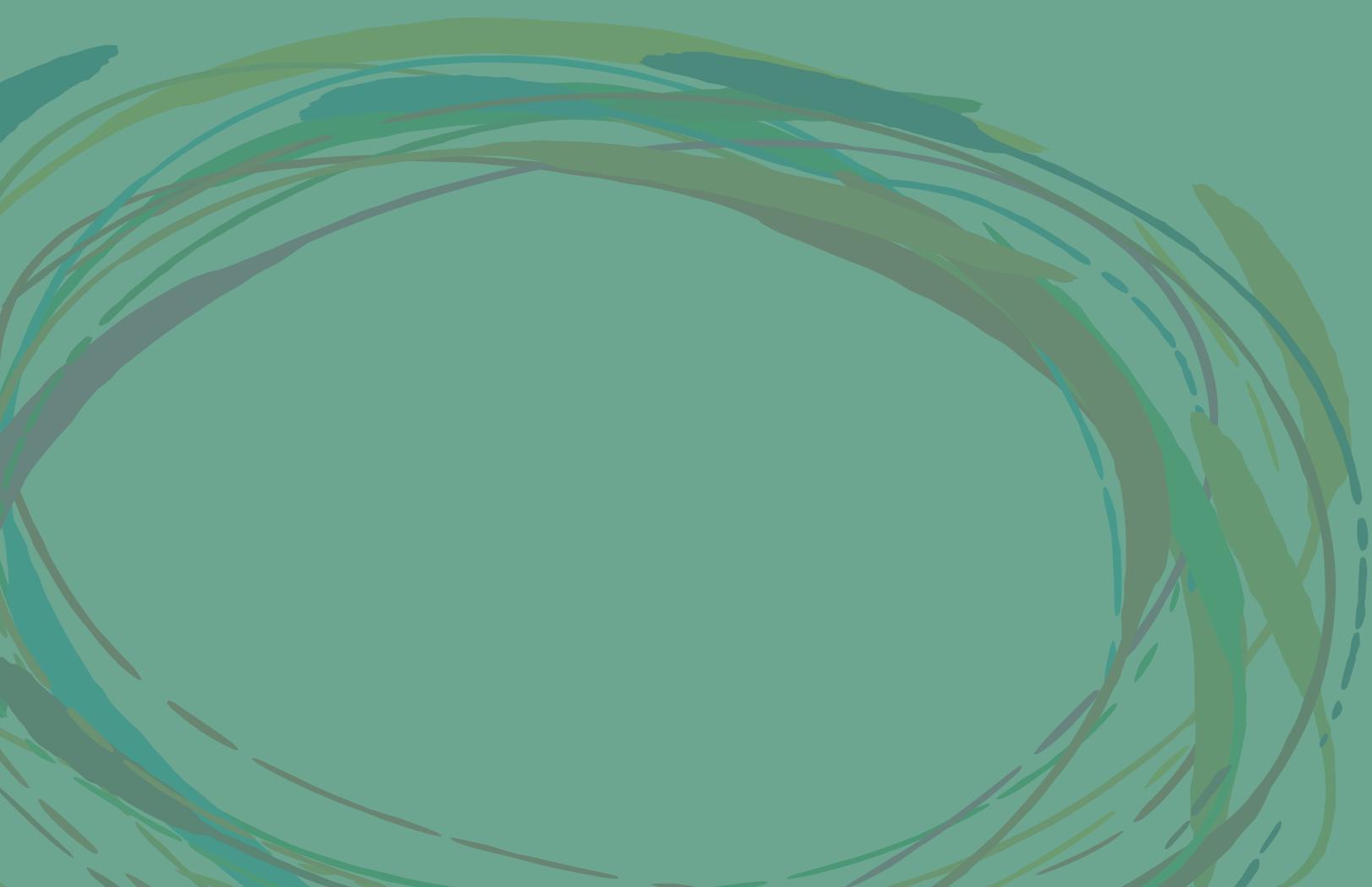
La première phase définit la méthodologie pour mener l'examen, coordonner la participation des parties prenantes, relier les priorités locales aux objectifs mondiaux et régionaux et veiller à ce que les principes et dimensions clés du développement durable soient intégrés à l'examen. Le processus de réalisation d'un examen par les pairs est présenté et un modèle d'évaluation de l'examen par les pairs est fourni pour chaque phase de l'examen local, y compris la phase préalable à la réalisation de l'examen local.

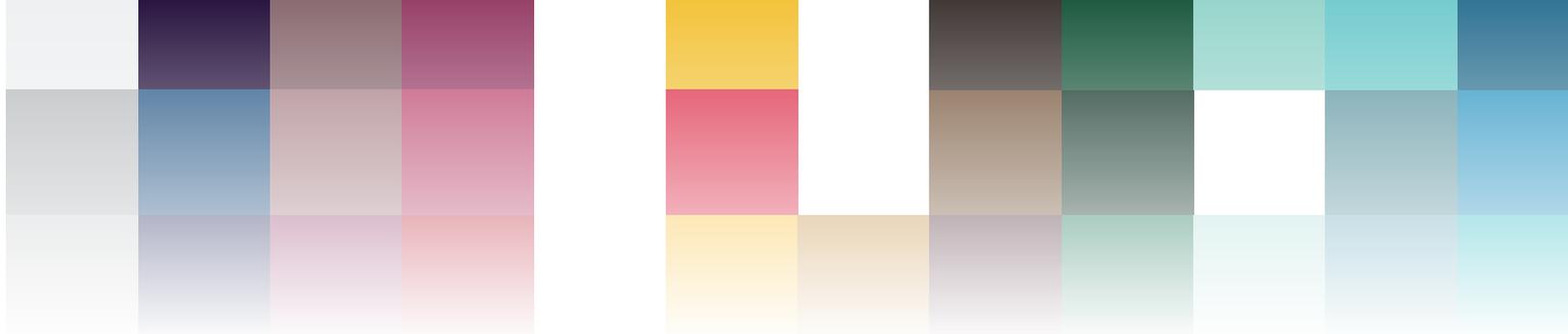
La deuxième phase de la réalisation de l'examen local volontaire est axée sur la collecte et le traitement des données, l'adaptation des indicateurs au niveau local, ainsi que la rédaction et l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs et aspirations de l'Agenda 2063. Cette section contient des propositions sur la présentation des données et des options pour la réalisation de l'examen quant au nombre d'objectifs nécessaires pour mesurer les progrès. Sont également proposés des modèles pour structurer l'analyse en vue de faciliter la réalisation de l'examen et de normaliser le processus pour tous les examens de la région.

La troisième phase porte sur l'intégration, le suivi et l'établissement de rapports. Dans cette partie du modèle, les administrations locales et régionales sont invitées à démontrer comment les conclusions de l'examen seront communiquées et intégrées dans les efforts locaux et nationaux, les moyens de mise en œuvre des conclusions et les plans pour la réalisation de futurs examens locaux volontaires.

Chaque section du modèle se termine par une série de questions directives visant à structurer l'examen et à assurer que les administrations locales et régionales fournissent un contenu de base similaire pour tous les examens.

À la fin du modèle, un espace a été prévu pour une section statistique dans laquelle les métadonnées des indicateurs peuvent être présentées. Les annexes contiennent un certain nombre d'outils visant à aider à réaliser les examens, y compris l'élaboration des politiques et le recensement et la participation des parties prenantes, ainsi qu'une liste de contrôle pour évaluer chaque phase du processus.





I. Introduction

En septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses 17 objectifs de développement durable (voir figure I) et ses 169 cibles. Il représente un engagement mondial à mettre fin à la pauvreté et à réaliser le développement durable d'ici à 2030. Le Programme 2030 allie trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – et est conçu pour ne laisser personne de côté. Représentés par une plateforme globale et complète interconnectée, les objectifs et cibles sont tous liés et doivent être atteints dans leur ensemble. Le Programme 2030 prévoit un mécanisme de suivi et d'examen permettant aux pays d'évaluer l'impact de l'action qu'ils mènent en vue d'atteindre les objectifs et les cibles. Au niveau mondial, cet examen est supervisé par le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Au niveau régional, le processus d'examen est soutenu par les commissions régionales de l'ONU.

Si les objectifs de développement durable ont été créés pour et adoptés par les gouvernements nationaux, comme indiqué au paragraphe 79 du Programme 2030, les chefs d'État et de gouvernement ont encouragé les États membres à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. En outre, au paragraphe 89, ils ont encouragé les grands groupes et les autres parties prenantes, y compris les autorités locales, à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030.

Les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ont principalement été évalués au niveau national au moyen d'un processus dénommé examen national volontaire. Dans le cadre de l'examen national, les États membres se portent volontaires pour rendre compte de certains objectifs lors du forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable qui se tient à New York.

Toutefois, alors qu'il reste moins de 10 ans pour réaliser les objectifs de développement durable, des mesures cruciales doivent être prises à tous les niveaux pour accélérer les progrès, en particulier au niveau des administrations locales et régionales. Si les objectifs ont un caractère mondial, ils n'en sont pas moins ambitieux et leur réalisation dépendra de l'action locale, et plus particulièrement de l'action menée par les administrations locales et régionales, celles-ci étant en première ligne de la prestation des services publics qui influent sur la réalisation de la plupart des cibles des objectifs de développement durable. Conformément à l'engagement 27 figurant dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en 2019 (résolution 74/4 de l'Assemblée générale), l'Assemblée s'est engagée à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et a reconnu le rôle crucial qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de développement durable (voir encadré 1). La

Figure 1 : Icônes des objectifs de développement durable



Source : Nations Unies.

déclaration appelle à « renforcer l'action locale pour accélérer la mise en œuvre ». Le Secrétaire général, Antonio Guterres, a souligné à quel point la participation locale est essentielle pour la décennie d'action – les dix dernières années qui restent pour réaliser le Programme 2030 – et a insisté sur la création d'un environnement favorable qui permette aux villes et aux autorités locales d'exploiter au maximum leur potentiel afin de faire avancer le Programme 2030.¹

ONU-Habitat reconnaît dans son Nouveau Programme pour les villes que jusqu'à 65 % des cibles des objectifs de développement durable risquent de ne pas être atteintes si les administrations locales et régionales ne

¹ Nations Unies, observations du Secrétaire général, Antonio Guterres, lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 24 septembre 2019).

Encadré 1 : Principaux engagements en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable pendant la décennie d'action en cours

Les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants se sont engagés à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et ont reconnu les rôles critiques suivants dans leur mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable :

- a) Ne laisser personne de côté ;
- b) Mobiliser un financement adéquat et bien ciblé ;
- c) Renforcer la mise en œuvre au niveau national ;
- d) Renforcer les institutions en vue de solutions plus intégrées ;
- e) Renforcer l'action locale pour accélérer la mise en œuvre ;
- f) Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience ;
- g) Relever les défis par la coopération internationale et renforcer le partenariat mondial ;
- h) Tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation en mettant davantage l'accent sur la transformation numérique au service du développement durable ;
- i) Investir dans les données et statistiques relatives aux objectifs de développement durable ;
- j) Renforcer le forum politique de haut niveau.

Source : Au titre de l'engagement 27 a) à j) de la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, 2019 (résolution 74/4 de l'Assemblée générale).

se voient pas attribuer un rôle clair de mise en œuvre.² Le rôle important que jouent les collectivités locales dans le développement durable, qu'il s'agisse de participer aux mécanismes nationaux de coordination et de suivi au niveau local ou de contribuer à la cohérence globale des politiques, est également souligné dans le Nouveau Programme pour les villes et le Programme d'action d'Addis-Abeba.³

Pour relever les défis de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local, en encourageant l'action locale et en soutenant la coordination à plusieurs niveaux au service des objectifs, l'ONU a créé « Local 2030 » - l'initiative du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des objectifs au niveau local. Local 2030 est une plateforme de réseaux regroupant des administrations locales et régionales et leurs associations, des gouvernements nationaux, des entreprises, des organisations communautaires et d'autres parties prenantes locales, ainsi que le système des Nations Unies. La plateforme a pour but de

² Le Nouveau Programme pour les villes, le programme mondial guidant les efforts internationaux en faveur de l'urbanisation et du développement durables au niveau local, a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito (Équateur), le 20 octobre 2016. Il a été approuvé par l'Assemblée générale à la soixante-huitième séance plénière de sa soixante et onzième session, le 23 décembre 2016.

³ Pour plus d'informations sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA_Outcome.pdf.

favoriser la collaboration, de susciter l'innovation, de partager des solutions et de mettre en œuvre des stratégies qui font progresser la réalisation des objectifs de développement durable. En partenariat avec les parties prenantes locales et régionales, Local 2030 vise à renforcer les efforts déployés par les entités du système des Nations Unies par le biais du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Dans le cadre des activités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au cours de la décennie d'action, Local2030 sert de guichet unique pour les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable au niveau local afin de tirer parti des initiatives et alliances actuelles qui renforcent l'action menée à partir de la base en faveur des objectifs. La plateforme aide les parties prenantes locales à adhérer pleinement aux objectifs, à en assurer le suivi et à en rendre compte de manière systématique, notamment au moyen d'examens locaux et nationaux volontaires. Coordinée et coprésidée par ONU-Habitat, la plateforme Local 2030 s'appuie sur la participation étroite des institutions sœurs des Nations Unies et des principales parties prenantes, tant dans sa structure de gouvernance que dans la mise en œuvre de ses activités et de son mandat.

Ces processus mondiaux, qui reconnaissent l'importance d'une approche locale pour atteindre les objectifs de développement durable, ont jeté des bases importantes pour les examens locaux volontaires. Depuis 2018, ces examens suscitent un élan et une adhésion croissants du fait de leur utilité. Considéré comme un outil efficace de suivi des progrès au niveau infranational, l'examen tient compte du contexte local pour fixer les objectifs et les cibles, et pour déterminer les indicateurs permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis grâce aux actions locales.⁴ Au moment de la rédaction du présent rapport, 69 examens locaux réalisés par 61 administrations locales différentes ont été publiés, tous avec un format, un contenu, une portée, une durée et un objectif différents.⁵ Les différences de taille de la population, de lieu, de PIB, de niveau de développement, de ressources et de capacités, ainsi que l'absence d'un modèle officiel, ont contribué à la grande variété des examens locaux volontaires actuels. Selon l'Institut des stratégies environnementales mondiales, la plupart des examens locaux réalisés à ce jour émanent de localités de taille moyenne comptant entre 500000 et 1 million d'habitants et la majorité d'entre eux proviennent de pays développés.

Nonobstant le fait que les examens locaux volontaires existent depuis 2016 sous différents noms,⁶ en 2018, New York a été la première ville à présenter un examen local lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a pris l'initiative de définir une déclaration sur les examens locaux volontaires (voir encadré 2). Au Japon, les villes de Kitakyushu, Toyama et Shimokawa ont présenté leurs examens locaux volontaires lors du forum des administrations locales et régionales, qui a été coorganisé par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, le Département des affaires économiques et sociales, ONU-Habitat et Local 2030 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018.⁷ En 2019, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a inscrit à son programme un

4 Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, ONU-Habitat et Programme des Nations Unies pour le développement, « Roadmap for localizing the SDGs: implementation and monitoring at subnational level ».

5 Données au 28 février 2021. Au moment de la rédaction du rapport, on a dénombré au moins 110 examens locaux volontaires et 15 examens nationaux, qui sont soit déjà publiés et accessibles au public, soit en cours de rédaction pour être publiés en 2021 et 2022. Pour plus d'informations, voir ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, *Guidelines for Voluntary Local Reviews*, vol. 2. *owards a New Generation of VLRs: Exploring the local-national link* (Nairobi, 2021).

6 ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, *Guidelines for Voluntary Local Reviews*, vol. 1. *A Comparative Analysis of Existing VLRs* (Nairobi, 2020).

7 Fernando Ortiz-Moya, et autres, « State of the voluntary local reviews 2020: local action for global impact in achieving the

Encadré 2 : Déclaration d'examen local volontaire de la ville de New York

En septembre 2019, New York a lancé l'idée d'une déclaration d'examen local volontaire à l'intention des administrations locales et régionales du monde entier pour qu'elles s'engagent officiellement à rendre compte des objectifs de développement durable en utilisant les ressources existantes. La déclaration se compose des trois principaux engagements suivants :

Engagement 1 : déterminer dans quelle mesure les stratégies, programmes, données et cibles existants sont conformes aux objectifs de développement durable

Engagement 2 : mettre en place au moins une instance où les parties prenantes peuvent se réunir pour partager leurs expériences, les enseignements tirés et les informations recueillies dans le cadre des objectifs de développement durable

Engagement 3 : soumettre un examen local volontaire à l'ONU lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable

En 2019, la déclaration comptait 24 signataires. En 2021, quelque 218 signataires ont adhéré à la déclaration, chiffre qui témoigne de l'élan croissant en faveur des examens locaux volontaires dans le monde.

Source : Bureau du maire pour les affaires internationales, NYC and World Cities Unite to Join Voluntary Local Review Declaration (New York, 2019).

débat sur l'intégration des examens locaux volontaires dans les examens nationaux volontaires lors de sa session consacrée aux examens nationaux volontaires, une première pour les forums régionaux.⁸ La plupart des examens locaux réalisés provenaient des villes et des communes, mais de nombreux rapports de suivi locaux et examens d'administrations locales et régionales ont été réalisés par des États et des collectivités régionales, notamment Oaxaca (Mexique), Santana de Parnaíba et São Paulo (Brésil) en Amérique latine, et la Wallonie (Belgique) et le Pays basque en Europe.

Bien qu'il existe des différences considérables dans la structure des examens, une tendance constante se dessine autour de leur objectif : le passage d'un produit préparé pour et présenté à des conférences mondiales à un processus très participatif et efficace au niveau local, qui peut considérablement faire progresser les efforts locaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.⁹

Les avantages de la réalisation d'un examen local sont nombreux et se manifestent à plusieurs niveaux (voir tableau 1). Les examens locaux offrent un espace aux administrations locales et régionales pour rendre compte et faire part des progrès qu'elles ont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, des problèmes qu'elles rencontrent et de leurs plans futurs de mise en œuvre. Pour les villes qui ont entrepris un examen local, le processus a permis d'établir de nouveaux partenariats et de nouveaux moyens de mise en œuvre. Considérés comme un outil efficace pour susciter une participation véritable,

SDGs », document de travail de l'Institut des stratégies environnementales mondiales (Japon, Institut des stratégies environnementales mondiales, 2020).

8 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Forum Asie-Pacifique pour le développement durable 2020 (virtuel, 20 mai 2020), voir www.unescap.org/apfsd/7/.

9 Fernando Ortiz-Moya, et autres, « State of the voluntary local reviews 2020: local action for global impact in achieving the SDGs », document de travail de l'Institut des stratégies environnementales mondiales (Japon, Institut des stratégies environnementales mondiales, 2020).

Tableau 1: Avantages de la réalisation d'un examen local volontaire

	Avantages										
	Démanteler les silos	Politique fondée sur les données	Langage partagé	Mobilisation des parties prenantes	Partenariats multipartites	Mise en évidence des forces et des faiblesses	Suivi des progrès	Responsabilité dans la transparence	Examen par les pairs	Augmentation de la production	Citoyenneté mondiale
Administration infranationale	♦	♦	♦			♦	♦	♦			
A l'échelle de l'administration infranationale			♦	♦	♦		♦	♦			
Monde		♦	♦	♦	♦		♦	♦	♦		♦
A l'échelle régionale		♦	♦	♦	♦		♦	♦	♦		♦
A l'échelle nationale		♦	♦	♦	♦		♦	♦	♦		♦

Note : Le tableau détaille les meilleures pratiques trouvées dans le guide pour les examens locaux volontaires dans les villes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

les examens locaux volontaires sont essentiels pour promouvoir des processus inclusifs qui permettent une meilleure coordination en matière de collecte de données et de mobilisation des ressources pour faire face aux problèmes et priorités locaux.

En 2019, la CEA a aidé cinq collectivités locales (voir l'encadré 3) à réaliser leurs examens locaux volontaires (Accra, Harare, Ngora District, Victoria Falls et Yaoundé). Leurs expériences ont clairement démontré la valeur de tels examens.

Au niveau national, les examens locaux volontaires apportent une contribution précieuse à la réalisation des examens nationaux et au renforcement de la coordination verticale entre les processus nationaux et locaux. Dans les pays où ils sont en place, les mécanismes nationaux de coordination pour les objectifs de développement durable contribuent à cimenter cette interaction. Dans le cadre du contrôle et du suivi de la mise en œuvre, les examens locaux volontaires contribuent à promouvoir la transparence et la responsabilité aux niveaux local, national, régional et mondial. Ce faisant, ils permettent une gouvernance à niveaux multiples dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable (voir encadré 4).

Encadré 3 : Retour d'information sur l'évaluation de l'impact pour les cinq localités ayant réalisé des examens locaux volontaires

Le processus d'examen local volontaire a créé des possibilités pour les collectivités locales d'analyser comment les interventions mises en œuvre par les autorités locales garantissent que personne ne soit laissé de côté. En conséquence, des lacunes dans la mise en œuvre des politiques et des programmes ont été relevées et des recommandations formulées pour y remédier.

Ce processus a permis aux parties prenantes locales de mieux connaître les questions essentielles liées à la mise en œuvre du Programme 2030 et de comprendre les lacunes en matière de collecte et de gestion des données pour l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Les collectivités locales se sont ainsi accordées pour coordonner et collaborer étroitement avec les organismes nationaux de statistique et d'autres parties prenantes pour bâtir un bon système statistique afin de produire des données fiables en temps voulu propres à renforcer la prise de décisions fondées sur des données factuelles. En outre, une plateforme a été créée pour permettre aux institutions nationales chargées du suivi et de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de coordonner les efforts de suivi et de mise en œuvre des deux programmes au niveau local.

Dans le district de Ngora (Ouganda), le Cabinet du Premier ministre, conjointement avec l'autorité nationale de planification, s'est engagé dans le processus d'examen local volontaire et les résultats ont été intégrés dans l'examen national mené par le Cabinet du Premier ministre. De même, à Accra, le rapport de l'examen local volontaire a été examiné par le Comité ministériel de haut niveau sur les objectifs de développement durable, l'organe ministériel suprême pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et les résultats ont été intégrés dans son rapport national.

L'examen local a servi d'outil important de mobilisation des ressources, puisqu'il a amené de nouveaux partenaires du secteur privé à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des deux programmes, et d'outil important de coordination des ressources entre les partenaires. Les recommandations issues des rapports d'examen local volontaire ont éclairé l'établissement des plans d'action annuels et du budget des autorités locales.

Encadré 4 : Établir un lien entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires : améliorer la gouvernance à niveaux multiples pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local

Un mouvement mondial en faveur des examens locaux volontaires est en cours. Rien qu'au cours de l'année écoulée, le nombre d'examens locaux volontaires effectués est passé de 35 en 2020 à 67 en 2021. En conséquence, la pertinence des examens locaux pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national et la communication de l'information en la matière a également augmenté de manière exponentielle, plaçant ainsi la gouvernance et la coordination à niveaux multiples au cœur même du débat sur le suivi des objectifs, et plus particulièrement sur la question de savoir combien la gouvernance à niveaux multiples est essentielle pour intégrer les objectifs dans les plans, stratégies et initiatives nationaux et locaux. En outre, les examens locaux volontaires ont favorisé le dialogue sur le rôle de l'action locale dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Le lien essentiel entre les examens locaux et les examens nationaux volontaires évolue et est désormais largement reconnu comme un signe de coopération saine pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. L'impact que les examens locaux ont sur les examens nationaux et les processus de suivi nationaux est de plus en plus manifeste. Des représentants des collectivités locales se sont joints aux délégations nationales pour présenter des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable, et les sections consacrées aux collectivités locales dans les examens nationaux volontaires deviennent plus complexes et détaillées et sont souvent coproduites, comme dans les cas de la Finlande, de la Malaisie, du Mexique, de l'Espagne et du Royaume-Uni. Dans d'autres cas, les enseignements tirés des examens locaux volontaires sur les modalités de participation des parties prenantes ont été utiles pour la réalisation des examens nationaux volontaires, comme on l'a vu en Ouganda où l'examen local volontaire du district de Ngora a servi à étayer le processus national du pays.

Les structures de coordination nationales contribuent à rapprocher davantage les deux examens en offrant des mécanismes permettant aux examens locaux volontaires d'alimenter la réalisation des examens nationaux volontaires. Les deux processus font intervenir de nombreuses parties prenantes et suivent les progrès accomplis dans des limites juridictionnelles différentes, ce qui implique des éléments complémentaires ascendants et descendants. Étant en première ligne de la collecte de données locales, les administrations infranationales sont en mesure d'élaborer des projets innovants et collaboratifs avec les communautés afin de combler les lacunes du processus de mise en œuvre. Compte tenu du rôle que jouent les administrations infranationales, il est essentiel d'améliorer leur inclusion au niveau de la coordination nationale.

Si des progrès ont été accomplis en matière de coopération entre les examens locaux et nationaux, le lien entre ceux-ci n'est pas encore totalement institutionnalisé et n'a été efficace que dans un nombre limité de pays. Néanmoins, les liens entre les examens nationaux et locaux évoluent, et il reste encore beaucoup à faire pour tester, apprendre et apporter des améliorations dans les années à venir.

Le soutien au niveau national à l'élaboration de données et d'indicateurs locaux s'est avéré essentiel pour la réalisation des examens locaux. Dans ce contexte, les processus participatifs ont complété le décalage entre les indicateurs « officiels » au niveau national et l'analyse des données locales. Néanmoins, malgré certaines réalisations clés, un écart important subsiste entre le potentiel d'action locale et les ressources dont disposent les entités au niveau local pour atteindre pleinement les objectifs de développement durable, et plus particulièrement pour développer les examens locaux volontaires.

Compte tenu de ces points, ONU-Habitat et CGLU, dans le deuxième volume de leurs directives mondiales pour les examens locaux volontaires, formulent à l'intention des administrations locales et des gouvernements nationaux, ainsi que des entités internationales, les principales recommandations suivantes en vue du renforcement de la coopération

Encadré 4

- (a) Promouvoir un environnement national favorable à l'établissement de rapports infranationaux :
 - (i) En faisant de l'adaptation aux contextes locaux une dimension de fond des stratégies nationales de développement ;
 - (ii) En intégrant les objectifs de développement durable dans les processus nationaux et locaux, y compris le suivi ;
 - (iii) En développant une culture de gouvernance concertée à niveaux multiples ;
- (b) Renforcer le lien entre les examens locaux et nationaux :
 - (i) En déterminant dans quelle mesure les examens locaux et nationaux volontaires peuvent s'enrichir mutuellement ;
 - (ii) En associant les administrations locales et régionales aux processus nationaux de communication de l'information et de suivi des objectifs de développement durable ;
 - (iii) En mobilisant un soutien et des ressources suffisants pour renforcer les capacités locales en matière de communication de l'information ;
 - (iv) En favorisant les systèmes de données propices à la collaboration et à niveaux multiples ;
- (c) Renforcer les examens locaux volontaires et leur environnement :
 - (i) En créant des mécanismes locaux d'examen structurel et périodique ;
 - (ii) En encourageant la participation sans exclusive ;
 - (iii) En renforçant l'environnement des données au niveau local ;
 - (iv) En encourageant les capacités des associations de collectivités locales ;
- (d) Créer un environnement international pour soutenir l'établissement de rapports infranationaux :
 - (i) En renforçant la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les institutions ;
 - (ii) En soutenant la participation des collectivités locales aux processus internationaux régionaux et mondiaux ;
 - (iii) En poursuivant l'élaboration, l'affinement et la diffusion de directives pour les examens locaux volontaires.

Source : Guidelines for Voluntary Local Reviews, vol. 2 : Towards a New Generation of VLRs : Exploring the local-national link (Nairobi, UN-Habitat et CGLU-Afrique, 2021).

A. Les examens locaux volontaires en Afrique

Au moment de la rédaction du présent rapport, neuf examens locaux volontaires ont été réalisés en Afrique. Au Kenya, par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs du Kenya, les comtés de Busia, Kwale, Marsabit et Taita Taveta ont établi des rapports d'examen volontaire sur les progrès qu'ils ont accomplis par des actions locales en faveur des objectifs de développement durable. En février 2021, la CEA a aidé cinq villes à effectuer leur examen local volontaire, à savoir Accra, Harare, Ngora District, Victoria Falls et Yaoundé (voir

encadré 5). La CEA s'emploie avec d'autres localités à réaliser d'autres examens. À l'heure actuelle, l'Afrique est la région qui compte le plus petit nombre d'examens locaux volontaires, ce qui incite à redoubler d'efforts pour en réaliser davantage.

Encadré 5: Évaluation technique des examens locaux volontaires pilotes en Afrique

En 2020, la CEA a commandé une évaluation technique de cinq examens locaux volontaires pilotes en Afrique afin d'en évaluer la qualité, la clarté et la solidité et de recenser les problèmes communs présentés dans tous les rapports. L'évaluation s'est fondée sur un cadre analytique élaboré à partir des discussions tenues lors de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable à Victoria Falls (Zimbabwe) et d'une réunion de consultation technique tenue à Addis-Abeba en janvier 2020. Le cadre analytique a servi à examiner dans quelle mesure les politiques et les programmes étaient conformes aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 ; la rigueur et la solidité du travail de recherche ; le degré de consultation des parties prenantes ; et d'autres recommandations formulées par le Département des affaires économiques et sociales sur la conduite des examens. Une stratégie en trois étapes a été appliquée pour analyser l'exhaustivité de chaque examen local volontaire au moyen d'un certain nombre de questions préétablies pour chaque catégorie d'analyse.

Les résultats de l'évaluation ont été utilisés comme guide pour éclairer les sections des Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique, y compris la nécessité de recenser complètement les processus et programmes locaux, de disposer de processus de recherche solides, de recenser les parties prenantes aux fins de consultation et de participation et d'identifier les accélérateurs pour la mise en œuvre. Chacune des collectivités locales a fait un effort considérable pour mettre en correspondance les politiques locales avec les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans son examen local volontaire pilote, mais l'analyse critique entre les objectifs et les efforts locaux était incomplète ou absente dans les examens. Si le manque de données quantitatives était considéré comme un défi pour la réalisation des examens locaux volontaires, les résultats de l'évaluation ont révélé que des données qualitatives et quantitatives substantielles ont été recueillies pour chaque examen. Toutefois, les méthodologies utilisées n'étaient pas suffisamment justifiées et les données étaient présentées en chiffres absolus plutôt qu'en pourcentages, proportions et ratios, qui permettent d'analyser les tendances de la mise en œuvre dans le temps.

Source : David Lopez-Garcia (projet de travail), Pilot Voluntary Reviews (VLR) in African Local Governments : Review of VLR Reports from Accra (Ghana), Harare (Zimbabwe), Victoria Falls (Zimbabwe), Yaoundé (Cameroun), and Ngora District (Uganda) (Addis Ababa, CEA, 2020).

Les examens locaux représentent un complément précieux au suivi et à la communication de l'information par le continent sur les objectifs de développement durable à l'aide des examens nationaux volontaires. Depuis 2015, date à laquelle les États membres ont commencé à rendre compte des cadres et des politiques en place pour assurer une croissance et un développement sans exclusive à la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, quelque 46 pays africains ont réalisé au moins un examen national (11 d'entre eux ont réalisé deux examens nationaux et 4 en ont réalisé trois). Le processus d'examen local volontaire implique une consultation étroite avec les pouvoirs publics, la société civile et d'autres parties prenantes et partenaires qui sont au cœur de l'élaboration des politiques et du processus de mise en œuvre, et s'achève par la présentation de l'examen national lors du forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable. Il y a des avantages substantiels à améliorer le lien entre les examens et processus locaux et nationaux relatifs aux objectifs de développement durable du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique, ce que les États membres ont déjà souligné dans le cadre de leurs orientations sur l'avenir des examens locaux volontaires dans la région.

B. Pourquoi des directives pour les examens locaux volontaires en Afrique sont-elles nécessaires ?

Avec le nombre croissant d'examens locaux volontaires produits dans le monde, plusieurs directives et manuels sur la réalisation d'examens locaux ont été publiés. De multiples directives sur la conduite d'examens à différents niveaux (mondial, national et régional) ou sur des régions du monde ou des composantes du processus d'examen local volontaire ont également été publiées. La définition de l'examen local volontaire a été appliquée au sens large, couvrant divers types de processus et d'examens infranationaux des objectifs de développement durable.¹⁰ Cela étant, la nécessité de directives pour les examens locaux volontaires en Afrique était évidente pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique font suite à une demande que les États membres africains ont spécifiquement adressée à la CEA pour qu'elle produise un modèle commun d'examen local volontaire. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2020 a souligné le rôle que les examens locaux volontaires réalisés par les administrations locales et régionales jouent pour ce qui est d'accélérer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (voir encadré 6). Les États membres ont souligné que les examens locaux volontaires permettaient de garantir l'appropriation, la responsabilité et l'engagement de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux. Ils ont également noté combien les examens locaux volontaires étaient utiles pour promouvoir une participation véritable et la mobilisation des ressources et des capacités afin d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes. Par conséquent, les États membres ont demandé à la CEA de concevoir un modèle pour des examens locaux volontaires évalués par des pairs en Afrique qui soit aligné sur les examens nationaux volontaires.

Deuxièmement, il est nécessaire d'aligner la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 sur les priorités et les engagements propres au continent à travers l'Agenda 2063. Outre les objectifs et les cibles du Programme 2030, la région s'est engagée à réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 (voir tableau 2).

Avant l'adoption du Programme 2030, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté « L'Agenda 2063 : un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable » en janvier 2015. Élaboré au terme d'un processus axé sur les populations et de 18 mois de consultations profondes avec toutes les formations de la société africaine, l'Agenda repose sur sept aspirations axées sur le développement socio-économique, la culture, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, les sociétés inclusives et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Des institutions et un leadership démocratiques forts sont considérés comme des catalyseurs permettant de réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063. Cinq plans décennaux doivent être élaborés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; le premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) a été adopté en 2015. Ce plan vise à accélérer

¹⁰ Par exemple, dans leurs Directives pour les examens locaux volontaires, CGLU et ONU-Habitat adoptent une définition élargie des examens locaux volontaires, incluant les documents stratégiques des administrations locales et régionales qui ne sont pas qualifiés d'examens locaux volontaires mais qui contiennent une évaluation de leurs stratégies de développement par rapport aux objectifs de développement durable. En outre, les administrations locales et régionales qui ont suivi le processus d'examen local volontaire sont encouragées à en soumettre un exemplaire à la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour examen et inclusion dans sa base de données. Au moment de la rédaction du présent document, un ensemble de municipalités, de comtés, de provinces, de régions ou d'États fédérés étaient concernés.

Encadré 6 : Messages clés des sixième et septième sessions du Forum régional africain pour le développement durable

Comme l'attestent la déclaration de Victoria Falls et les messages clés finaux adoptés à la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, les États membres se sont engagés à soutenir le processus d'examen local volontaire en prenant les mesures suivantes :

- a) Intégrer les examens locaux volontaires dans les examens nationaux volontaires ;
- b) Aider les autorités locales à collecter des données et des statistiques fiables et cohérentes ;
- c) Créer des mécanismes d'examen locaux pour soutenir l'examen par les pairs ;
- d) Promouvoir un transfert effectif des pouvoirs aux autorités locales afin de leur donner les moyens de conférer un caractère local aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et de les mettre en œuvre ;
- e) Promouvoir les partenariats, notamment avec les groupes vulnérables ;
- f) Faire participer les jeunes en tant que parties prenantes essentielles ;
- g) Intégrer les questions de développement local et les questions urbaines dans les plans de développement nationaux, les principaux plans de développement sectoriels, les politiques et les budgets ;

En ce qui concerne le système des Nations Unies, l'engagement était double :

- a) Aider à l'élaboration d'un modèle commun pour les examens locaux volontaires afin de faciliter l'intégration et la normalisation des examens ;
- b) Concevoir un modèle à suivre pour les examens locaux volontaires validés par des pairs en Afrique qui soit aligné sur les examens nationaux volontaires en vue de mieux normaliser les principes clés.^a

Source : Sixième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé, messages clés et Déclaration de Victoria Falls, ECA/RFSD/2020/16 ; et septième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé et messages clés (projet), ECA/RFSD/2021/15.

^a ECA/RFSD/2020/16.

Tableau 2 : Aspirations de l'Agenda 2063

L'Agenda 2063

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité
5. Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et se préoccupant du bien-être de ses enfants
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

Source : Nos aspirations pour l'Afrique que nous voulons (Addis-Abeba, Union africaine, 2015).

la transformation politique, sociale, économique et technologique du continent et à poursuivre l'élan panafricain vers l'autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective.¹¹

La plus grande convergence entre l'Agenda 63 et les objectifs de développement durable se situe au niveau des objectifs visés, tandis que le lien le plus faible est observé au niveau des indicateurs. Une évaluation réalisée par la CEA (voir le tableau 3) a révélé que 66 % des indicateurs des objectifs de développement durable se recoupaient fortement ou faiblement avec ceux de l'Agenda 2063, contre 69,8 % et 100 % aux niveaux des cibles et des objectifs visés, respectivement.

Tableau 3 : Comparaison entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Tout à fait conformes	Faiblement conformes	Total	Aucune association
Nombre d'objectifs	11	6	17	0
Pourcentage des objectifs	64,7	35,29	100,0	0
Nombre des cibles	62	56	118	51
Pourcentage des cibles	36,7	33,13	69,8	30,2
Nombre des indicateurs	96	66	162	79
Pourcentage des indicateurs	39,8	27,4	67,21	32,8

Source : Integrating Agenda 2063 and the 2030 Agenda for Sustainable Development into national development plans: emerging issues for African least developed countries (Addis-Abeba, CEA, 2017).

Troisièmement, il est urgent d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 dans la région. Bien que des progrès aient été accomplis (voir figure II), la région n'est pas sur la bonne voie pour réaliser les objectifs du Programme 2030 (voir figure III) ni les aspirations de l'Agenda 2063. Par exemple, un Africain sur trois (427 millions de personnes) vit toujours dans l'extrême pauvreté¹².

La figure III montre les 12 indicateurs qui connaissent une tendance inverse dans la région. Globalement, l'Afrique doit accélérer ses progrès dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable (voir figures IV et V).

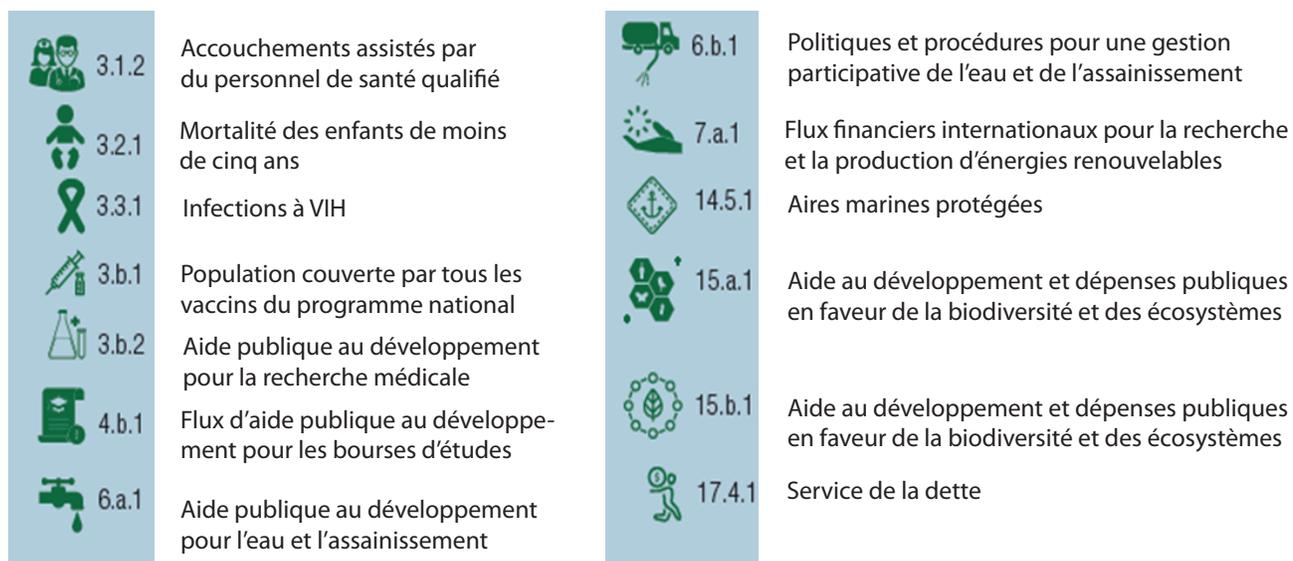
Les effets de la pandémie de COVID-19 et les processus de reprise devraient inverser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, aggravant encore la pauvreté, les inégalités, le chômage et toute une série d'autres problèmes (voir encadré 7).

Pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les États membres africains, au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 et lors des sixième et septième sessions du Forum régional africain pour le développement durable (voir encadré 8), ont souligné l'importance de l'action et du leadership locaux. Outil d'information et de suivi, les examens locaux volontaires sont extrêmement utiles pour surveiller la mise en œuvre au niveau local. Vu que peu d'examens locaux volontaires sont effectués dans la région, il faut manifestement accélérer les progrès dans

11 Union africaine, Agenda 2063. Premier plan décennal de mise en œuvre, 2014-2023 (Addis-Abeba, septembre 2015).

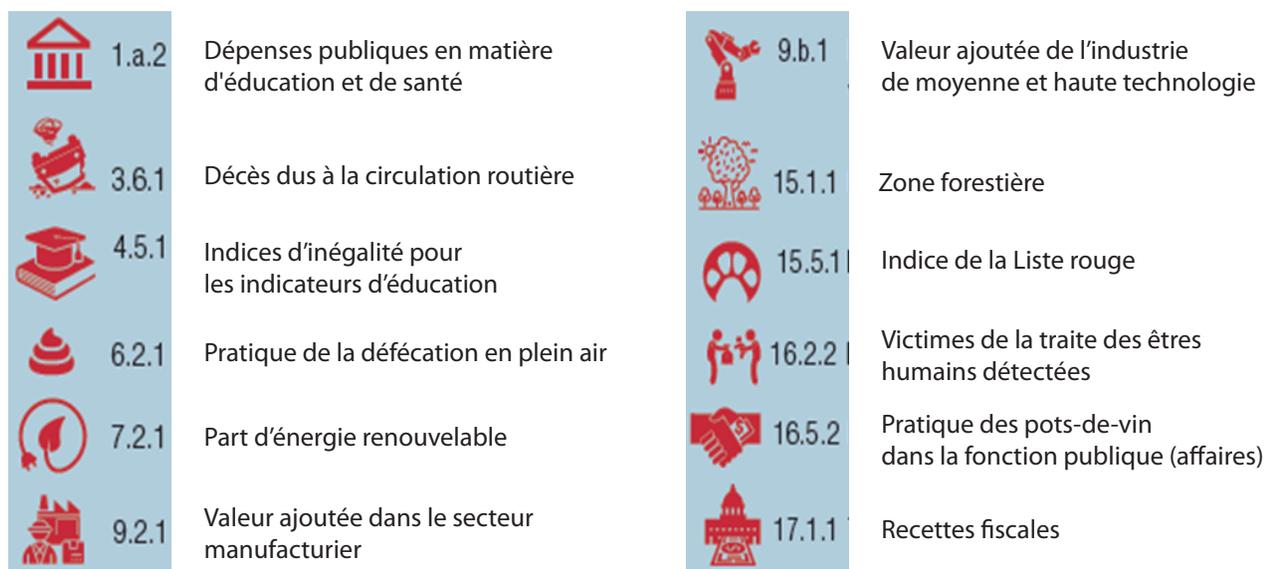
12 World Data Lab, "The World poverty clock"; voir www.worlddata.io (consulté en décembre 2020).

Figure II : Indicateurs des objectifs de développement durable en bonne voie



Source : Rapport sur les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2020).

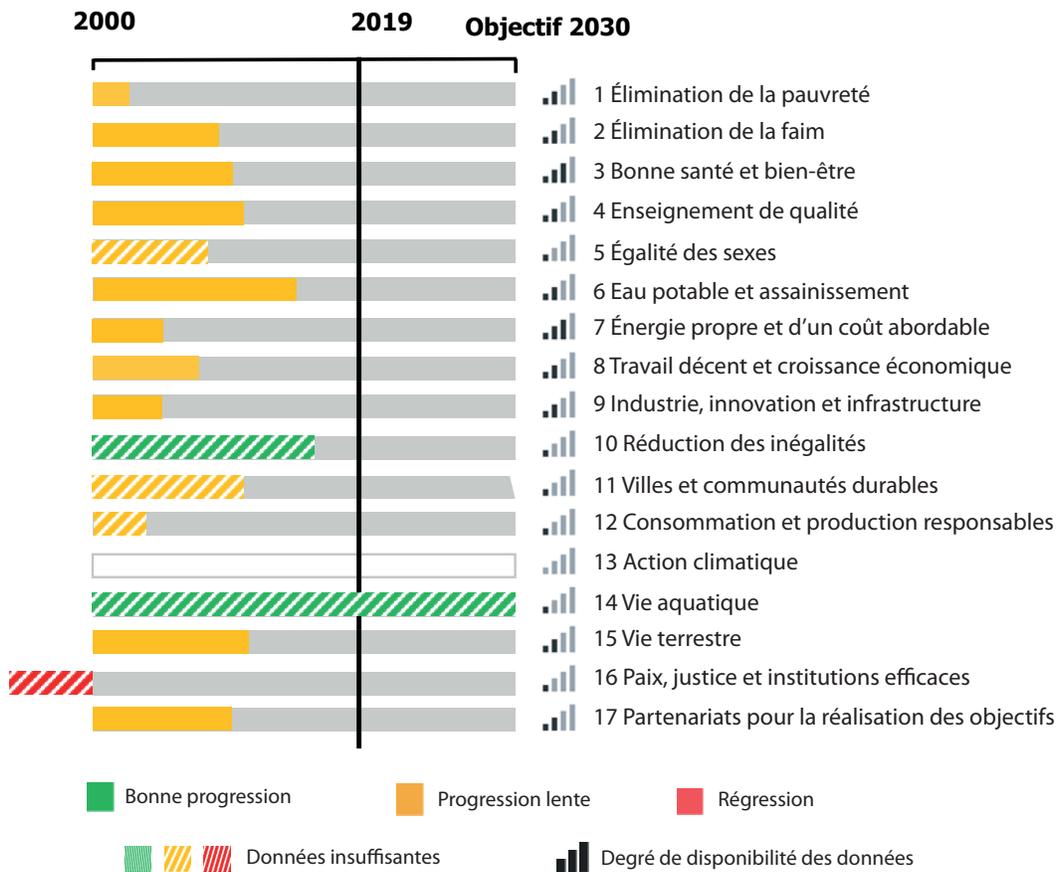
Figure III : Indicateurs des objectifs de développement durable en tendance inverse



Source : Rapport sur les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2020).

ce domaine; les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique devraient stimuler la réalisation de ces examens dans la région.

Figure IV : Progrès accomplis depuis 2000 dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique



Source : Rapport sur les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2020).

Figure V : Dans quels domaines l'Afrique doit-elle accélérer les progrès ?



Source : Rapport sur les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (Addis-Abeba, CEA, 2020).

Encadré 7 : Impact de la pandémie en Afrique

La pandémie de COVID-19 continue de faire des ravages en Afrique. Les moyens de subsistance sont gravement touchés, à la fois directement par les pertes tragiques de vies humaines et indirectement par la crise économique qui s'ensuit et ses nombreux effets secondaires, ce qui a interrompu les progrès accomplis par la région en matière de développement durable au cours des deux dernières décennies. Au début de la pandémie, on espérait que, grâce à une réponse organisée et concertée en matière de santé publique et à des mesures unifiées au-delà des frontières, l'Afrique pourrait éviter les taux d'infection et de mortalité catastrophiques d'autres régions. Cependant, la crise économique mondiale a durement touché les pays africains, l'Afrique ayant subi une perte immédiate de 1,8 % à 5,4 % de son PIB, perdu plus de 30 millions d'emplois et connu sa première récession depuis 25 ans. On estime que le nombre d'Africains vivant dans la pauvreté augmentera de 49 à 161 millions de personnes à cause de la pandémie.^a On estime que l'investissement direct étranger en faveur de l'Afrique s'est contracté de 25 à 40 % en 2020.^b Les budgets publics – déjà limités avant la pandémie – sont pris en étau entre les besoins en dépenses de santé publique et de protection sociale et la diminution des recettes fiscales, ce qui fait que les programmes de relance du continent sont beaucoup plus modestes que ceux d'autres régions. Pendant ce temps, des vagues ultérieures d'infections et de variants de COVID-19 en 2021 ravagent les populations, entraînant des effets sanitaires plus graves et plus étendus et mettant à rude épreuve les systèmes de santé.

Comme pour aggraver cette situation, des inégalités mondiales bien ancrées se manifestent dans l'acquisition et le déploiement des vaccins, moins de 2 vaccins étant administrés pour 100 personnes en Afrique subsaharienne en juin 2021, contre 68 vaccins administrés pour 100 personnes en Europe et en Amérique du Nord.^c La pandémie et ses effets ont également aggravé les inégalités en Afrique, le coefficient de Gini moyen pour les marchés émergents et les pays en développement ayant augmenté de 6 %.

En réponse à ces menaces sans précédent, des approches innovantes ont été adoptées aux niveaux national et local dans toute l'Afrique. Par exemple, le service de statistique du Ghana a été félicité pour avoir contribué à la réponse à la pandémie en fournissant les services nécessaires grâce à diverses méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des données.^d En outre, d'autres villes, comme Tétouan (Maroc), ont accéléré la transition vers les services en ligne et adopté la numérisation de leurs services et prestations pour le compte des utilisateurs ; Harare a augmenté sa production d'eau de 173 mégalitres à 240 mégalitres par jour depuis le 20 avril 2020 ; et Dori (Burkina Faso) a mis en place un fonds de solidarité communal qui apporte un soutien aux personnes qui ne sont plus actives suite aux mesures de confinement.^e Les disparités en matière de vaccins ont remis l'accent sur le renforcement des capacités de recherche et de fabrication de produits pharmaceutiques du continent, des capacités importantes étant déjà observées au Sénégal, en Afrique du Sud, en Tunisie et ailleurs.

Lors de récents examens locaux et nationaux, les pays africains ont recueilli des informations sur l'impact que la COVID-19 a eu sur leur trajectoire de développement durable et, par conséquent, ont établi des feuilles de route pour une reprise après la COVID-19 qui soit à la fois inclusive et respectueuse de l'environnement. En ce sens, les villes et les districts d'Afrique reconnaissent que les politiques de reprise après la pandémie et celles visant à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, loin de s'exclure, se renforcent mutuellement.

^a CEA, *Construire l'avenir pour une relance verte de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2021).

^b CEA, *Construire ensemble l'avenir : financer une reprise durable* (Addis-Abeba, 2021).

^c ONU, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (New York, 2021).

^d *Ibid.*

^e ONU-Habitat, *COVID-19 in African cities. Impacts, Responses and Policies Recommendations* (Nairobi, 2020).

Encadré 8 : Messages clés de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable

Comme l'attestent la déclaration de Brazzaville et les messages clés finaux adoptés lors du Forum régional africain pour le développement durable de 2021, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) Les États membres sont instamment invités à :
 - i) Intégrer les examens locaux volontaires dans le suivi et l'examen régional et national des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 afin de favoriser l'appropriation, l'engagement et l'action au niveau local ;
 - ii) Promouvoir la cohérence et la coordination entre les examens volontaires nationaux et locaux ;
 - iii) Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé par le biais d'examens locaux volontaires, en vue de mobiliser des financements et des investissements ;
 - iv) S'attaquer à la fracture numérique en Afrique afin de tirer parti du potentiel inexploité de l'innovation et de la créativité des jeunes ;
 - v) Renforcer et reconstruire la marge d'action budgétaire des collectivités locales, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, afin que les autorités locales aient les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
 - vi) Améliorer la planification et la gestion de la transition urbaine en Afrique ;
- b) Le système des Nations Unies est invité à :
 - i) Soutenir les États membres dans la désagrégation locale des données et des statistiques pour une planification, des investissements et une mise en œuvre efficaces concernant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ;
 - ii) Compiler les meilleures pratiques concernant les mesures de réponse et de relance prises par les autorités locales pour faire face à la pandémie de COVID-19, en particulier pour soutenir le secteur informel ;
- c) Le système des Nations Unies, en partenariat avec la section Afrique de Cités et Gouvernements Locaux Unis, est invité à :
 - i) Promouvoir davantage d'examens locaux en s'inspirant des Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique;
 - ii) Faciliter les examens par les pairs en s'inspirant de l'expérience acquise dans l'utilisation du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

En outre, lors de la manifestation parallèle au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2021, qui s'est tenue sur le thème « Intensifier les examens locaux volontaires en Afrique : répondre à la COVID-19 et faire face aux besoins de la décennie d'action », les partenaires ont reconnu l'importance des Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique en tant qu'outil pour guider la réalisation des examens locaux volontaires dans la région et pour garantir l'établissement de liens entre la planification du développement au niveau local et au niveau national. Les participants au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021 ont tenu un débat sur la question de savoir dans laquelle mesure les examens locaux volontaires sont un élément essentiel de l'adaptation au niveau local des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont appelé à une large diffusion des Directives dans la région afin d'encourager les pays à consolider leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable aux niveaux national et local et à promouvoir les examens par les pairs, la responsabilité et les meilleures pratiques en matière de suivi et d'évaluation des données.

Source : ECA/RFSD/2021/15.

Quatrièmement, il convient de tenir compte des spécificités contextuelles de la région. La région est caractérisée par certaines tendances et conditions qui définissent le contexte dans lequel les examens locaux volontaires seront menés. Par exemple, entreprendre des examens locaux volontaires dans un environnement

pauvre en données, où les données et les preuves doivent être constituées progressivement, nécessite des directives spécifiques. Comme l'indique la CEA, sur les 244 indicateurs des objectifs de développement durable, seuls 81 disposent de suffisamment de données permettant de mesurer les progrès et d'effectuer les projections en 2030, et 77 indicateurs ne disposent d'aucune donnée pour l'Afrique.¹³ En outre, la région ne dispose de données que sur environ la moitié des indicateurs relevant de quatre objectifs : objectif 3 (Bonne santé et bien-être) ; objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ; objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) ; et objectif 15 (Vie terrestre). En Afrique, aucun indicateur de l'objectif 13 ne dispose de suffisamment de données. Au niveau local, les données ventilées sur les indicateurs des objectifs font gravement défaut ; les examens locaux volontaires offrent donc l'occasion de remédier progressivement à cette situation. Au-delà des données, les capacités budgétaires et de planification des collectivités locales de la région sont considérablement limitées, ce qui a des répercussions concrètes pour les examens locaux volontaires. Des directives adaptées et détaillées pour ces examens deviennent donc essentielles dans ces circonstances.

Enfin, les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique peuvent être un moyen de favoriser l'examen par les pairs, l'apprentissage et la coopération entre les gouvernements. Les États membres africains ont demandé à la CEA de soutenir l'examen par les pairs parmi les administrations locales qui effectuent des examens locaux volontaires. Les Directives offrent un outil précis à cette fin. Des opérations systématiques d'examen par les pairs au niveau régional peuvent engendrer des possibilités de partage d'expériences et d'échange d'informations. L'examen par les pairs peut permettre à diverses administrations infranationales de créer et d'établir des programmes conjoints pour s'attaquer à des domaines d'intérêt commun. L'année 2020 a vu des exemples de coopération régionale motivée par la nécessité de revigorer une économie ébranlée par la pandémie de COVID-19. Les dirigeants régionaux se sont réunis à travers le monde pour élaborer une stratégie commune en vue d'augmenter les tests de dépistage, de réduire la propagation du virus et de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables pendant la crise. Si les mécanismes régionaux d'examen par les pairs aident à mobiliser les dirigeants locaux pour répondre aux défis, ces structures sont aussi utiles pour partager les meilleures pratiques qui peuvent être reproduites ailleurs, comme la réalisation d'examens locaux volontaires, ce qui peut stimuler la production régionale.

C. Examen local volontaire : processus et produit

Afin d'intensifier la conduite des examens locaux volontaires dans la région, les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique décrivent un processus clair dont les administrations infranationales peuvent s'inspirer pour réaliser leurs examens. Loin d'être prescriptives, les Directives servent plutôt de guide aux administrations infranationales africaines pour adapter les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 à leurs contextes respectifs.

La figure VI illustre comment le processus d'examen local volontaire en Afrique peut être divisé en trois phases :

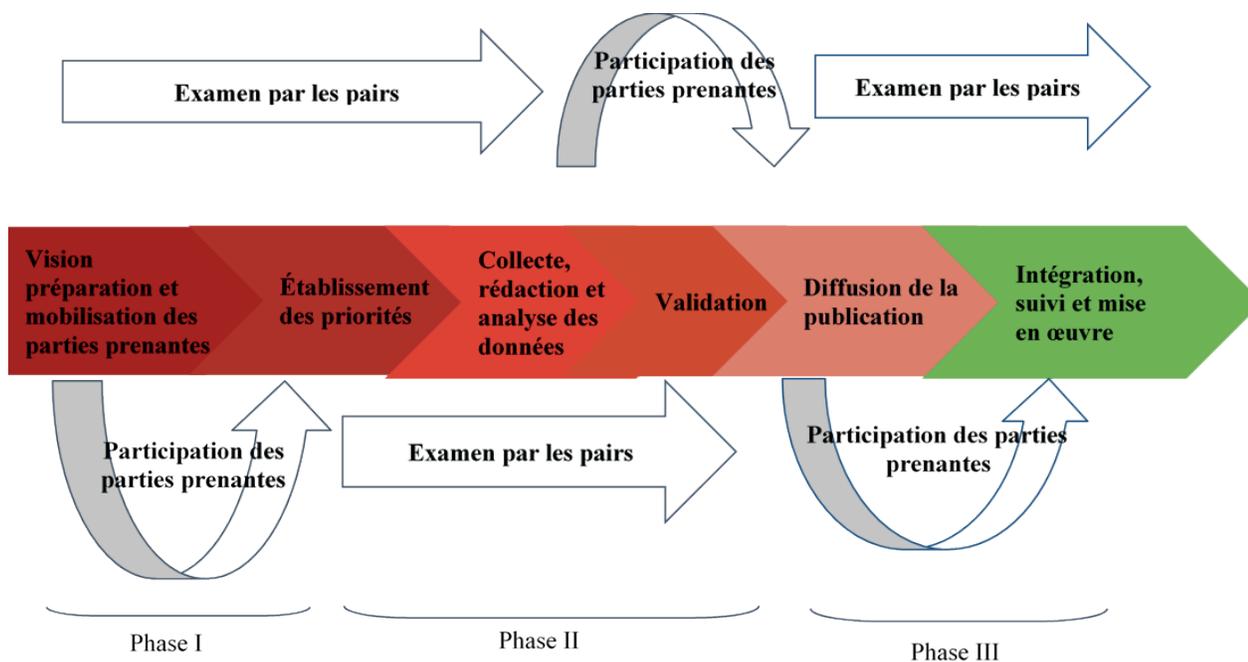
La phase I porte sur la vision, la préparation, la mobilisation des parties prenantes et la définition des priorités.

¹³ CEA, "Africa SDG progress and data availability report: highlights" (Addis-Abeba, 2020).

La phase II comprend la collecte, la rédaction et l’analyse des données, ainsi que la validation.

La phase III comprend la publication, la diffusion et l’intégration des données, ainsi que le suivi et la mise en œuvre. La participation des parties prenantes et les processus d’examen par les pairs seront pris en compte à chaque étape du processus.

Figure VI : Processus d’examen local volontaire en Afrique



1. Phase I

La première phase – vision, préparation et mobilisation des parties prenantes – concerne la planification et l’institutionnalisation de l’examen. L’administration infranationale identifie le(s) responsable(s) institutionnel(s) ou le(s) collaborateur(s) pour la réalisation de l’examen et le processus de mobilisation des parties prenantes, ou les propriétaires des politiques et initiatives. La participation des parties prenantes, à ce stade, peut consister à sensibiliser les partenaires et les citoyens aux objectifs de développement durable et à l’Agenda 2063 ; l’autorité locale peut saisir l’occasion offerte par ce processus pour communiquer les avantages de la réalisation d’un examen local et pour mobiliser les communautés autour d’objectifs communs.

Une autre étape essentielle de la première phase consiste à déterminer comment l’examen local sera institutionnalisé et qui dirigera la coordination de l’examen. Les modèles institutionnels dépendent fortement du contexte et des capacités locales et varient d’un examen à l’autre. Les modèles dominants sont les suivants : examen conduit par la ville sous la direction d’un bureau principal ; modèle en étoile avec un coordonnateur central ; examen conduit par la ville et un partenariat externe, qui peut impliquer une

institution universitaire, à but non lucratif ou privée ; ou modèle interinstitutions pouvant appliquer une approche de comité directeur. Dans certains cas, une forme hybride de ces modèles a été adoptée.

Dans l'État d'Hawaï (États-Unis d'Amérique), par exemple, l'examen local volontaire de 2020 a été effectué par le Hawai'i Green Growth Local2030 Hub, un réseau de partenaires publics, privés et de la société civile dirigé par le gouverneur de l'État, les quatre maires des comtés d'Hawaï, le bureau des affaires hawaïennes et l'organe législatif de l'État, ainsi que des entreprises et la société civile. Le Green Growth Local2030 Hub est l'un des huit centres mondiaux créés dans le cadre de l'initiative Local2030 pour identifier les priorités locales et des solutions innovantes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.¹⁴ L'examen local volontaire d'Hawaï est le premier du genre mené à l'échelle d'un État aux États-Unis.

Étant donné qu'il n'existe généralement pas de ressources réservées ni de mécanismes de financement pour financer les coûts de recherche et de réalisation d'un examen local, une approche fondée sur le partenariat avec le secteur privé, le monde universitaire et d'autres acteurs est donc recommandée pour couvrir les coûts. Les modes de financement et modèles de production dominants pour les examens locaux volontaires entrent généralement dans l'une des catégories suivantes : ressources de l'administration municipale, généralement du bureau du maire ; partenariats universitaires ; soutien d'organismes philanthropiques ou de donateurs ; financements d'État ou nationaux ; ou financement d'organisations de développement. À Buenos Aires, Helsinki et New York, ce sont les bureaux des maires respectifs qui ont pris l'initiative. À Los Angeles (États-Unis), le bureau du maire a pris les devants et s'est associé à quatre institutions universitaires et à la Fondation Conrad N. Hilton pour mener son examen. À Bristol (Royaume-Uni), un partenariat a été établi entre le Cabot Institute for Environment de l'université de Bristol et le Bristol City Office, qui a financé et réalisé l'examen local. Au Japon, les villes de Kitakyushu, Toyama et Shimokawa ont toutes collaboré avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales et les organismes municipaux pour mener leurs examens. À São Paulo (Brésil), l'examen local a été financé par l'Union des capitales ibéro-américaines, un partenaire de la coopération internationale. Les villes allemandes de Bonn, Mannheim et Stuttgart ont reçu le soutien financier du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement ; à Stuttgart, le soutien national est venu d'Engagement Global, cofinancé par son Service pour les Communes du monde. Les modèles dominants de partenariat sont détaillés au chapitre II du présent document.

Alors que la mobilisation des parties prenantes commence pendant la phase I, la participation des parties prenantes sera véritablement continue tout au long du processus de réalisation et de mise en œuvre. En fonction de la phase de réalisation, de diffusion ou d'intégration de l'examen et de la nature de la relation avec une partie prenante donnée, la participation peut être sous forme d'information, de consultation ou de collaboration. Une stratégie de participation des parties prenantes est un produit essentiel de la phase I (voir annexe II, tableau 5).

En raison des problèmes posés par la pandémie de COVID-19, l'utilisation d'outils en ligne peut aider lorsque les consultations en personne ne sont pas possibles. Les enquêtes en ligne nécessitent toutefois des ressources et des capacités qui ne sont pas forcément à la portée de tous, mais elles peuvent contribuer à augmenter le nombre de parties prenantes contactées. Des enquêtes menées à l'échelle de la ville ont permis d'évaluer l'ampleur et la portée des activités menées par les organisations qui contribuent, sciemment ou non, à la réalisation des objectifs de développement durable par leurs activités. La traduction

¹⁴ De plus amples informations sur le Green Growth Local2030 Hub sont disponibles sur le site www.local2030.org/local-action.

des enquêtes dans les langues locales peut accroître la diversité des contributions reçues. Pour garantir un processus inclusif, la ville de Shimokawa a intégré les objectifs de développement durable dans les programmes scolaires publics et a organisé des conférences publiques sur les objectifs à l'intention des élèves du collège. Pour toucher l'ensemble des citoyens, la ville a distribué des affiches sur les objectifs et a créé des prix locaux pour les objectifs de développement durable afin de renforcer les liens entre le développement durable et la culture locale.¹⁵

Les villes mentionnées dans la présente section offrent des exemples utiles sur la manière de structurer une concertation inclusive entre diverses parties prenantes. Un diagramme utile sur le recensement des parties prenantes est fourni au tableau 4 de l'annexe II pour plus d'informations.

Dans cette phase de planification, on peut également élaborer un projet de feuille de route et de plan d'action avec des modalités claires de production. La feuille de route pourrait inclure une liste de tâches et de résultats clés, ainsi que des délais de livraison. Un exemple utile du district de Ngora en Ouganda est présenté au tableau 1 de l'annexe III.

L'établissement de priorités par la collecte, la rédaction et l'analyse de données constitue le volet suivant et essentiel de la première phase, dans lequel un examen et une analyse systématiques des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 sont effectués par rapport aux politiques, stratégies et plans locaux (voir annexe II, tableau 2). La mise en correspondance des politiques et initiatives avec les objectifs et l'Agenda 2063 permet de déterminer dans quelle mesure les actions locales sont alignées sur les objectifs et cibles pertinents et où il existe des lacunes dans la mise en œuvre. Cet exercice peut également révéler des problèmes juridiques et d'importants enseignements sur le degré de décentralisation et de transfert de responsabilités au niveau infranational. Bon nombre des cibles et des indicateurs des objectifs de développement durable concernent les dimensions mondiales ou nationales du développement durable. Ainsi, les nombreuses administrations locales et régionales qui procèdent au suivi des objectifs au moyen de l'examen local ont adapté les indicateurs pour qu'ils correspondent à leurs contextes et réalités locaux. Pour les autorités municipales, le Cadre mondial de suivi des villes (voir encadré 9) peut fournir des orientations supplémentaires pour définir un cadre de données pour les examens locaux volontaires des villes.

Pour adapter les cibles des objectifs de développement durable à ses réalités locales, la ville de Pittsburgh (États-Unis) a traduit les 169 cibles en thèmes plutôt qu'en cibles ; l'intention des cibles demeure, mais l'examen devient applicable au contexte spécifique de la ville. La ville de Los Angeles a révisé le cadre de données des objectifs de développement durable en collaboration avec les parties prenantes locales pour déterminer ce qui suit : si l'objectif n'est pas pertinent ; si l'objectif tel qu'il est rédigé est pertinent pour la ville ; si l'objectif tel qu'il est rédigé ne s'applique pas, mais peut être révisé pour être adapté au contexte local ; si l'objectif tel qu'il est rédigé ne s'applique pas, mais peut être remplacé par un objectif pour la ville visant des intentions similaires ; ou si un nouvel objectif doit être ajouté pour la ville. Une fois qu'une cible a été identifiée, la ville déterminait la meilleure façon de la mesurer localement. Comme pratique exemplaire à suivre par d'autres administrations infranationales, Los Angeles a, dans la mesure du possible, étudié plus avant le « succès » de la mise en œuvre en ventilant les données par zone géographique et démographique afin de comprendre pleinement ce que ce « succès » représente pour l'ensemble de la communauté. Dans d'autres cas, des institutions universitaires ont été engagées pour aider à élaborer les

¹⁵ Hirotaka Koike et autres, *The Shimokawa Method for Voluntary Local Review (VLR). A Blueprint to Localise the Sustainable Development Goals* (Japon, Institut des stratégies environnementales mondiales, 2020).

Encadré 9 : Cadre mondial de suivi des villes

ONU-Habitat est mandaté par l'Assemblée générale et la Commission africaine de statistique pour diriger l'élaboration d'un ensemble harmonisé d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au niveau local, le cadre mondial de suivi des villes.

Fondé sur l'objectif 11, le cadre proposé vise à harmoniser les indicateurs urbains actuels servant à mesurer le développement urbain et local, conformément aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes, tout en intégrant les liens entre les zones rurales et urbaines et le principe consistant à ne laisser personne de côté. Il fournit des orientations sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain durable et reconnaît l'importance de la culture et de la gouvernance.

Le cadre proposé contribue au mandat du cadre des Nations Unies pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en milieu urbain et répond aux demandes des États membres en faveur d'une plus grande cohérence dans la mesure des progrès et l'établissement de rapports sur les dimensions urbaines des objectifs. En outre, il servira d'outil de suivi pour le programme phare d'ONU-Habitat, le Programme « SDG Cities ». Ce cadre constituera un outil utile pour la réalisation des examens locaux volontaires et l'élaboration des données urbaines pour les bilans communs de pays avec les équipes de pays des Nations Unies.

Le cadre de suivi des villes est actuellement en cours de finalisation par l'équipe spéciale constituée à cet effet, qui est composée de différentes institutions partenaires. Il sera ensuite examiné, discuté et approuvé par les institutions des Nations Unies et les partenaires participant à sa conception.

Source : ONU-Habitat, disponible à <https://data.unhabitat.org/pages/urban-monitoring-framework>.

indicateurs. Par exemple, le centre Local2030 d'Hawaï travaille avec des chercheurs de l'Université d'Hawaï et de l'Université Hawaï-Pacifique pour définir des mesures et des indicateurs appropriés au niveau local afin de refléter le contexte unique de l'État insulaire.

Les administrations locales et régionales peuvent choisir d'examiner les actions locales par rapport à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, à des objectifs propres au forum politique de haut niveau pour le développement durable ou à un ensemble d'objectifs spécifiques les plus pertinents pour leur contexte local. Certaines villes peuvent choisir de rendre le premier examen local volontaire aussi exhaustif que possible et d'examiner les 17 objectifs afin d'établir une base de référence sur leur situation du moment. À Gand (Belgique), par exemple, lors du premier examen local volontaire, tous les 17 objectifs ont été examinés, et l'examen a été considéré comme un point de départ pour le dialogue.¹⁶ Les examens ultérieurs pour Gand prendront la forme d'un examen annuel axé sur six objectifs à la fois. Deux ans avant la publication de son premier examen local volontaire, la ville de Montevideo a participé conjointement avec les villes de La Paz, Praia et Sucre à un projet visant à adapter les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable au niveau local. Le projet visait à promouvoir des villes inclusives et pacifiques en Amérique latine. Le soutien financier au projet a été rendu possible par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil municipal de Madrid. Les partenariats bilatéraux régionaux de ce type permettent d'assurer la cohérence et de donner aux administrations régionales et locales la possibilité de partager des expériences et des connaissances sur ces processus, ainsi que des programmes et des projets

¹⁶ Qualifié localement de rapport sur la durabilité.

Encadré 10 : Mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local en Afrique

L'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et le rapport annuel de CGLU au forum politique de haut niveau pour le développement durable intitulé *Towards the localization of the Sustainable Development Goals* offrent un aperçu général des actions menées aux échelons mondial et régional à cet égard, y compris en Afrique. Depuis l'adoption du Programme 2030, plusieurs ateliers et campagnes de sensibilisation aux objectifs ont été organisés par les associations de collectivités locales en Afrique et ces associations ont déployé des efforts considérables dans toute la région pour aider les administrations infranationales à aligner leurs activités sur les objectifs de développement durable (voir annexe II, tableau 1).

En Afrique, la dynamique la plus forte est observée en Afrique du Sud, où l'Association des collectivités locales sud-africaines a élaboré, en collaboration avec les municipalités, des plans de développement intégrés qui améliorent la coordination au niveau national et l'alignement sur les objectifs de développement durable au niveau local, Le Cap et eThekweni-Durban servant de chef de file. En 2019, la ville du Cap a produit un rapport sur le sujet en collaboration avec le Centre africain pour les villes de l'Université du Cap dans le cadre du partenariat *Mistra Urban Futures Knowledge Transfer Partnership*. La ville est en train d'établir un lien entre les objectifs de développement durable et son évaluation préliminaire de la résilience. Au niveau de l'agglomération, eThekweni a aligné ses budgets et ses investissements sur les objectifs ; environ 75 des 98 indicateurs ont été stratégiquement alignés sur les projets d'investissement et un système d'analyse comparative permettant d'améliorer le suivi et les rapports sur les progrès a été élaboré en 2018. En outre, la ville a élaboré des boîtes à outils ainsi que des formations et d'autres matériels de sensibilisation en vue de partager les enseignements tirés avec d'autres municipalités. Au Botswana, les villes de Francistown et de Gaborone ont organisé des ateliers de formation, avec le soutien d'ONU-Habitat et de la CEA, en vue d'améliorer leur capacité à suivre et à produire des données ventilées et des rapports sur l'objectif de développement durable 11.

En Afrique de l'Ouest, des démarches en vue d'entreprendre de tels efforts au niveau local sont en cours au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Au Burkina Faso, 13 villes intermédiaires et 4 capitales régionales examinent respectivement les plans directeurs et les plans d'occupation des sols au regard des objectifs de développement durable. En Sierra Leone, 22 conseils locaux ont intégré les objectifs dans les plans de développement locaux à partir desquels un modèle de planification inclusif dénommé « processus de planification populaire » a été adopté. Le modèle place la planification au niveau des chefferies et des villages au centre des décisions en matière de planification. Au Ghana, quatre assemblées métropolitaines, municipales et de district adaptent les objectifs aux réalités locales. Au Niger, le Ministère du budget et de la planification nationale a élaboré un guide pour la planification et le suivi des objectifs de développement durable au niveau local, à intégrer dans les plans de développement communaux et régionaux. Au Nigeria, le processus d'alignement est encouragé dans les États d'Anambra, de Benue, de Delta, d'Ebony, de Jigawa, de Kaduna, de Kano, de Taraba et de Yobe. Au Cabo Verde, ces efforts sont menés en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement ; à ce jour, huit municipalités ont bénéficié d'une formation. Au Bénin et au Togo, un certain nombre de municipalités et de communes, respectivement, ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs plans locaux. Au Mali, une marque locale a été imprimée aux objectifs dans 100 municipalités sur une période de 24 mois.

En Afrique de l'Est, six villes secondaires du Rwanda s'emploient à adapter les objectifs de développement durable aux plans locaux en se concentrant sur les capacités dans des domaines tels que la planification, le développement économique local inclusif, les services et les politiques intégrant la dimension de genre. En République-Unie de Tanzanie, l'intégration des objectifs est encouragée dans les plans et projets de développement local et une stratégie de mise en œuvre des objectifs au niveau local a été présentée aux responsables de la planification. Au Kenya, les 47 administrations de comté ont aligné leurs plans de développement intégrés pour la période 2018-2022 sur les objectifs de développement durable. Le Conseil des gouverneurs du pays collabore avec le département national de suivi et d'évaluation pour élaborer un manuel de suivi et d'évaluation des comtés qui intègre les indicateurs des objectifs. Des manuels ont déjà été produits pour les comtés suivants du Kenya : Kericho, Kilifi, Nakuru et Taita Taveta. D'autres actions ont été menées au Burundi, aux Comores et à Madagascar. Au Burundi, plusieurs communes sont en phase de planification. Aux Comores, certaines des villes et communes, notamment Fombouni, Iconi, Mitsamiouli, Moroni, Mutsamudu, Niouma Chuoi, Ouoini et Wella, alignent leurs plans locaux

Encadré 10 :

Moroni, Mutsamudu, Niouma Chuoi, Ouoini et Wella, alignent leurs plans locaux sur les objectifs. À Madagascar, l'Association des maires des grandes villes sensibilise et organise des consultations sur les objectifs de développement durable. Des efforts de sensibilisation similaires sont faits à Pemba au Mozambique grâce au soutien de l'Union européenne. Au Malawi et en Zambie, des ateliers régionaux sont organisés pour examiner les plans de développement locaux.

Source : Résumé tiré du Rapport des administrations locales et régionales au forum politique de haut niveau de 2019, établi par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et Cités et Gouvernements Locaux Unis. 3e rapport intitulé Towards the Localization of the SDGs (Barcelone, 2019).

Note : On peut trouver d'autres exemples de ces efforts entrepris dans les villes dans le document de 2016 intitulé Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level, disponible à l'adresse : www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf.

communs, et d'accroître leur visibilité (voir l'encadré 10 pour un exemple de processus similaire mis en œuvre en Afrique).

Il est possible de tirer parti du réseau des villes jumelles ou d'autres réseaux mondiaux de villes, tels que CGLU, le Groupe C40 et le Partenariat pour des villes saines, pour n'en citer que quelques-uns, afin d'établir conjointement des priorités et une cohérence régionales pour des objectifs qui peuvent être transfrontaliers ou trop difficiles à atteindre par une seule administration infranationale.

Dans d'autres cas, les administrations infranationales peuvent choisir de relier brièvement leurs stratégies à moyen ou long terme aux 17 objectifs de développement durable par la mise en correspondance, mais en donnant la priorité à l'examen de quelques-uns seulement des objectifs. La ville de Guangzhou (Chine), par exemple, a largement associé les 17 objectifs à sa stratégie de développement à long terme, mais son premier examen s'est concentré sur cinq objectifs prioritaires. De même, Los Angeles s'est concentrée sur huit objectifs tout en donnant la priorité à deux ; son annexe comprend un modèle de mise en correspondance pour les 17 objectifs. Buenos Aires a replacé son examen dans le contexte de la pandémie COVID-19 et donné la priorité à six objectifs tout en répertoriant tous les 17 objectifs dans son annexe. La ville a profité de l'examen local pour souligner combien les actions locales menées dans le cadre de chacun des objectifs ont permis de répondre à la crise.

2. Phase II

La collecte, la rédaction et l'analyse des données étayent l'établissement des priorités. La collecte des données pourrait commencer par l'élaboration d'une méthodologie comprenant une liste d'instruments de collecte d'informations tels que des enquêtes, des questionnaires, des guides d'entretien, des séances de groupes de discussion et d'autres outils. La validation devrait se faire par des consultations avec les principales parties prenantes dans le cadre d'un atelier ou d'une série d'exposés ciblés.

En Allemagne, les plans du Gouvernement fédéral, des États et des collectivités locales sont systématiquement alignés sur les objectifs de développement durable. En 2017, à la suite de l'adoption du Programme 2030 à l'échelle mondiale, le Gouvernement fédéral et de nombreux États allemands ont élaboré des stratégies axées sur la réalisation des objectifs, notamment en élaborant des directives spécifiques pour les États en matière de développement durable. Au niveau local, les municipalités se sont engagées à mesurer

les progrès quantitatifs grâce aux indicateurs des objectifs de développement durable pour les projets municipaux. Un groupe de sept organisations – l'Association des villes allemandes, l'Association des comtés allemands, l'Association allemande des villes et des municipalités, l'Institut allemand d'études urbaines, l'Institut fédéral de la construction, des affaires urbaines et de la recherche spatiale, le Service pour les Communes du monde et la Fondation Bertelsmann – ont participé à un projet national visant à dresser un état des lieux du développement durable au niveau local. La capitale d'Etat Stuttgart a été l'une des premières municipalités allemandes à mettre à l'essai les indicateurs des objectifs de développement durable pour les municipalités. Les stratégies et objectifs futurs du développement urbain durable de Stuttgart s'appuieront sur cette étude de base actuelle. Les données recueillies pendant la première phase, qui s'est déroulée entre juin et octobre 2018, ont été mises à jour pendant la deuxième phase en septembre 2019. Pour la première fois, l'étude de base a fourni un instrument intersectoriel pour un suivi régulier et complet de la durabilité sociale, économique et écologique à Stuttgart, y compris des recommandations et des mesures pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable par l'administration locale et les parties prenantes. Dans un premier temps, l'étude de base elle-même constitue un exemple utile pour les autres localités sur la manière de planifier progressivement un examen ; en fonction du contexte local et de la disponibilité des données, il peut être judicieux de réaliser une étude de base avant de s'engager dans un examen local complet¹⁷.

3. Phase III

La phase III concerne la publication et la diffusion des données. La diffusion devrait être large et pourrait consister à associer la presse et les médias pour partager les messages clés.

L'intégration, le contrôle, la mise en œuvre et le suivi de l'examen local sont effectués de manière continue. Le suivi des engagements pris dans le cadre de l'examen et leur intégration plus poussée dans les processus nationaux et locaux ont un impact global sur la réalisation des objectifs de développement durable. Cette partie finale, mais continue, du processus permet d'assurer un meilleur alignement et une plus grande responsabilité et offre des possibilités de collecte de données en temps réel. Tout au long du processus d'examen local volontaire, des structures nationales et locales devraient être mises en place pour faciliter le processus de réalisation et renforcer les liens entre le programme national relatif aux objectifs de développement durable et l'action locale.

Les mécanismes de contrôle du suivi de l'examen local volontaire peuvent prendre diverses formes, mais les principes suivants devraient guider le processus : transparence, inclusion et autonomisation des autorités locales. Doter les structures de coordination locales de moyens d'action leur permet d'assurer le suivi en collaboration avec l'administration centrale. Comme le souligne CGLU dans son rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 intitulé *Towards the Localization of the SDGs*, la coordination du suivi repose directement sur le système de planification existant, qui doit être amélioré ou

17 State Capital of Stuttgart, *Stuttgart – a Livable City: The global Agenda 2030 at a local level. Baseline study depicting the Sustainable Development Goals (SDGs)*. Résumé. Disponible à <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/2020%20VLR%20Stuttgart%20eng.pdf>.

réformé pour assurer le suivi à la fois du plan et des objectifs de développement durable avec des cibles et des indicateurs adaptés.¹⁸

Après avoir réalisé son premier examen local volontaire, Los Angeles a mis en place des plateformes pour rendre compte et suivre les progrès de la mise en œuvre dans toute la ville, notamment un nouveau site web pour suivre les activités de la ville et de la communauté liées aux objectifs de développement durable et une plateforme locale de communication des données pour trouver et visualiser les données correspondant aux indicateurs des objectifs. Hawaii dispose d'un tableau de bord de données ouvertes et d'une feuille de résultats permettant de suivre les progrès réalisés dans le cadre des 17 objectifs, des 37 cibles et de plus de 200 indicateurs. Les paramètres utilisés dans le tableau de bord ont été élaborés conjointement dans le cadre d'un processus initial de quatre ans d'engagement des parties prenantes, qui a débuté en 2014 et qui a rassemblé le gouvernement, les entreprises, le monde universitaire, le secteur de la philanthropie, la société civile et les partenaires communautaires lors de réunions dans les quatre comtés. Le tableau de bord de données ouvertes encourage la responsabilité et la transparence, ainsi que la coordination des efforts faits par les fonctionnaires du comté et de l'État. Les données de l'examen local volontaire d'Hawaii sont utilisées pour orienter les efforts de reprise après la COVID-19 à l'échelle de l'État.

Il convient de se rappeler cette mise en garde importante lorsqu'on envisage d'entreprendre un examen local : le processus de préparation commence souvent bien avant la publication de l'examen. Une fois publié, il devient un document dynamique qui alimente les actions aux niveaux local et national. Pour New York, le lancement du premier examen local volontaire en 2018 a été le résultat d'un processus de coopération de trois ans entre la ville et la communauté mondiale au sens large. Après le lancement des objectifs de développement durable en 2015, le Bureau des affaires internationales du maire de New York a constaté que sa stratégie locale et les objectifs se chevauchaient et s'est engagé à respecter les principes de croissance, d'équité, de durabilité et de résilience à travers la stratégie OneNYC, un modèle de développement durable au niveau local. À Bonn, un processus de deux ans a précédé la publication du premier examen local volontaire de la ville en 2020, à partir duquel une feuille de route a été élaborée pour atteindre les objectifs de développement durable. Les représentants des départements ont élaboré une stratégie de durabilité en coopération avec les organes politiques, la société civile et les milieux scientifiques et des affaires. À Montevideo, des mécanismes régionaux, par le biais de l'Alliance euro-latino-américaine pour la coopération entre les villes, ont aidé la ville à préparer son premier examen local volontaire. Dans ce cas, le processus a commencé un an avant (en 2019) la publication du premier examen local volontaire, avec la formation d'un groupe de travail spécial et d'un groupe directeur du Département de la planification et de la Division des affaires étrangères et de la coopération, qui ont contribué à définir la méthodologie et l'analyse de l'examen.

Examen par les pairs

Alors que de plus en plus de collectivités locales procèdent à des examens locaux volontaires en Afrique, on peut en apprendre et échanger beaucoup pour renforcer les processus et l'impact de ces examens dans la région. Cela est d'autant plus important que la région n'en est qu'au début de la réalisation d'examens locaux volontaires et que seuls quelques-uns d'entre eux en ont effectué à ce jour. À la sixième session du

¹⁸ De plus amples informations sur le processus sont disponibles sur le site www.uclg.org/sites/default/files/towards_the_localization_of_the_sdgs_0.pdf.

Forum régional africain pour le développement durable, tenue en 2020, les États membres africains ont spécifiquement demandé à la CEA de soutenir les examens par les pairs et les échanges entre les collectivités locales qui effectuent des examens locaux volontaires.

En conséquence, un modèle de liste de contrôle a été prévu dans les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique afin de répertorier les enseignements tirés, les problèmes rencontrés et les possibilités offertes à chaque phase de la mise en œuvre de ces examens (voir annexe II, tableau 6). L'approche proposée consiste à intégrer un outil d'examen par les pairs à chaque phase. Cela permet de documenter et de créer des boucles de rétroaction à chaque phase du processus d'examen local volontaire, de façon à favoriser une approche itérative et souple de la réalisation d'un examen local volontaire et de promouvoir le principe de responsabilité. La liste de contrôle offre un espace pour détailler les étapes et les mesures concrètes de suivi en vue de la mise en œuvre. En outre, elle sert de base aux discussions lors de l'examen par les pairs, car elle permet de suivre les progrès accomplis à chaque étape des phases de l'examen local volontaire, marquées par des activités et des étapes essentielles qui offrent des idées et des pratiques exemplaires en matière de participation, de coordination, de collecte de données et plus encore.

En outre, la CEA continuera à utiliser le Forum régional africain pour le développement durable comme principale plateforme de dialogue, d'échange et de partage d'expériences au niveau régional. Le Forum constitue une plateforme idéale où les examens nationaux volontaires peuvent être présentés, parallèlement aux examens nationaux volontaires, afin de définir les messages clés du continent pour le forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable, qui se tient au niveau mondial. Il favorise le dialogue et la coordination entre les gouvernements nationaux et les collectivités locales en Afrique autour des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, ainsi que les possibilités d'examen par les pairs. De plus, la CEA continuera à collaborer avec ses partenaires pour soutenir l'apprentissage et l'échange systématiques entre les collectivités locales au sujet des examens nationaux volontaires, y compris au niveau sous-régional. D'autres plateformes, telles que celle des villes jumelées, pourraient également offrir des possibilités (voir encadré 11).

L'évaluation par les pairs des examens locaux volontaires en Afrique peut s'inspirer des possibilités et des expériences liées au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. En janvier 2017, à la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé et confié au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs un rôle plus important et la tâche d'appuyer le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des initiatives clés en matière de gouvernance, qui englobent, entre autres, les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les cibles 2023 dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063¹⁹. Par l'intermédiaire des structures du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, ou en s'appuyant sur des expériences connexes, les administrations infranationales pourraient définir les possibilités de présenter leurs rapports d'examen volontaire à diverses plateformes nationales et infranationales pour évaluation par les pairs.

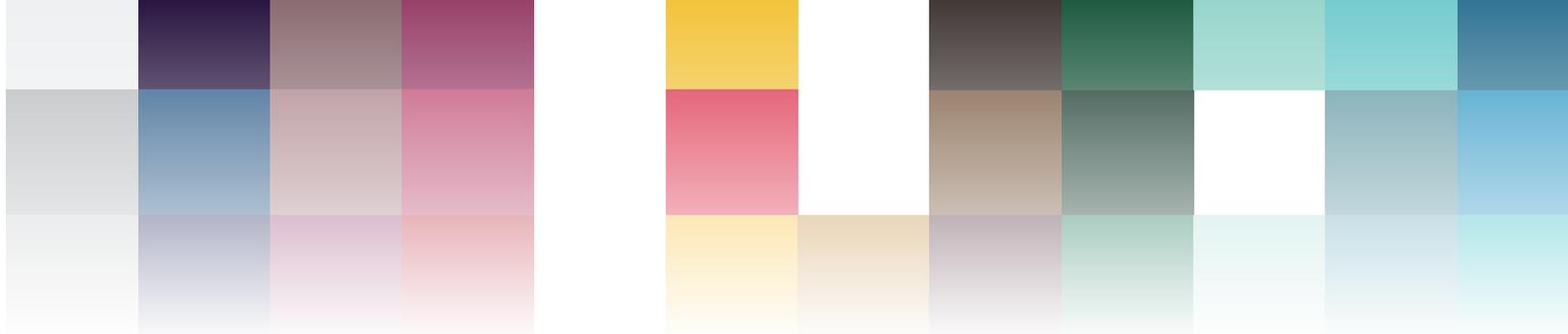
19 Voir Union africaine, Premier plan décennal de mise en œuvre (<https://au.int/en/agenda2063/sdgs>).

Encadré 11 : Initiative mondiale Global Sister Cities International

Dans le cadre de l'initiative mondiale Sister Cities International, la ville d'Accra a renforcé ses capacités et son savoir-faire grâce à ses relations avec Le Cap (Afrique du Sud), Bristol (Royaume-Uni), et Akron, Cheyenne et Chicago (États-Unis). En tant que villes jumelles, les villes de ce réseau encouragent la coopération mutuelle ainsi que les échanges culturels, éducatifs, d'informations et de connaissances.

L'initiative Sister Cities International pourrait constituer une plateforme supplémentaire permettant de tirer parti des capacités pour la réalisation d'examens locaux volontaires par-delà les frontières. Les localités qui ont déjà procédé à un examen local pourraient échanger leurs expériences et les enseignements tirés à travers des canaux de connaissance mutuelle.





II. Modèle d'examen local volontaire

A. Introduction

Le modèle présente les principaux éléments qui devraient figurer ou être couverts dans le rapport d'examen local volontaire et fournit des orientations et des conseils sur la réalisation d'un examen local.

Les Directives évolueront et seront mises à jour au fur et à mesure que les examens locaux volontaires gagneront en importance au niveau mondial. Comme il est indiqué dans le chapitre I, le modèle s'inspire largement des sources actuelles et ne vise pas à réinventer la roue mais plutôt à servir de ressource pour guider le processus d'examen local dans la région. Certes, le modèle d'examen local volontaire pour l'Afrique ne se veut pas prescriptif, mais il existe des domaines fondamentaux à prendre en compte dans chaque examen. Il s'agit notamment des plans de recensement et de participation des parties prenantes, de la méthodologie de collecte de données et de l'état des lieux concernant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. De longs modèles d'état des lieux peuvent figurer dans l'annexe de l'examen local, tandis que l'analyse des objectifs, cibles et indicateurs prioritaires doit figurer dans le corps de l'examen. Enfin, il est essentiel de mettre en évidence les accélérateurs de mise en œuvre en dressant une liste d'étapes futures à suivre par les collectivités locales pour la mise en œuvre. Ces éléments sont essentiels pour guider l'examen et l'analyse de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau infranational.

Avant-propos

Dans l'exposé introductif ou l'avant-propos de l'autorité infranationale, il faut faire ressortir les principaux domaines prioritaires qui ont émergé des processus locaux d'état des lieux et d'adaptation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les bureaux responsables de la réalisation de l'examen local volontaire pourraient être mentionnés ici, ainsi que tout soutien important reçu d'organismes régionaux ou internationaux. L'exposé introductif donne l'occasion de situer l'examen local dans le processus national global d'examen des objectifs de développement durable en mentionnant le nombre d'examens nationaux volontaires et d'examens locaux volontaires (le cas échéant) produits pour le pays. Cet espace peut également servir à présenter les priorités uniques de l'administration infranationale dans le contexte national. L'exposé introductif reliera le processus d'examen local volontaire à la vision infranationale globale et au(x) programme(s) d'action clé(s). L'administration infranationale peut souhaiter fournir les principales conclusions de sa participation au processus.

Modèle d'examen local volontaire en bref		
Informations préliminaires:		
<ul style="list-style-type: none">● Avant-propos, abréviations et acronymes, liste des tableaux et figures, et table des matières		
1. Résumé		
<ul style="list-style-type: none">● Points saillants de l'examen		
Phase I		
2. Méthodologie d'examen local volontaire - démarrage		
<ul style="list-style-type: none">● Analyse documentaire● Mécanisme institutionnel● Mobilisation des parties prenantes● Politique et environnement propice● Vision		
3. Objectifs de développement durable et Agenda 2063 : priorités		
<ul style="list-style-type: none">● Établissement de liens entre les priorités● Intégration des trois dimensions et « ne laisser personne de côté »		
Phase II		
4. Collecte de données		
<ul style="list-style-type: none">● Méthodologie et traitement des données● Appropriation des objectifs de développement durable		
5. Rédaction, analyse et validation		
<ul style="list-style-type: none">● Progrès dans la réalisation des objectifs et des cibles		
Phase III		
6. Publication et diffusion		
7. Intégration, suivi et mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none">● Résultats et suivi● Moyens de mise en œuvre● Conclusion et prochaines étapes		
8. Annexes		

Abréviations et acronymes

Fournir une liste des abréviations et acronymes mentionnés dans l'examen.

Liste des tableaux et figures

Fournir une liste numérotée des tableaux et des figures utilisés dans l'examen.

Table des matières

Fournir une table des matières pour l'examen.

B. Résumé

Points saillants de l'examen local volontaire

Dans cette section, il faut se pencher sur le contenu et le processus de réalisation de l'examen. Mettre en évidence les questions et les principales priorités qui ont émergé de l'examen concernant, mais sans s'y limiter, les mécanismes de coordination nationaux et locaux, la coordination des organismes locaux et les nouveaux partenariats formés, l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les processus de développement local, la mobilisation des ressources, les limitations des données, ainsi que les progrès d'ensemble dans la mise en œuvre des deux programmes et les principales recommandations pour accélérer la mise en œuvre. Dans l'analyse, tenir compte des possibilités offertes par le processus d'examen local volontaire pour surveiller les progrès et définir des mesures de suivi pour la mise en œuvre des deux programmes.

Cohérence des politiques. Identifier les principaux cadres institutionnels et politiques locaux mentionnés dans l'examen et déterminer dans quelle mesure ces cadres sont alignés sur les stratégies nationales relatives aux objectifs de développement durable. Présenter brièvement les structures de coordination verticale et horizontale qui soutiennent l'harmonisation des politiques.

Discussion sur les liens avec le processus d'examen national volontaire. Préciser dans quelle mesure la réalisation de l'examen national et celle de l'examen local sont complémentaires et comment la coordination pourrait être encore améliorée. Mentionner comment les mécanismes de coordination nationaux et locaux ont été renforcés et tous les mécanismes de coordination qui ont été établis suite à la réalisation de l'examen local volontaire.

Coordination des organismes locaux et participation et partenariats des parties prenantes. Indiquer le bureau ou département ayant la responsabilité générale de la réalisation et les services d'appui. Mentionner les principaux organismes publics nationaux et locaux participants et les autres parties prenantes importantes. La méthodologie pour une pleine participation des parties prenantes est exposée dans la sous-section II.C. du présent document. Fournir des détails sur les partenariats nouveaux et innovants qui ont résulté de l'examen et expliquer en quoi les partenariats sont importants. Préciser comment les partenariats avec les parties prenantes ont enrichi le contenu de l'examen. Le secteur privé ou un ou plusieurs partenaires non traditionnels peuvent participer aux nouveaux partenariats. Définir l'objet du partenariat et les nouveaux programmes, activités, fonctions ou départements fusionnés, modalités de collecte des données et mécanismes de suivi résultant de ce partenariat.

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Résumer la manière dont les processus de développement local ont intégré les deux programmes dans les cadres de planification, de financement, de suivi et d'évaluation. Inclure une analyse sur l'élaboration du budget, la définition des indicateurs et la collecte des données. Mentionner les principaux cadres de planification utilisés pour dresser l'état des lieux des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063. Indiquer les domaines prioritaires clés pour la localité au titre des deux programmes qui ont émergé à l'issue de la hiérarchisation.

Reconstruire en mieux pour l'avenir. Pour l'Afrique, la trajectoire de la COVID-19 et les cas de mortalité ont été très différents de ceux des autres régions. Cependant, en raison du caractère nouveau de la pandémie,

l'impact qu'elle a eu sur les flux financiers, le commerce et la réduction des envois de fonds n'est pas encore clairement établi. Tout élément d'information sur l'impact de la COVID-19 qui peut être glané au niveau local concernant la santé de la population et l'économie dans le cadre du développement durable doit être ajouté à l'examen et résumé dans cette section. Dans l'examen, il faut indiquer comment la pandémie de COVID-19 a influé sur les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et mentionner les types de mesures qui ont été prises pour rendre la reprise plus durable et plus verte, ainsi que leur impact. Décrire comment la pandémie a affecté les préparatifs de l'examen local.

Limitations des données et mobilisation de ressources. Mettre en évidence les principaux enseignements tirés du processus d'examen et les problèmes rencontrés pendant la réalisation, ainsi que les difficultés de financement et autres domaines applicables. Les messages de cette section pourraient aider à concevoir les examens locaux volontaires et rendre la réalisation des examens futurs plus efficace ou plus participative.

Progrès d'ensemble et problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Mentionner brièvement les objectifs de développement durable, y compris les domaines dans lesquels l'administration infranationale fait des progrès et ceux qui nécessitent une grande attention. Cette section doit être brève, car la sous-section F permettra d'entrer dans les détails.

Accélérateurs de la mise en œuvre. Identifier les accélérateurs de la mise en œuvre et montrer les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre dans les domaines les plus difficiles. Dresser la liste des programmes ou activités qui doivent être renforcées pour répondre au retard accusé dans la progression des objectifs.

Questions directives

- Le cadre des objectifs de développement durable a-t-il été adopté par l'administration infranationale ? Si oui, quand et comment ?
- Le Programme 2030 ou l'Agenda 2063 a-t-il été utilisé pour éclairer, mettre à jour ou réviser les plans de développement existants ? Comment ces plans sont-ils mis à jour et suivis dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ?
- Quel pourcentage des 17 objectifs est reflété dans le plan local ?
- Quels sont les principaux moteurs, les fondements ou les principes directeurs de la principale politique de planification de la collectivité locale rattachée aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 ?
- Existe-t-il une entité locale ou un bureau local au sein de l'administration locale qui oeuvre spécifiquement à la réalisation des objectifs de développement durable ?

C. Méthodologie et processus d'examen local volontaire

Préparation, vision et mobilisation des parties prenantes

Démarrage

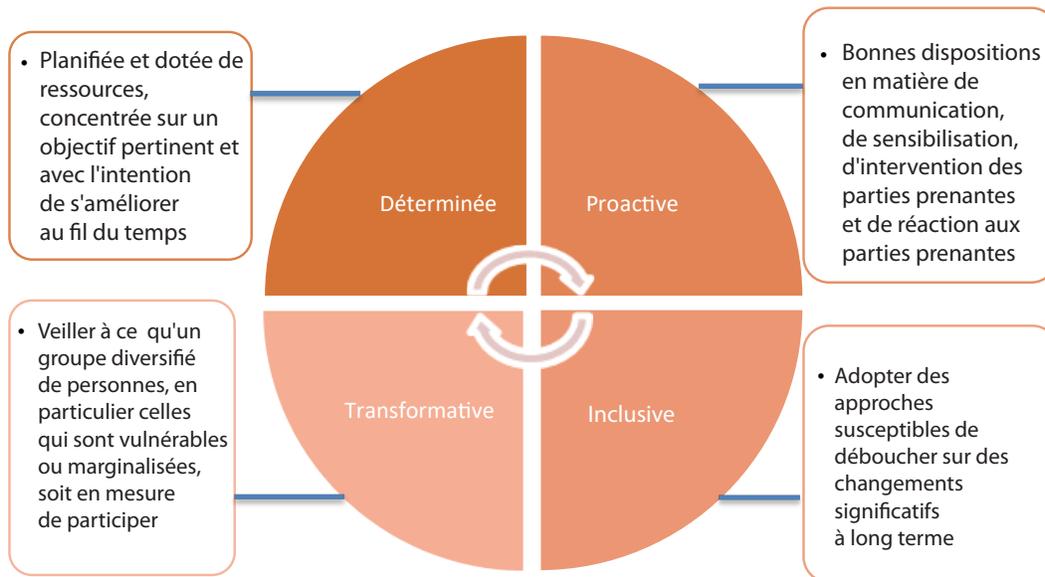
La méthodologie de préparation de l'examen local volontaire doit être décrite dans cette section. Dans le paragraphe introductif, il faut donner un aperçu général de l'approche méthodologique ainsi que de la portée et de la profondeur de l'examen. Dans les sous-sections suivantes, on peut présenter un résumé de l'analyse documentaire, le processus de participation des parties prenantes (voir figure VII), les données

quantitatives et qualitatives collectées, y compris les limitations des données, et la méthodologie de mise en correspondance des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 avec les plans et programmes locaux.

1. Analyse documentaire

L'analyse documentaire devrait permettre de répertorier les rapports, stratégies, politiques et plans examinés aux niveaux national et local, tels que les cadres des objectifs de développement durable, les plans de développement, les plans de travail annuels, les plans physiques, les examens à mi-parcours, les cadres budgétaires, les estimations budgétaires, les profils de projet, les données de recensement, les rapports des organisations de la société civile, les rapports statistiques et les audits. Mentionnez les Directives et les manuels référencés pour la préparation. L'analyse documentaire permettra de définir la vision de l'examen, qui sera affinée et validée grâce à la participation des parties prenantes.

Figure VII : Participation des parties prenantes



Source : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Association internationale de participation publique, 2019. Reproduit à partir de Nations Unies, *Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews: Reviewing Local Progress to Accelerate Action for the Sustainable Development Goals*, figure 12 : Quatre dimensions d'une participation significative des parties prenantes pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Mécanismes institutionnels

Dans cette section, il faut définir le modèle institutionnel à utiliser pour organiser l'examen. Pour aider à déterminer le modèle à utiliser, le tableau 4 montre les avantages et les inconvénients de chaque modèle, d'autres exemples étant fournis dans la partie du présent document consacrée aux directives.

Tableau 4 : Modèles d'arrangements institutionnels

Modèle	Fonction
Un bureau principal ou une équipe principale	Complète et communique en interne
Système en étoile	Un coordonnateur chargé de sensibiliser les bureaux concernés
Interinstitutions	Une collaboration entre différents services sous la direction d'un comité directeur
Partenariat	Un partenariat entre le bureau de la ville et une organisation externe

Source : Adapté de Pipa et Bouchet, "Next generation urban planning : enabling sustainable development at the local level through voluntary local reviews (VLRs)" (Washington, The Brookings Institution, 2020).

Les modèles institutionnels dominants pour la réalisation des examens locaux volontaires dans le monde sont : a) un bureau principal et b) le modèle en étoile.

Dans le cadre du modèle du bureau principal et du modèle en étoile, une personne ou un bureau désigné est chargé de diriger le processus, ce qui garantit un partage cohérent des informations entre les services publics et avec les parties prenantes. Cependant, ces modèles sont longs à coordonner et peuvent allonger le temps nécessaire pour réaliser un examen, tout en augmentant la charge de la coordination sur une ou quelques personnes. Il peut s'avérer plus difficile de créer une dynamique et de maintenir l'enthousiasme pendant les transitions politiques dans le cadre du modèle du bureau principal et du modèle en étoile.

Les deux modèles nouveaux sont : a) le modèle interinstitutions et b) le partenariat.

Ils permettent de créer rapidement une dynamique. Ces modèles sont utiles pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de l'examen et pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs établis. En outre, compte tenu de leur nature, ces modèles sont utiles pour faire participer davantage de parties prenantes, pour aider à briser les silos et pour intégrer les priorités en vue du développement durable.

Quel que soit le modèle choisi, le renforcement du leadership local est important, tout comme la création de canaux de communication entre les partenaires et les parties prenantes autour de valeurs et d'objectifs communs. L'appropriation locale du processus d'examen local volontaire pendant la mise en œuvre est également essentiel pour en assurer le succès. Si ces modèles sont les plus courants, il existe des possibilités d'élaborer de nouveaux modèles de coordination (voir encadré 12).

3. Mobilisation des parties prenantes et vision

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 exigent tous deux une coordination globale à plusieurs niveaux de l'administration et la participation des parties prenantes. La prise de conscience et l'appropriation des objectifs de développement durable au niveau local, au niveau des populations, est une première étape. Pour forger une vision d'ensemble intégrée, il faut associer davantage divers groupes et plusieurs niveaux de l'administration. L'examen local permet de mobiliser les résidents, les organisations, le secteur privé et les pouvoirs publics en faveur des priorités de l'administration infranationale, et de faire ressortir les problèmes et les possibilités. Comme l'a noté la Brookings Institution, le programme positif et le langage commun des objectifs de développement durable offrent l'occasion de stimuler le soutien et l'adhésion

Encadré 12 : Examen local volontaire du district de Ngora : modèle de coordination

Pour l'examen local volontaire du district de Ngora, on a utilisé les mécanismes de coordination et les mécanismes des parties prenantes déjà existants, tant au niveau national que du district. L'urbaniste du district de Ngora, qui est la personne référente pour la coordination, a travaillé en étroite collaboration avec le Cabinet du Premier ministre et le Ministre d'État chargé des affaires générales, qui coordonne la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein du secrétariat des objectifs de développement durable. La planification au niveau du district, dirigée par le service de planification du district dont relève le point de contact, rassemble tous les chefs de départements et de secteurs du district, la société civile, le secteur privé et les dirigeants et conseillers locaux. Les plans sont élaborés du niveau du village à celui du sous-comté puis du district, où ils sont consolidés en un plan unique par le département de la planification. Cette coordination permet non seulement de garantir l'harmonie et l'intégration des objectifs au niveau local, mais aussi d'offrir des possibilités de suivi conjoint et d'intégration.

Source : Ngora District Draft Voluntary Local Review (Ouganda, 2020).

de la communauté.²⁰ L'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes est une première étape utile pour guider ce processus. L'utilisation de ce plan aide l'administration infranationale à définir l'objectif stratégique des consultations, à mettre en place un processus ou un mécanisme pour identifier les parties prenantes à consulter, à établir les techniques et les méthodes à appliquer pour la consultation et à déterminer comment l'ensemble du processus sera documenté.

Dans cette section, il faut donner des détails sur les consultations qui ont eu lieu et sur les personnes qui ont participé à la réalisation de l'examen. Donnez des précisions sur la méthode utilisée, les personnes consultées, l'organisation représentée et la raison justifiant chaque groupe contacté (voir encadré 13). La Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont produit une publication intitulée *Stakeholder Engagement and the 2030 Agenda : A Practical Guide*, à l'intention des administrations locales et des fonctionnaires qui cherchent à renforcer leur participation et leur engagement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Bien que le guide soit destiné à une participation au niveau national, les cadres fournis peuvent être facilement adaptés au niveau des administrations infranationales. Des modèles pour le recensement et la participation des parties prenantes figurent à l'annexe II.

La participation des parties prenantes pendant la pandémie

La participation des parties prenantes a été fortement affectée par la pandémie de COVID-19. Alors que la participation en ligne a accru la participation de certaines parties prenantes, le COVID-19 a diminué la participation des groupes les plus vulnérables et marginalisés. Selon le Département des affaires économiques et sociales, les personnes âgées et les personnes handicapées ont été les plus touchées et risquent d'être davantage laissées de côté. La pandémie a mis en évidence la manière dont la fracture numérique limite fortement la participation des femmes, des enfants et des jeunes, des sans-abri, des habitants des bidonvilles, des migrants et des personnes déplacées qui ont un accès limité aux réunions et aux méthodes de participation en ligne.

²⁰ Anthony Pipa et Max Bouchet, "Next generation urban planning: enabling sustainable development at the local level through voluntary local reviews (VLRs)" (Washington, The Brookings Institution, 2020).

Encadré 13 : Examen local volontaire du district de Ngora : participation des parties prenantes

Des outils innovants ont été utilisés pour assurer la participation des parties prenantes à l'examen local volontaire du district de Ngora. En plus des discussions avec des groupes d'intérêt (populations vulnérables) et des entretiens avec des informateurs, le district de Ngora a recueilli des informations par le biais d'émissions-débats à la radio et de programmes télévisés. Ces émissions ont attiré la participation de dirigeants clés, notamment le Président du district, des membres du Parlement et le chef du Service administratif. Grâce à ces plateformes, les personnalités publiques ont pu fournir des informations et recevoir en retour des commentaires sur les plans de développement. Cet exemple sert de référence utile pour d'autres administrations infranationales qui préparent un examen en 2021, lorsque la participation en personne ne sera peut-être pas possible en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : Ngora District Draft Voluntary Local Review (Ouganda, 2020).

4. Politique et environnement favorable

Un certain nombre de cadres et de plans locaux, tels que les stratégies d'urbanisme, les stratégies globales, les cadres de durabilité et les plans de résilience, ont été conçus ou mis à jour ou sont en cours de révision pour compléter le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Les collectivités territoriales peuvent utiliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs examens locaux volontaires pour présenter leur cas unique en son genre et, à partir de là, décrire comment le processus de préparation de l'examen et le produit ont été utiles pour eux (voir encadré 14). Cette analyse fournira une idée de la façon dont la participation des communautés de base a constitué un apport à l'examen. Dans la présente section, incluez un paragraphe d'introduction résumant brièvement les points suivants : comment la collectivité territoriale a créé l'appropriation des objectifs ; comment les dimensions sociales, économiques et environnementales sont prises en compte dans l'examen ; comment l'administration locale a pris en compte les principes de ne laisser personne de côté ; enfin, les mécanismes institutionnels choisis pour mener l'examen. Vous trouverez ci-dessous l'occasion de développer chacune de ces sections.

5. Vision

En guise de conclusion à cette section, on peut dire que les collectivités territoriales peuvent envisager le processus de conception d'une vision locale en ce qui concerne la mise en œuvre. Après l'analyse documentaire et l'institutionnalisation du processus, présentez comment la participation initiale a permis aux citoyens et aux institutions locales de s'approprier les ODD et l'Agenda 2063. Il serait intéressant de démontrer si de nouveaux engagements et priorités locaux ont émergé à la suite du travail préparatoire qui définit où la localité aimerait se voir à l'horizon 2030. Les questions destinées à guider ce processus de conception d'une vision (telles que présentées dans l'examen local volontaire de Shimokawa) sont fournies dans les Questions directives ci-dessous.

Questions directives :

- Quel est l'objectif de la participation et de la consultation des parties prenantes ?
- Sur quoi voulez-vous qu'il y ait une contribution ?
- Pourquoi avez-vous besoin d'une contribution à ce sujet ?

Encadré 14 : Municipalité de Victoria Falls : Méthodes de coordination stratégique

La municipalité de Victoria Falls a intégré le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans son plan de développement stratégique quinquennal 2018-2022. Le plan est actuellement mis en œuvre au moyen de projets, politiques, programmes et procédures prévus. Le plan de développement stratégique présente un modèle de croissance inclusive, axée sur la fourniture d'infrastructures de qualité, l'amélioration de la santé de la communauté, la création de possibilités d'emploi et l'intégration de la croissance verte de Victoria Falls en tant que destination touristique. Plus de 75 % des ODD sont pris en compte dans le plan stratégique.

La coordination horizontale interinstitutions et les mécanismes de communication entre le niveau national et la municipalité de Victoria Falls ont été rendus possibles grâce à un comité directeur national pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à des sous-comités locaux créés pour intégrer les ODD dans le plan et les mettre en œuvre. Une série d'ateliers participatifs avec un certain nombre d'organismes, dont les autorités municipales, l'administration, les résidents et les entreprises privées, ont permis de mettre sur pied les sous-comités. Le dialogue et la mise en harmonie ont été renforcés à tous les niveaux municipaux et avec la société civile, le secteur privé et les organismes pour le développement.

Source : Ville de Victoria Falls, Draft voluntary local report on the Implementation of the 2030 Agenda and Agenda 2063 for Sustainable Development (Zimbabwe, 2020).

- Qui devez-vous consulter pour l'obtenir ? Existe-t-il des groupes ou des organismes qui peuvent être consultés ou devez-vous créer un processus de consultation ciblée ?
- Où sont situées géographiquement les parties prenantes ?
- Quel est le meilleur moment du processus pour consulter ?
- Comment allez-vous vous prendre contact et obtenir un retour d'information ?
- Quelle a été la raison du choix de l'outil utilisé pour faire participer les parties prenantes ?
- Quels sont les mécanismes dont disposent les parties prenantes de la société civile et du secteur privé pour contribuer à la mise en œuvre des ODD et comment allez-vous développer des boucles de rétroaction ?
- Que souhaitez-vous voir en plus grand nombre dans votre ville d'ici à l'horizon 2030 ?
- Que voulez-vous en moins ou ne voulez pas dans votre ville d'ici à 2030 ?
- Quels sont les principales priorités et les objectifs de la collectivité territoriale pour 2030 ?
- Comment les groupes vulnérables sont-ils définis et identifiés ?
- Quels groupes sont laissés de côté et quelles sont les raisons de leur vulnérabilité ?*
- Quelles sources de données désagrégées sont disponibles et où des lacunes en matière de données ont-elles été relevées ?
- Quelles sont les mesures prises pour déterminer les besoins des personnes vulnérables et des personnes les plus défavorisées ?
- Que fait-on pour soutenir les groupes vulnérables et les rendre autonomes sur le plan social ou économique ?*

Note : * Les questions sur le fait de ne laisser personne de côté ont été adaptées du Manuel de préparation des examens nationaux volontaires (2018-2021) du Département des affaires économiques et sociales.

Inclus dans les directives de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les examens locaux volontaires, le tableau 5 est une adaptation utile du spectre de la participation publique de l'Association internationale pour la participation publique-2, qui détaille chaque niveau de participation.

Tableau 5 : Niveaux de participation des parties prenantes

Informier			
Niveau de participation des parties prenantes	Peut être approprié lorsque	Peut ne pas être approprié lorsque	Exemples d'outils
<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'une communication à sens unique, où les gouvernements informent les parties prenantes de leurs plans de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il n'y a aucune attente d'un dialogue à double sens. 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus est en cours, et une participation plus importante est à venir. Les parties prenantes ont un faible niveau de compréhension du Programme 2030 (par exemple, une session d'introduction pour communiquer les détails du Programme 2030, des ODD et de l'Agenda 2063). 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes souhaitent une participation plus active. Les décisions ont un effet significatif sur les parties prenantes. Les parties prenantes sont déjà bien informées sur le Programme 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiches d'information Journées portes ouvertes Bulletins d'information, bulletins, circulaires Sites web Webinaires Radio Journaux et médias officiels
Consulter			
Niveau de participation des parties prenantes	Peut être approprié lorsque :	Peut ne pas être approprié lorsque :	Exemples d'outils
<ul style="list-style-type: none"> C'est là que les gouvernements présentent les plans et les options pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et reçoivent les réactions des parties prenantes. Le plan est destiné à faire bénéficier les autres de l'expérience et des connaissances des parties prenantes. Le pouvoir de décision reste entièrement entre les mains du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des plans clairs et un ensemble limité d'options de changement. Les gouvernements veulent améliorer leurs plans existants et peuvent utiliser le retour d'information pour le faire. Les parties prenantes peuvent comprendre les plans et les options et s'y identifier. Les gouvernements s'engagent à fournir un retour d'information aux parties prenantes sur la manière dont leur contribution a influencé le résultat. 	<ul style="list-style-type: none"> La dernière main a été mise aux plans et que les commentaires ne peuvent pas être pris en compte. Il n'existe pas encore de plans clairs, et un large éventail d'opinions est recherché. Les parties prenantes doivent être mobilisées et responsabilisées pour une participation à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Groupes de discussion Enquêtes Réunions internes et publiques Webinaires Discussions sur les médias sociaux Des plateformes en ligne pour les discussions et les contributions Radio

Associer		
Niveau de participation des parties prenantes	Peut être approprié lorsque :	Peut ne pas être approprié lorsque :: Exemples d'outils
<ul style="list-style-type: none"> • C'est là que les parties prenantes collaborent de manière significative avec les gouvernements à l'élaboration de plans et d'options pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et dans la mise en œuvre de mesures fondées sur les décisions issues de cette contribution. La participation ne va pas jusqu'au partage du pouvoir de décision formel. • Les gouvernements ont besoin de l'expertise et des contacts des parties prenantes afin de mettre en œuvre efficacement les décisions. • Les gouvernements s'engagent à intégrer les contributions reçues dans leurs décisions, et à fournir un retour d'information aux parties prenantes. • Les parties prenantes souhaitent activement participer à la mise en œuvre du Programme 2030 et démontrent leur capacité à le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements ne disposent ni des ressources ni du temps nécessaires pour faire participer de manière significative les parties prenantes à la mise en œuvre et à l'examen du Programme 2030. • Les gouvernements ne disposent pas de l'espace politique nécessaire pour tenir compte de manière significative des contributions des parties prenantes. • Les parties prenantes ne montrent pas leur volonté de participer activement à la mise en œuvre et à l'examen du Programme 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage délibératif • Sollicitation de recommandations et de propositions • Ateliers • Forums • Fourniture de données • Webinaires • Discussions sur les médias sociaux • Plateformes en ligne pour les discussions et les contributions
Collaborer		
Niveau de participation des parties prenantes	Peut être approprié lorsque :	Peut ne pas être approprié lorsque :: Exemples d'outils
<ul style="list-style-type: none"> • C'est là que les gouvernements et les parties prenantes décident ensemble de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il s'agit d'un processus à long terme, complexe et exigeant, qui requiert des ressources. • Il est important que les parties prenantes s'approprient le processus de mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. • Il y a un avantage supplémentaire identifiable pour toutes les parties à agir ensemble. • Il y a suffisamment de temps et de ressources pour que la collaboration soit significative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le temps et les ressources sont limités. • La participation est faible, par exemple si un gouvernement détient tout le pouvoir et prévoit d'utiliser la collaboration pour imposer des solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'orientation ou de conseil • Groupes de travail • Planification conjointe et projets partagés • Commissions permanentes ou ad hoc

- Les gouvernements et les parties prenantes montrent une volonté politique, un désir et un engagement suffisants pour développer un partenariat significatif autour de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
- Les gouvernements reconnaissent la nécessité des conseils et de l'innovation de la part des parties prenantes pour créer les meilleures solutions et s'engagent dans des processus décisionnels partagés.
- Les parties prenantes n'ont pas d'intérêt à long terme dans la mise en œuvre des solutions identifiées, elles veulent seulement faire partie du processus de décision.
- Facilitation de la recherche de consensus et des forums de prise de décision
- Formation et renforcement des capacités pour soutenir l'action conjointe

Source : *Engagement des parties prenantes et Programme 2030 : un guide pratique* (New York et Genève, Département des affaires économiques et sociales et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, 2020).

D. Priorité accordée aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063

1. Établir un lien entre les priorités

Dans la présente section, mettez en correspondance les objectifs et cibles de développement durable et les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 avec les cadres, stratégies, politiques et documents de planification locaux existants. Le but de l'exercice de cartographie est de procéder à une analyse des écarts entre les politiques et les programmes, d'une part, et les objectifs et l'Agenda 2063, d'autre part, afin de mieux comprendre les domaines dans lesquels des progrès sont réalisés, d'identifier les défis et de déterminer les actions et les ressources supplémentaires nécessaires. Il est important d'examiner quels sont les objectifs et indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063 qui sont liés aux documents de planification actuels des administrations locales (voir encadré 15). La mise en correspondance de la perspective des objectifs et de l'Agenda 2063 avec les documents de planification montre non seulement les convergences mais aussi les domaines dans lesquels il existe des lacunes critiques. Reportez-vous aux outils du modèle de cartographie stratégique des ODD et de l'Agenda 2063 à l'annexe II, tableaux 2 et 3, pour réaliser cet exercice.

À titre d'exemple, le tableau 6 présente un modèle d'outil d'évaluation intégrée rapide utilisé pour l'alignement des plans, stratégies et politiques existants sur les ODD. Tous les modèles doivent être adaptés pour correspondre aux domaines ou secteurs stratégiques contenus dans le programme de développement national, le plan de développement infranational ou le plan sectoriel du pays analysé. Toutes les cibles pertinentes des ODD pour le pays analysé doivent être incluses dans le modèle. Les colonnes à l'extrême gauche identifient les politiques clés et les piliers stratégiques pour la collectivité territoriale et doivent être adaptées au contexte local. Les éléments figurant dans la colonne des domaines des politiques/piliers stratégiques sont purement illustratifs. Ils doivent être mis à jour en fonction des priorités du contexte local en utilisant le cadre local d'orientation pour la réalisation des ODD. Les outils doivent être complétés et inclus dans l'annexe sur l'examen local volontaire. Les informations recueillies seront utilisées pour compléter l'analyse en vue de l'examen.

Questions directives :

- Sur quels ODD et aspirations de l'Agenda 2063 la collectivité territoriale s'est-elle concentrée lors de l'examen local et pourquoi ?
- En général, la collectivité territoriale a-t-elle adapté l'un des ODD ou des objectifs de l'Agenda 2063 au contexte local pour qu'ils correspondent aux limites juridictionnelles ?
- Comment le processus de l'examen local volontaire a-t-il influencé les plans ou processus de développement local ?

Tableau 6 : Outil d'évaluation intégrée rapide : mise en correspondance des objectifs de développement durable avec les politiques et stratégies locales

Domaines des politiques/ pilier stratégique	Objectif 1 : Pauvreté							Objectif 2 : Sécurité alimentaire							
	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1a	1b	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2a	2b	2c
Stratégie de santé	X				X										
					↓	<i>Une cible, des politiques multiples</i>									
Politique du secteur de l'eau	X														
Stratégie nationale pour la biodiversité												X	X		
Loi sur la politique foncière	X				X										
Politique nationale en faveur des petits exploitants					X		X		X	X					
Programme de réforme des systèmes de justice					X	X									
			<i>Une politique, des cibles multiples</i>												

Source : Cartographie des politiques existantes par rapport aux ODD (adaptée de l'outil d'évaluation intégrée rapide du Programme des Nations Unies pour le développement, 2017) à partir du *Manuel de préparation des examens nationaux volontaires* (New York, Département des affaires économiques et sociales, édition 2020).

Encadré 15 : Intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans locaux à Accra

Le plan de développement à moyen terme de l'Accra Metropolitan Assembly [l'Assemblée métropolitaine d'Accra], fondé sur le cadre national de développement à moyen terme, qui est aligné sur les ODD, s'appuie sur une stratégie de ville résiliente axée sur trois piliers : la poursuite d'une approche intégrée de la planification des infrastructures et de la fourniture de services ; l'optimisation des ressources nouvelles et existantes avec le respect de la reddition des comptes et de la transparence ; enfin, l'adoption des contributions d'une approche informelle au renforcement de la résilience. L'objectif central du plan de développement est de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être social des résidents. Les indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063 pertinents sur le plan contextuel sont intégrés au cadre de suivi du plan de développement, afin de suivre les progrès et de soutenir la prise de décision fondée sur des données factuelles. En outre, toutes les lignes budgétaires ont été mises en correspondance avec les ODD, comme l'exigent les directives budgétaires nationales publiées par le ministère des finances du Ghana.

Source : The City of Accra Draft VLR Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development and African Union Agenda 2063 (Ghana, Accra Metropolitan Assembly, 2020).

2. Intégration des trois dimensions et du principe de ne laisser personne de côté

Dans cette partie de l'examen, discutez des liens entre les trois dimensions - économique, sociale et environnementale - du développement durable. Étant donné la nature intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en évidence dans leurs examens les synergies et les arbitrages dans les politiques et les stratégies. Les exemples utilisés dans cette section mettent en exergue la manière dont les politiques peuvent produire des avantages multiples s'étendant sur les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (voir encadré 16). La mise en correspondance de la planification et des stratégies avec les ODD et les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 aidera à identifier ces synergies et ces arbitrages. La cartographie aidera également à identifier les organismes publics responsables des ODD et à déterminer comment intégrer les programmes dans les différents secteurs.

Encadré 16 : Accra : Initiatives de développement durable

À Accra, la municipalité collecte environ 70 % du total des déchets solides produits quotidiennement, tandis que les 30 % restants sont pris en charge par des collecteurs de déchets informels et des systèmes communaux. Pour promouvoir la réutilisation et le recyclage dans les foyers, un certain nombre d'initiatives éducatives et visant à modifier les comportements sont mises en œuvre, notamment le tri des déchets dans les écoles et la sensibilisation à l'échelle de la ville aux liens entre la pollution atmosphérique, le brûlage illégal et l'utilisation de combustibles solides pour la cuisine. Rejoignant un réseau de villes dans le cadre de la campagne « BreatheLife », Accra bénéficie également d'un soutien international pour le suivi et le partage des meilleures pratiques en matière de pollution atmosphérique.

Source : The City of Accra Draft VLR Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development and African Union Agenda 2063 (Ghana, Metropolitan Assembly, 2020).

Les ODD reposent sur le principe de ne laisser personne de côté (voir encadré 17). Pour veiller à ne laisser personne de côté, il faut donner la priorité aux personnes les plus marginalisées dans le processus de participation. Selon le Département des affaires économiques et sociales, les collectivités territoriales devraient être encouragées à aller au-delà des politiques sociales et à prendre en compte les politiques macroéconomiques et la technologie, qui pourraient produire un effet sur la situation des personnes les plus défavorisées - avec une attention particulière accordée aux femmes et aux filles. En outre, les gouvernements devraient inclure dans la mise en œuvre des mesures visant à mettre fin à l'extrême pauvreté et des politiques visant à réduire les inégalités, y compris celles qui découlent de la géographie ; ils devraient aussi faire des efforts pour assurer une participation inclusive et efficace²¹.

²¹ Département des affaires économiques et sociales, Manuel de préparation des examens nationaux volontaires (New York, édition 2021).

Encadré 17 : Objectifs de développement durable : Principes

Le Programme 2030 repose sur trois principes clés : une approche fondée sur les droits de l'homme, le principe de ne laisser personne de côté et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces principes sont mis en œuvre dans quatre domaines : l'alignement sur les normes et standards internationaux, l'égalité et la non-discrimination, la participation active et significative et des mécanismes de reddition des comptes solides.

1. **Approche fondée sur les droits de l'homme.** Il s'agit d'un cadre conceptuel basé sur les normes internationales en matière de droits de l'homme pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. Cette approche vise à comprendre les causes profondes des inégalités et à remédier aux processus discriminatoires et aux répartitions injustes du pouvoir qui ralentissent le progrès et font que des groupes de personnes sont laissés de côté. La coopération des Nations Unies pour le développement devrait reposer sur l'universalité, l'indivisibilité, l'égalité et la non-discrimination, la participation et la reddition des comptes, tout en se concentrant sur le développement des « porteurs de devoirs » pour qu'ils remplissent leurs obligations et des « titulaires de droits » pour qu'ils revendiquent leurs droits.

S'il n'existe pas de recette universelle pour une approche fondée sur les droits de l'homme, les organismes du système des Nations Unies ont néanmoins convenu d'un certain nombre d'attributs essentiels dans la *Compréhension commune du contenu d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la coopération en matière de développement*,^a qui indique que :

- a) Tous les programmes de coopération en matière de développement, les politiques et l'assistance technique devraient favoriser la réalisation des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
 - b) Les normes relatives aux droits de l'homme contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que les principes qui en découlent guident l'ensemble de la coopération et de la programmation en matière de développement dans tous les secteurs et à toutes les phases du processus de programmation ;
 - c) La coopération en matière de développement contribue au développement de la capacité des « porteurs de devoirs » à remplir leurs obligations et/ou des « titulaires de droits » à revendiquer leurs droits.
2. **Ne laisser personne de côté.** C'est la promesse centrale du Programme 2030, Il représente l'engagement sans équivoque de tous les États Membres des Nations Unies à « éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et à réduire les inégalités et les vulnérabilités qui laissent les gens de côté et sapent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble ». Le principe de ne laisser personne de côté s'efforce d'atteindre les plus pauvres parmi les pauvres et de remédier aux inégalités croissantes résultant de la discrimination. Au niveau national, la concrétisation de l'engagement à ne laisser personne de côté nécessite une approche globale comportant une série d'étapes, notamment l'identification des personnes laissées de côté et des raisons de cette situation ; l'identification des mesures efficaces pour s'attaquer aux causes profondes ; le suivi et la mesure des progrès ; enfin, la garantie du respect de la responsabilité de ne laisser personne de côté. L'Operational Guide for UNCTs on Leaving No One Behind du Groupe des Nations Unies pour le développement durable fournit un cadre pour rendre plus opérationnel le principe de ne laisser personne de côté^b.
 3. **Égalité des sexes et autonomisation des femmes.** Le Conseil économique et social la décrit comme « une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes comme des hommes une dimension intégrale de la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas^c ». Deux mécanismes de reddition des comptes ont été institués :

- a) Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes^d fournit un cadre de reddition des comptes qui définit des normes communément admises et des approches coordonnées pour chaque entité du système des Nations Unies. Le système de notation comporte cinq niveaux et permet à l'entité de s'autoévaluer et de rendre compte de sa situation par rapport à chaque indicateur, et de se rapprocher progressivement d'une performance excellente. En tant que tel, le système de notation est conçu comme une aide pour promouvoir le leadership et l'art de diriger et renforcer la cohérence ;
- b) La Feuille des résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes est une auto-évaluation standardisée des pratiques et des performances en matière d'intégration de la dimension de genre au niveau national. Elle vise à assurer la reddition des comptes par les cadres supérieurs et à améliorer les performances des équipes de pays. Basée sur une série d'indicateurs, elle implique une réponse de gestion qui pourrait être utilisée comme une feuille de route pour le genre lors de l'exercice du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.^e

Source : Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Valeurs universelles. Disponible à l'adresse : <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values>.

^a Voir <https://unsdg.un.org/resources/human-rights-based-approach-development-cooperation-towards-common-understanding-among-un>.

^b Voir <https://unsdg.un.org/resources/leaving-no-one-behind-unsdg-operational-guide-un-country-teams-interim-draft>.

^c Voir <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/gender-equality-and-womens-empowerment>.

^d Voir <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability>.

^e Pour de plus amples informations sur le Cadre normatif international, voir <https://unsdg.un.org/resources/global-accountability-framework-gender-equality-and-womens-empowerment>.

Ne laisser personne de côté

Ne laisser personne de côté est un élément essentiel du Programme 2030. Ce principe garantit que les besoins des plus vulnérables sont intégrés dans les programmes et plans de durabilité locaux. Ne laisser personne de côté est une optique qui encourage la pleine inclusion des groupes les plus marginalisés de la région et constitue un rappel essentiel pour les groupes infranationaux de mettre en évidence la manière dont leurs actions traitent l'inclusion et l'inégalité et comblent les lacunes dans des secteurs aussi fondamentaux que l'éducation et la santé. L'objectif de ne laisser personne de côté concerne les lacunes en matière d'équité qui doivent être comblées et à la manière dont les groupes à faibles revenus sont intégrés dans la prestation de services (voir encadré 18). Cette section de l'examen doit fournir des informations identifiant les groupes vulnérables selon les définitions locales, en indiquant où ils se trouvent ainsi que leurs besoins spécifiques et les mesures visant à donner la priorité à ces besoins.

Encadré 18 : Victoria Falls : Ne laisser personne de côté

Soutien aux femmes dans le secteur informel

La municipalité de Victoria Falls a joué un rôle important dans la réponse aux besoins des personnes les plus vulnérables de la municipalité. Le secteur informel de la commune, animé par les femmes migrantes, a connu une croissance rapide entre 2013 et 2018. En partenariat avec des acteurs privés et des organisations de la société civile travaillant sur les questions de genre, la municipalité a créé des marchés Zhima pour les femmes. Les marchés Zhima offrent aux vendeuses des espaces de travail à faible coût et à faible fiscalité. Les marchés de Zhima sont des environnements de travail sûrs qui encouragent les femmes à s'inscrire officiellement auprès de la municipalité. En créant ces marchés, la municipalité de Victoria Falls a joué un rôle important dans le passage du secteur informel au secteur structuré de l'économie, en mettant en place des processus d'inscription au registre du commerce et en assouplissant la fiscalité. En conséquence, plus de 500 femmes travaillaient en 2019 en gagnant un revenu leur permettant de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de soins de santé et d'éducation. La protection des travailleurs a été améliorée grâce aux efforts des organisations syndicales qui ont formé et sensibilisé les travailleurs au droit à un travail décent et aux droits socioéconomiques des travailleurs.

Accélérateurs des objectifs de développement durable en Afrique : Science, technologie et innovation

Les participants au Forum régional africain 2020 pour le développement durable ont examiné le rôle important de la science, de la technologie et de l'innovation dans la transformation de l'Afrique et ont noté que la science, la technologie et l'innovation peuvent jouer un rôle de catalyseur pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD dans la région. Pour que cela puisse se faire, il est nécessaire de combler les lacunes technologiques en comprenant les obstacles et les défis existants et en esquissant des pistes vers l'innovation. L'industrialisation a été identifiée comme un accélérateur de la réalisation de l'objectif en Afrique et les dirigeants sont en train de redéfinir l'éducation autour des compétences en matière de science, de technologie et d'innovation ainsi que des capacités en sciences fondamentales et en ingénierie. L'investissement dans la recherche-développement au niveau des universités et des centres de recherche peut susciter des initiatives locales et renforcer les priorités nationales autour de ces compétences.

Promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques

Pour promouvoir la participation à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, le Gouvernement zimbabwéen a introduit dans l'enseignement un programme de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques. Le programme prévoit le paiement des frais de scolarité pour les étudiants qui s'inscrivent dans ces quatre matières dans n'importe quelle école publique du pays. Grâce à cette initiative, une augmentation notable du nombre de filles participant à des activités scientifiques, technologiques, d'ingénierie et mathématiques a été observée dans la municipalité de Victoria Falls. Influencé par le principe de ne laisser personne de côté, le programme pour la science, la technologie et l'innovation peut servir d'accélérateur pour atteindre les objectifs en matière d'inclusion, de genre et d'éducation.

Source : Victoria Falls Draft Voluntary Local Review. Town's Implementation of the 2030 Agenda and Agenda 2063 for Sustainable Development (Zimbabwe, 2020).

Le concept de ne laisser personne de côté constitue un impératif à nul autre pareil pour la région africaine en particulier, une région où des preuves montrent qu'une croissance très inégale empêche les gens d'avoir accès à des infrastructures de base telles que l'assainissement, l'eau et l'énergie. Comme l'ont noté le Centre des ODD pour l'Afrique et le Réseau de solutions de développement durable, l'objectif de ne laisser personne de côté met en évidence les obstacles suivants à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans la région : déséquilibres démographiques, lacunes en matière de données, inégalités et discrimination, situation géographique, ressources limitées, statut socioéconomique, chocs

et fragilité, et problèmes de gouvernance²². Les plus pauvres et les plus vulnérables de la région n'ont pas accès aux besoins essentiels et sont donc encore plus défavorisés, leurs besoins et leur voix n'étant pas suffisamment pris en compte dans les processus décisionnels. En outre, des systèmes médiocres de collecte de données révèlent un manque de désagrégation des données pour les groupes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays et les migrants²³. Les chocs tels que les conflits, les phénomènes météorologiques extrêmes, la pandémie de COVID-19 et la dégradation de l'environnement contribuent tous à marginaliser davantage les plus vulnérables. Toutefois, en dépit de ces défis, il existe de vastes possibilités à saisir. Par exemple, en tirant parti du dividende de la jeunesse, on pourrait récolter d'énormes bénéfices économiques tout en favorisant une croissance inclusive.

Dans le cadre d'un examen local, et dans l'optique de ne laisser personne de côté, les collectivités territoriales devraient entreprendre une étude des inégalités spatiales (voir tableau 7). Dans les villes, il pourrait s'agir de la situation des pauvres urbains et des personnes vivant dans des établissements informels, afin de mieux comprendre les besoins des personnes vulnérables et des plus marginalisées. Le plan de participation des parties prenantes doit inclure des mécanismes permettant de prendre en compte les groupes vulnérables, afin de mieux comprendre ce qui les rend vulnérables et où ils se trouvent.

²² Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique et Réseau des solutions de développement durable, Africa SDG Index and Dashboards Report 2020 (Kigali et New York, SDG Center for Africa et Sustainable Development Solutions Network, 2020).

²³ Commission de statistique, Répertoire des métadonnées des indicateurs des ODD (New York, Département des affaires économiques et sociales, s.d.).

Tableau 7 : Ne laisser personne de côté : Processus de participation

Identifier	Évaluer	Partenaire
<ul style="list-style-type: none"> ● Groupes laissés de côté et défavorisés ● Les groupes « laissés de côté » moins visibles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lacunes dans les données ● Inconvénients croisés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Groupes laissés de côté et défavorisés ● Organisations de la société civile et universités
Carte	Déterminer	Faire participer
<ol style="list-style-type: none"> 1. Qui est laissé de côté ? 2. Quels sont les groupes les plus difficiles à atteindre - ceux qui ne sont pas représentés par des organisations de la société civile ? 3. Pourquoi sont-ils laissés de côté ? 4. Comment sont-ils laissés de côté ? 5. Pourquoi sont-ils exclus du discours public ou de la collecte régulière des données relatives aux objectifs des ODD et des cibles, indicateurs et objectifs de l'Agenda 2063 ? 6. Quelles organisations locales soutiennent les groupes marginalisés ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les statistiques disponibles ? 2. Quelles autres données devraient être collectées : <ol style="list-style-type: none"> a) Comment les données seront-elles collectées ? b) Comment les données seront-elles désagrégées ? 3. Comment les statistiques existantes peuvent-elles être complétées par des données qualitatives ? <ol style="list-style-type: none"> a) Pour saisir les défis auxquels sont confrontés les groupes défavorisés ? b) Les groupes marginalisés ? 4. Les groupes sont-ils défavorisés de plusieurs manières ? <ol style="list-style-type: none"> a) Quels sont les désavantages ? b) Y a-t-il des désavantages inconvénients qui se croisent ou se chevauchent ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les organisations de la société civile et les universités peuvent-elles aider : <ol style="list-style-type: none"> a) À identifier et accéder aux groupes non représentés par ces organisations ? b) Pour mener des recherches qualitatives ? c) Identifier les indicateurs appropriés et les sources de données pertinentes ? 2. Assurer la participation des groupes laissés de côté dans les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi des phases de l'examen local volontaire ?

Note : Le contenu du tableau 7 est un résumé des conclusions d'un projet de document de Graham Long, « Recognising and reaching marginalized communities: leaving no one behind in voluntary local reviews », présenté lors de l'atelier de la série des examens locaux volontaires du Département des affaires économiques et sociales, qui s'est tenu le 15 avril 2021 à New York.

E. Collecte de données

1. Méthode de collecte et de traitement des données

Dans la présente section, présentez la méthode de collecte des données utilisée pour préparer l'examen. La collecte des données est la clé de la réussite d'un examen local volontaire. Il fournit également un mécanisme de coordination entre les organismes participant au processus. Pour s'engager dans ce processus, il est nécessaire de comprendre les points de données actuels des ODD. À ce stade, il est important de procéder à une coordination avec les organismes nationaux de statistique. L'objectif de la mise en correspondance des indicateurs de données avec les objectifs est de déterminer quels partenaires nationaux et extérieurs disposent de données relatives aux ODD. L'examen des documents de planification stratégique ou des plans globaux peut constituer une première étape. Il pourrait être utile d'utiliser des sources actuelles telles

que le rapport 2020 sur le développement durable en Afrique ou le premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063²⁴.

Pour l'approche globale des données, indiquez si une approche quantitative, qualitative ou mixte a été adoptée. Pour les données qualitatives et quantitatives, indiquez comment les données ont été obtenues, en précisant l'instrument utilisé, la source des données analysées et la justification de l'outil utilisé (voir tableaux 8 et 9).

Incluez une section sur les limites des données rencontrées ainsi que les possibilités d'accroître la collecte de données et la collaboration entre les organismes publics et avec les parties prenantes extérieures. Lorsque cela est possible, présentez les données sous forme de pourcentages, de proportions ou de ratios. Il serait également utile de présenter des séries chronologiques de données pour montrer plus d'un point dans le temps. Présentez les données sous un format visuel chaque fois que possible.

Les processus participatifs de collecte de données au niveau local permettent de fournir des données non traditionnelles et qualitatives. La compréhension de l'environnement des données avant l'examen est également une étape nécessaire. Compte tenu de la nature multidisciplinaire des données relatives aux ODD, l'accès aux données peut s'avérer difficile et l'extraction de données entre les organismes peut nécessiter un contact personnel avec le personnel clé. Tout travail antérieur entrepris dans le cadre de la préparation de stratégies globales, de plans de durabilité, de plans de district, de stratégies de développement urbain, de cadres de planification locale et d'autres efforts de fixation d'objectifs constitue un excellent point de départ. Incluez les sources de métadonnées dans l'annexe, par exemple, pour les données financières, le recensement et le niveau de désagrégation (sexe, âge, capacité, emplacement géographique).

24 Union africaine et Agence de développement de l'Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Addis-Abeba et Afrique du Sud, 2020).

Tableau 8 : Collecte de données générales : Méthodes

Méthodes de collecte de données qualitatives (primaires et secondaires)	Méthodes de collecte de données quantitatives (primaires et secondaires)
<p>Discussions de groupe. Les discussions de groupe sont conçues pour stimuler des discussions libres, des idées nouvelles et de nouveaux points de vue dans les groupes. Elles sont également efficaces pour accéder à un large éventail d'opinions sur un sujet spécifique, par opposition à l'obtention d'un consensus de groupe. En général, le nombre de participants à la discussion est limité à 8 ou 12 personnes pour une séance et les participants sont choisis dans le même groupe socioéconomique ou avec des antécédents et des expériences similaires par rapport à la question en discussion.</p>	<p>Les données quantitatives peuvent être recueillies dans le cadre d'une enquête au moyen de questionnaires structurés auprès d'un échantillon représentatif de répondants de la communauté (femmes, jeunes, anciens, etc.).</p>
<p>Entretiens en profondeur et entretiens avec des informateurs principaux. Ils sont utiles pour connaître les points de vue des individus. Ce sont des méthodes qualitatives efficaces pour amener les gens à parler de leurs sentiments, opinions et expériences personnels. Ils permettent aussi de mieux comprendre comment les gens interprètent et ordonnent le monde. Cela peut se faire en étant attentif aux explications causales que les participants fournissent pour ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils croient, et en les interrogeant activement sur les liens et les relations qu'ils voient entre des événements, des phénomènes et des croyances particuliers.</p>	<p>Les données peuvent être extraites des grandes bases de données existantes aux niveaux national et local, ainsi que des enquêtes et des données de recensement existantes.</p>
<p>Recherche documentaire. La recherche documentaire est utilisée pour collecter des informations factuelles et des données concrètes afin de compléter les informations recueillies par les autres méthodes. Ces données peuvent être extraites de sources secondaires, telles que les rapports officiels des gouvernements, les politiques et les documents stratégiques, les rapports ou études des collectivités territoriales et des gouvernements nationaux, les rapports des organisations de la société civile, des publications aux niveaux local, national et régional, et d'autres sources pertinentes.</p>	<p>Les données peuvent être extraites des enregistrements administratifs.</p>

Tableau 9 : Matrice sur les méthodes utilisées par les localités de l'examen volontaire

Localité	Collecte et analyse des données	ODD couverts
Accra	<p>a. Les données quantitatives pour la préparation de l'examen local volontaire ont été obtenues à partir du Ghana Living Standard Survey (GLSS 7), Les données administratives ont été recueillies auprès de l'autorité de la ville d'Accra, du service de l'éducation du Ghana, du service de la santé du Ghana et de l'organisation nationale de gestion des catastrophes ;</p> <p>b. L'examen et l'analyse du plan de développement à moyen terme (2018-2021), des documents du programme et du projet de la ville sont terminés ;</p> <p>c. Des consultations participatives ont été organisées avec différentes parties prenantes, telles que la Commission nationale de planification du développement, le Service statistique du Ghana, la direction de l'Assemblée métropolitaine d'Accra, les chefs de départements et d'unités, et les représentants des zones sub-métropolitaines. Les autres groupes engagés dans le processus étaient les pêcheurs, les commerçants, les chauffeurs, les autorités traditionnelles, les personnes handicapées et les écoliers de la ville d'Accra ;</p> <p>d. Des entretiens ont été menés avec des informateurs principaux, notamment le maire d'Accra, des membres de l'équipe de direction de l'Assemblée métropolitaine d'Accra, les responsables de la planification et du budget de la ville, et le responsable des ODD à la Commission nationale de planification du développement.</p>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17
Harare	<p>a. Une étude documentaire détaillée de la littérature pertinente et de la situation actuelle (y compris les documents officiels pertinents sur les politiques, les rapports du gouvernement central et du conseil municipal et les rapports des organismes du système des Nations Unies) a été réalisée. L'analyse documentaire a également inclus des études de cas afin d'identifier les bonnes pratiques en termes de réalisation des ODD. Une méta-analyse a été utilisée pour pondérer et comparer, et pour identifier les modèles et relations émergents. Les données ont été collectées auprès de l'organisme national de statistique et d'autres sources ;</p> <p>b. Des consultations ont eu lieu avec les ministères, les organismes de développement, le secteur privé, les syndicats, les organisations de la société civile, les communautés et les citoyens ;</p> <p>c. Des entretiens ont été menés avec des informateurs principaux et des parties prenantes représentant les autorités de la ville de Harare, les ministères de l'administration locale, les associations de résidents et le secteur privé ;</p> <p>d. L'analyse a permis d'obtenir des graphiques et des chiffres pouvant être présentés à l'administration de la ville.</p>	1, 3, 4, 5, 6, 8 et 11

Localité	Collecte et analyse des données	ODD couverts
District de Ngora	<p>a. Des consultations ont été organisées avec les principales parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, le secteur privé, les responsables gouvernementaux, les comités de gestion et les dirigeants locaux, tant au niveau du district que du pays ;</p> <p>b. Une étude documentaire et une analyse de la littérature pertinente provenant des rapports existants et des cadres nationaux, tels que le cadre de mise en œuvre des ODD, les deuxième et troisième plans de développement nationaux et les rapports sur les ODD établis au niveau national, ont été entreprises ;</p> <p>c. La collecte de données quantitatives a été effectuée par l'analyse des données du recensement de 2014, des résumés statistiques et des rapports financiers des districts pour la période 2015-2019 ;</p> <p>d. Des discussions de groupe ont été organisées et les discussions se sont concentrées sur les groupes ciblés clés de femmes et de jeunes, principalement pour recueillir leurs points de vue et leurs perceptions concernant le développement de leurs communautés et leur participation aux processus de développement. Des émissions de radio ont été utilisées pour associer les parties prenantes à cet égard ;</p> <p>e. Les entretiens avec les informateurs principaux visaient principalement le président du district (LC 5), le chef de l'administration, le commissaire résident du district, les membres du comité exécutif du district, les directeurs d'institutions, y compris les écoles et les établissements de santé, les chefs de départements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les parlementaires, pour n'en citer que quelques-uns, tandis que les entretiens en face à face visaient principalement les comités de gestion des structures de santé, les comités de gestion des écoles, les comités d'utilisateurs de l'eau, les partenaires pour le développement, le secteur privé et les faiseurs d'opinion ;</p> <p>f. L'analyse des données a été effectuée sur la base de thèmes tels que ne laisser personne de côté, des liens entre le district et les cadres nationaux et régionaux pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux ODD et à l'Agenda 2063, ce qui a facilité la catégorisation et l'interprétation des informations collectées et l'établissement de rapports sur la situation sur le terrain.</p>	
Victoria Falls	<p>a. Les données quantitatives ont été collectées à partir de la base de données de la municipalité de Victoria Falls. Des données ont également été obtenues auprès de l'organisme national de statistique du Zimbabwe, de l'enquête sur le travail des enfants, de l'enquête sur la population active, du ministère de l'enseignement primaire et secondaire et du système d'information sanitaire du district ;</p> <p>b. Les données qualitatives ont été obtenues à l'aide de questionnaires d'enquête, d'entretiens et de discussions de groupe ;</p> <p>c. Les entretiens téléphoniques ont été utilisés pour des réponses rapides, la clarté et les suites à donner ;</p> <p>d. Les données et informations issues de ces entretiens, analyses documentaires et discussions de groupe ont été ventilées, analysées et intégrées dans le rapport sur l'examen local volontaire de la ville afin de suivre les progrès de certains indicateurs.</p>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17

Localité	Collecte et analyse des données	ODD couverts
Yaoundé	<p>a. Des analyses documentaires de divers documents ont été effectués ;</p> <p>b. Une série de questionnaires de type quantitatif, chacun conçu pour une catégorie particulière de parties prenantes - la société civile, le secteur privé, les fournisseurs à la coopération pour le développement, l'administration publique et la mairie de Yaoundé - ont été distribués pour collecter des données quantitatives ;</p> <p>c. Les données qualitatives obtenues au moyen des questionnaires ont été analysées et intégrées dans le rapport sur l'examen local volontaire.</p>	1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 16 et 17
Ville de Bristol	<p>a. Les données ont été collectées auprès de différentes institutions ;</p> <p>b. Une enquête a été diffusée par l'intermédiaire des principaux réseaux de parties prenantes de la ville, notamment la Bristol SDG Alliance, Business West, Voscur, le Bristol Green Capital Partnership et l'Institut Cabot pour l'environnement de l'université de Bristol. L'enquête a également été partagée avec le Black Southwest Network, le Inclusive Cities Network, LGBT Bristol, le Bristol Interfaith Group et les médias locaux ;</p> <p>c. Des consultations ont été organisées avec les organisations concernées ;</p> <p>d. Les données ont été organisées et désagrégées au niveau local. L'analyse a permis de produire des graphiques et des tableaux pour le rapport ainsi qu'une mise en correspondance des ODD avec le plan « One City ».</p>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17
Buenos Aires	<p>a. Les données ont été collectées auprès des institutions concernées ;</p> <p>b. Des graphiques et des tableaux ont été produits pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs des ODD choisis.</p>	4, 5, 8, 10, 13 et 16
Los Angeles	<p>a. Les données ont été recueillies auprès de différentes institutions concernées, telles qu'une initiative locale de solutions d'action en matière de données, Los Angeles SDG Data et le bureau des affaires internationales du maire ;</p> <p>b. Une cartographie et un alignement des indicateurs locaux sur les indicateurs des ODD ont été réalisés ;</p> <p>c. Des graphiques et des tableaux ont été établis pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs des ODD choisis.</p>	4, 5, 8, 10, 11, 13 et 16
Ville de Taipei	<p>a. Les données quantitatives ont été collectées auprès des institutions concernées ;</p> <p>b. Outre les indicateurs des ODD, la ville a inclus d'autres indicateurs locaux dans le rapport ;</p> <p>c. Des graphiques et des tableaux ont été utilisés pour analyser et présenter les données.</p>	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17
Ville de Turku	<p>a. L'examen des documents pertinents a été effectué objectif par objectif et a été appuyé par des enquêtes, des entretiens et des ateliers ;</p> <p>b. Les indicateurs et les informations statistiques ont été collectés auprès de sources telles que Statistics Finland et l'Institut finlandais de la santé et du bien-être ;</p> <p>c. Des graphiques et des tableaux ont été établis pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de certains ODD.</p>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17

Questions directives :

- De quelles données relatives aux ODD les organismes des administrations locales disposent-ils ?
- Quelles sont les lacunes observées dans la manière dont les données relatives aux ODD sont collectées ?
- Quelles sont les inefficacités observées dans le processus d'établissement des rapports sur les ODD ?
- Quels autres ensembles de données (ensembles de données de programmes locaux ou données provenant de particuliers ou de parties prenantes) pourraient être utilisés pour analyser les données relatives aux ODD et à l'Agenda 2063 ?
- Des données ventilées par lieu, par sexe ou par capacité sont-elles disponibles ?
- De nouveaux partenariats sont-ils apparus au cours du processus de collecte des données ?
- Comment les examens locaux volontaires pourraient-ils contribuer au renforcement des capacités statistiques ?

2. Appropriation des objectifs de développement durable

Adapter les indicateurs au contexte local

Les ODD sont définis par des cibles et des indicateurs spécifiques. Le Programme 2030 ayant été adopté par les États membres, la plupart des indicateurs sont définis au niveau national et sont à la disposition des organismes nationaux de statistique. Pour la plupart des régions, la plupart des indicateurs ne sont pas désagrégés au niveau local. C'est pourquoi de nombreuses études locales produites à l'échelle mondiale sont passées par un processus d'adaptation pour définir les indicateurs en fonction du contexte local (pour des exemples à ce sujet, voir l'encadré 19).

Après avoir défini les objectifs cibles, les collectivités territoriales devraient déterminer si elles définissent leurs propres indicateurs ou si elles adoptent un ensemble spécifique d'indicateurs déjà définis, et la méthode utilisée pour ce faire. Comme le soulignent les Directives régionales Asie-Pacifique sur les examens locaux volontaires, les étapes suivantes peuvent être suivies pour définir les indicateurs locaux²⁵ :

- a) Les collectivités territoriales devraient d'abord être attentives à la pertinence des indicateurs, au niveau d'influence qu'elles ont sur ces derniers et à la disponibilité des données. Les indicateurs locaux doivent être adaptés au contexte local et être représentatifs des demandes des mandants des collectivités territoriales. Elles devraient aussi avoir un certain degré de contrôle sur les indicateurs afin que ceux-ci puissent être influencés par les politiques locales et infranationales. Les données devraient être en général facilement disponibles pour les indicateurs, car cela pourrait réduire les charges administratives

25 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Directives régionales Asie-Pacifique sur les examens locaux volontaires : examiner les progrès locaux pour accélérer l'action en faveur des objectifs de développement durable (Bangkok, 2020).

Encadré 19 : Mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 au niveau local en Afrique

- La municipalité de Victoria Falls a établi le cadre de suivi et d'évaluation des ODD 2019-2023 afin de mieux suivre et contrôler les progrès dans leur mise en œuvre. Avant 2019, la municipalité ne disposait pas d'un organisme local de statistique ; toutes les données ont donc été fournies par l'organisme national de statistique du Zimbabwe (ZIMSTAT), et les données n'ont été désagrégées qu'au niveau provincial. Une analyse des lacunes dans les données relatives aux ODD, réalisée par le ZIMSTAT pour comprendre la nature et l'étendue des limitations des données pour le suivi des objectifs, a révélé un écart global de 44 %.

Le cadre de suivi et d'évaluation fournit des données de base pour chaque indicateur de l'objectif pour lequel des données sont disponibles, dans le but d'adopter un cadre national pour la hiérarchisation des objectifs et le suivi et l'évaluation des progrès, et d'adapter le cadre au contexte local. À la suite de l'examen local, un bureau local de données a été créé pour compiler et consolider les informations numériques relatives aux questions démographiques, économiques, financières, environnementales et sociales, conformément aux normes et procédures statistiques nationales.

Source : Victoria Falls Draft Voluntary Local Review. Town's Implementation of the 2030 Agenda and Agenda 2063 for Sustainable Development (Zimbabwe, 2020).

Le district de Ngora a intégré les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 dans les processus de développement du district, les études de faisabilité, les budgets, les objectifs au niveau local et les indicateurs de suivi des performances. L'examen local volontaire du district de Ngora a été utilisé comme un outil pour alimenter le plan de développement du district pour la période 2021-2025 ; les questions identifiées lors de l'examen ont été intégrées au plan, qui donne la priorité à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance, aux soins de santé de qualité, à l'augmentation du couvert arboré, à la qualité de l'enseignement primaire et secondaire et à l'accès accru à l'eau potable.

Source : Ngora District Draft Voluntary Review (Ouganda, 2020).

supplémentaires et accroître les chances que les collectivités territoriales travaillent réellement au suivi de leurs progrès ;

- Les collectivités territoriales devraient essayer de distinguer les indicateurs en fonction de leur nature ;
- Les collectivités territoriales peuvent envisager d'utiliser une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; les indicateurs qualitatifs, par exemple, peuvent être le niveau d'innovation au sein de l'administration, le niveau de collaboration avec les différents groupes de parties prenantes et les efforts déployés pour sensibiliser l'opinion publique à une question donnée ;
- Les collectivités territoriales doivent décider de la fréquence de suivi des indicateurs, car le fait de mesurer le processus à intervalles réguliers permet d'accumuler des informations et de s'assurer que le cadre de suivi encourage les gens à prendre des initiatives.

Une fois les indicateurs définis, les collectivités territoriales peuvent collecter les données, y compris les métadonnées, et démontrer comment elles ont été collectées. Les données locales peuvent être disponibles

dans l'administration locale ou dans plusieurs organismes des collectivités territoriales. L'accès aux données dépendra de l'arrangement institutionnel que la collectivité territoriale utilise pour mener l'examen.

Une fois les indicateurs pertinents établis, la collectivité territoriale identifiera l'institution responsable de la gestion des données administratives. Cet exercice pourrait aider à mettre en place des mécanismes pour une meilleure collecte de données entre organismes. En plus de la coordination interne, la collecte de données nécessitera une coordination avec les parties prenantes extérieures qui peuvent fournir des ensembles de données ou des sources de données supplémentaires, en particulier sur les groupes marginalisés traditionnellement omis des sources de données officielles. Dans le contexte urbain, cela pourrait faire référence aux pauvres des villes.

Questions directives²⁶

- Les priorités des collectivités territoriales diffèrent-elles des priorités nationales et, dans l'affirmative, comment ?
- Lors de l'analyse des progrès vers la réalisation des objectifs, comment la collectivité territoriale a-t-elle établi une base de référence ?
- Comment la collectivité territoriale a-t-elle analysé les tendances, les progrès et les défis au fil du temps ?
- Comment la collectivité territoriale peut-elle relever les défis, maintenir ou améliorer les progrès dans les années à venir ?
- Quels enseignements la collectivité territoriale peut-elle partager avec d'autres localités et comment les données relatives à l'examen local volontaire peuvent-elles être utilisées pour faire le récit de cette histoire ?

F. Rédaction, analyse et validation

1. Progrès dans la réalisation des objectifs et des cibles

Cette section constitue l'essentiel de l'examen. La collectivité territoriale fera un rapport sur les progrès, les succès et les défis de la mise en œuvre, et les étapes suivantes pour accélérer la mise en œuvre.

L'introduction de cette section pourrait donner un aperçu de la mise en œuvre des 17 ODD. Ce document est censé être bref et peut être présenté sous la forme d'un support visuel. Le tableau de bord du district de Ngora en Ouganda, présenté à la figure VIII, est un exemple utile de la manière de présenter ces informations.

La section suivante fournit des conseils sur la manière dont les collectivités territoriales peuvent procéder à l'examen. La première section fournit une structure pour les administrations locales qui ont les ressources et la capacité de procéder à un examen sur l'ensemble des 17 ODD. La deuxième option est pour les gouvernements qui souhaitent procéder à l'examen sur des objectifs spécifiques au forum politique

²⁶ Adapté de Niki Deininger et autres, , *Cities Taking the Lead on Sustainable Development Goals: A Voluntary Local Review Handbook for Cities* (Pittsburgh, Pennsylvanie, Carnegie Mellon University's Heinz College of Information Systems and Public Policy, 2019).

Figure VIII : Tableau de bord des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable à Ngora



 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Principaux défis  Des défis à relever  Objectif réalisé  Objectif réalisé Information non disponible

Source : Ngora District Draft Voluntary Review (Ouganda, 2020).

de haut niveau pour le développement durable (forum politique). La troisième option est destinée aux administrations locales qui souhaitent choisir leur propre série d'objectifs à classer par ordre de priorité dans leur examen.

Grâce à l'exercice de hiérarchisation des objectifs, cibles et indicateurs, la collectivité territoriale devrait maintenant pouvoir déterminer laquelle des options d'examen suivantes sera utilisée :

- Un examen des 17 ODD, y compris les cibles et indicateurs choisis pour chaque objectif ;
- Un examen des ODD auxquels une priorité élevée a été attribuée lors du forum politique, en choisissant des cibles et des indicateurs prioritaires pour chaque objectif ;
- Un examen des objectifs prioritaires choisis par les collectivités territoriales, y compris les cibles et les indicateurs pertinents ;
- Un examen complet des objectifs, cibles et indicateurs prioritaires dans l'examen local avec un aperçu des 17 objectifs dans l'annexe du rapport.

Les modèles de cartographie seront des outils utiles pour comprendre et identifier les zones de chevauchement entre les ODD, l'Agenda 2063 et les priorités locales. Comme on l'a vu dans les exemples de l'examen local volontaire, les collectivités territoriales peuvent choisir de faire correspondre l'ensemble des 17 objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063 aux politiques et programmes locaux, mais ne concentrer leur examen que sur certains objectifs prioritaires (voir annexe II, tableaux 2 et 4, et annexe III, figure 2).

Les trois options de structures suggérées pour l'examen sont présentées ci-dessous. Chaque objectif et cible choisis doivent être énoncés avant d'aborder le contexte local, les progrès et les étapes suivantes de la mise en œuvre.

Option 1 : Les 17 objectifs de développement durable

Cette option comprend un examen des 17 objectifs. Choisissez les indicateurs et les objectifs pertinents pour le contexte local et analysez les progrès, les défis et l'état de la mise en œuvre. Selon la disponibilité des données locales, les collectivités territoriales peuvent choisir un ou plusieurs indicateurs à examiner

par objectif. L'option 1 est complète et nécessitera des ressources et des capacités adéquates en termes de main-d'œuvre, de coordination et d'association des parties prenantes. Il peut être utile d'entreprendre un examen complet pour le premier examen local volontaire produit, afin d'établir une base de référence, puis de limiter le nombre d'objectifs analysés pour les examens ultérieurs.

Un tel examen complet peut entraîner une collecte de données plus importante et une participation accrue des organismes publics et des membres de la communauté. L'option consistant à examiner tous les ODD est ambitieuse et peut démontrer la volonté de la collectivité territoriale d'atteindre tous les objectifs. Il est important de rendre compte des progrès et des défis pour comprendre les domaines dans lesquels il y a du travail à faire. Cette analyse pourrait signaler la nécessité de nouveaux partenariats, d'une collecte de données plus efficace et plus ciblée, de possibilités de collaboration avec les parties prenantes et d'une production accrue de connaissances. En choisissant cette option, la collectivité territoriale peut choisir de préparer un examen tous les trois ou quatre ans au lieu d'un examen annuel.

Structure suggérée

Objectif de développement durable : état de réalisation de l'objectif

Objectif x.x : état de réalisation de l'objectif objet de l'examen

Indicateur localisé x.x : Indicateur de l'état de réalisation ou indicateurs mesurés

Contexte local : Mettre en évidence la politique ou le programme local qui a trait à la cible.

Progrès :

Succès - quels ont été les succès ?

Défis - quels sont les défis à relever ?

Étapes suivantes :

Répétez ce qui précède pour chaque cible objet de l'examen.

S'il existe un alignement avec les objectifs de l'Agenda 2063, mentionnez-le dans l'examen du contexte local et dans le modèle de cartographie fourni.

Option 2 : Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Le forum politique « facilite[...] le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les enseignements tirés, et fourni[...] un leadership politique, des orientations et des recommandations pour le suivi. Il favorise[...] la cohérence et la coordination à l'échelle du système des politiques de développement durable²⁷ ». Chaque année, le forum politique entreprend des examens thématiques annuels des ODD, y compris des questions transversales, et certains objectifs sont choisis pour que les États membres procèdent à un examen à leur sujet au niveau national. Les États membres rendent compte des progrès accomplis

²⁷ Nations unies, Introduction au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; voir https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ARFSD/2020/introduction_to_the_hlpf.pdf.

dans leurs examens nationaux. Les collectivités territoriales peuvent choisir d'aligner un examen local sur certains lors du forum politique et travailler en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux pour ce faire. Il y a certainement des avantages à s'aligner sur les examens nationaux, mais les examens locaux ne doivent pas nécessairement être liés aux examens nationaux. Un examen local est un outil utile pour découvrir les priorités locales qui peuvent ne pas refléter les défis nationaux. Chaque collectivité territoriale possède des caractéristiques uniques qui peuvent être présentées dans son examen local. La justification des objectifs et des indicateurs ciblés doit être fournie. Pour les objectifs qui ne disposent pas de données, un plan de collecte des données pourrait être fourni.

Structure suggérée

Objectifs de développement durable : état de réalisation de l'objectif

Objectif x.x : état de réalisation de l'objectif objet de l'examen

Indicateur localisé x.x : Indicateur de l'état de réalisation ou indicateurs mesurés

Contexte local : Mettre en évidence la politique ou le programme local qui a trait à la cible.

Progrès :

Succès : Quels ont été les succès ?

Défis : Quels sont les défis à relever ?

Étapes suivantes :

Répétez ce qui précède pour chaque cible objet de l'examen

S'il existe un alignement avec les objectifs de l'Agenda 2063, mentionnez-le dans l'examen du contexte local et dans le modèle de cartographie fourni.

Option 3 : Les collectivités territoriales établissent un ordre de priorité des objectifs de développement durable

Pour cette option, les collectivités territoriales peuvent choisir uniquement les objectifs prioritaires.

Structure suggérée

Objectif de développement durable : état de réalisation de l'objectif

Objectif x.x : état de réalisation de l'objectif objet de l'examen

Indicateur localisé x.x : Indicateur de l'état de réalisation ou indicateurs mesurés

Contexte local : Mettre en évidence la politique ou le programme local qui a trait à la cible.

Progrès :

Succès : Quels ont été les succès ?

Défis : Quels sont les défis à relever ?

Étapes suivantes :

S'il existe un alignement avec les objectifs de l'Agenda 2063, mentionnez-le dans l'examen du contexte local et dans le modèle de cartographie fourni.

G. Publication et diffusion

La diffusion devrait être large et pourrait associer la presse et les médias pour le partage des messages clés. Cette section doit comprendre un bref aperçu du plan de publication et de diffusion

H. Intégration, suivi et mise en œuvre

Cette section détaille les processus de suivi et d'examen qui suivent la production d'un examen local. La mise en place de structures de suivi et d'établissement de rapports garantira un suivi et une mise en œuvre efficaces du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau local. Le suivi des progrès locaux dans la réalisation des ODD nécessite la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données fiables, disponibles en temps opportun, accessibles et désagrégées (si possible). Le cadre global d'indicateurs des ODD peut être utilisé comme un outil de suivi.

1. Résultats et suivi

Cette section offre la possibilité aux collectivités territoriales de démontrer comment les examens locaux volontaires seront un outil dynamique. Détaillez les étapes de suivi spécifiques en identifiant les accélérateurs de la mise en œuvre et les actions à venir. La stratégie de suivi peut comprendre la création d'un site web, d'un tableau de bord ou d'une plateforme en ligne pour surveiller et suivre les progrès.

Les collectivités territoriales peuvent établir des plans pour la diffusion de l'examen volontaire local et l'organisation de réunions dans le pays avec les institutions de coordination et les parties prenantes, y compris les donateurs et le secteur privé, afin de créer un appui au suivi, et des plans pour présenter l'examen local au niveau national. Dans cette section, les collectivités territoriales peuvent présenter tout projet de préparation de futurs examens locaux volontaires.

Questions directives :

- Comment le processus peut-il être étendu à d'autres localités du pays ?
- Quel est le mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'examen local ?
- Comment l'examen local peut-il être utilisé pour influencer des politiques concrètes et éclairer la planification budgétaire ?

- Quels sont les accélérateurs identifiés dans l'examen ?
- En réfléchissant aux accélérateurs dans votre administration infranationale, pouvez-vous mettre en évidence la manière dont les priorités nationales et locales traitent la science, la technologie et l'innovation ? Réfléchir à la présence de laboratoires d'innovation, de pépinières d'entreprises et de centres d'équipement commun créés en collaboration avec le monde universitaire et l'industrie, et réfléchir à l'investissement dans ces structures.
- Comment les examens locaux peuvent-ils contribuer au renforcement des capacités statistiques ?
- Comment l'examen local sera-t-il diffusé ?

2. Moyens de mise en œuvre

Cette section contient une réflexion sur les moyens de mise en œuvre, les difficultés rencontrées et sur les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Examinez les ressources publiques, privées, locales, nationales et internationales et les moyens non financiers de mise en œuvre, tels que le développement des capacités et les besoins en données, la technologie et les partenariats. Détaillez les ressources nécessaires, la façon dont les finances seront mobilisées et les difficultés qui pourraient être rencontrées dans ce processus. En effectuant l'analyse, les collectivités territoriales devraient prendre en compte les points suivants pendant la période de disponibilité de l'allocation de fonds pour les ODD : revenus propres ou revenus mobilisés localement ; transferts du gouvernement central, tant conditionnels que discrétionnaires ; enfin, le financement des donateurs, le cas échéant. Il serait utile de présenter ces informations dans un tableau pour en faciliter l'examen.

Mettez en évidence la budgétisation sensible au genre, la budgétisation participative et d'autres formes innovantes de budgétisation, le cas échéant. Dans cette section, les collectivités territoriales pourraient fournir des informations sur la stratégie de financement des ODD et les politiques en place pour appuyer cette stratégie (voir encadré 20). Mettez en évidence tout mécanisme interinstitutions de financement et tout lien avec les flux nationaux pour la réalisation des objectifs et avec le principe de ne laisser personne de côté. Les collectivités territoriales sont encouragées à identifier les besoins du secteur de la science, de la technologie et de l'innovation.

Les tableaux suggérés pour cette section sont : les sources locales de revenus, l'allocation financière pour les ODD et la répartition du budget au niveau national par secteur.

Questions directives :

- Quels sont les flux de ressources intérieures, l'aide publique au développement et les sources de financement supplémentaires, telles que les envois de fonds et les investissements étrangers directs, pour la réalisation des ODD ?
- Quelles sources venant du partenariat avec le secteur privé ou d'autres partenariats existent au niveau infranational ?
- Comment les transferts des gouvernements nationaux sont-ils affectés aux objectifs ?
- Quelle est la stratégie de financement des ODD au niveau infranational ?
- Existe-t-il un fonds pour les ODD au niveau national ou local ?

Encadré 20 : Yaoundé et Accra : Stratégies de mobilisation des ressources

À Yaoundé, comme l'exige la loi, le Conseil municipal de Yaoundé établit un budget prévisionnel sur trois ans, appelé programme budget. Les ressources pour la mise en œuvre des activités du programme proviennent du Fonds spécial de soutien du Conseil pour l'assistance mutuelle, des taxes administrées localement et des donateurs extérieurs.

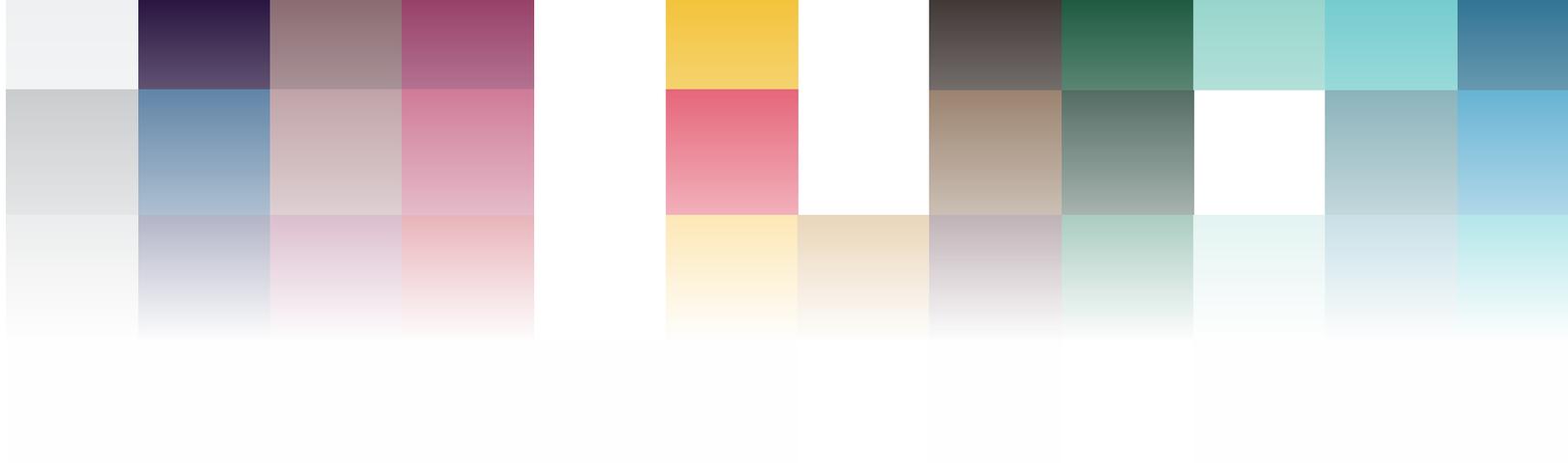
À Accra, afin d'accroître la participation du secteur privé et de mobiliser des fonds pour la réalisation des ODD, le Gouvernement ghanéen a mis en place une plateforme de dialogue appelée « Chief Executive Officers Forum on the Sustainable Development Goals ». Au niveau national, le ministère des finances a aussi mis en place un forum annuel d'investissement dans les ODD pour mobiliser des capitaux du secteur privé en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

Sources : Projet de rapport sur l'examen local volontaire de Yaoundé sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 (Cameroun, 2020) ; et Accra Draft Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development (Ghana, 2019).

- Quelles mesures ont été prises pour identifier les lacunes en matière de développement des capacités, de financement ou de données pour la collectivité territoriale ?
- Comment les ressources au niveau infranational peuvent-elles être alignées sur le soutien à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ?

3. Conclusion et étapes suivantes

La section sur la conclusion et les étapes suivantes offre un espace aux collectivités territoriales pour résumer les principales conclusions de l'examen et indiquer comment l'examen sera utilisé pour inspirer et établir une feuille de route pour l'avenir. Il convient de mentionner ici les nouveaux partenariats, les possibilités de collaboration entre les organismes publics et les parties prenantes extérieurs et les défis à relever pour la réalisation des objectifs de développement régionaux et mondiaux. Cette section fournit également un espace pour annoncer les plans pour les objectifs des rapports sur les futurs examens locaux volontaires et pour indiquer comment l'état de préparation de l'examen local volontaire sera mis à jour et communiqué.



Annexes

Annexe I

Données statistiques

Dans cette annexe, incluez les métadonnées des indicateurs utilisés dans le texte du rapport. Les métadonnées devraient fournir des liens vers les sources de données originales, chaque fois que possible.

Annexe II

Outils

Ce tableau est à utiliser pour mettre en correspondance les politiques, initiatives et programmes locaux avec le cadre des ODD. Les collectivités territoriales doivent indiquer leurs outils et activités de planification locale pertinents dans les colonnes situées à droite des cibles des objectifs. Le tableau peut être ajusté selon les besoins.

Tableau 1: Alignement sur les objectifs de développement durable

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 1 : Pas de pauvreté - mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.			
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)			
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes			
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.			
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance			

<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental</p>			
<p>1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</p>			
<p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.</p>			
<p>Objectifs de développement durable</p>	<p>Politique locale de développement durable</p>	<p>Autres politiques locales pertinentes ?</p>	<p>Initiatives et projets locaux</p>
<p>OBJECTIF 2 : Faim zéro - éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>			
<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>			
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>			

<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p>			
<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p>			
<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>			
<p>2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>			

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha			
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 3 : Bonne santé et bien-être – permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge			
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes			
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus			
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles			
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être			
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho-actives, notamment de stupéfiants et d'alcool.			
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route			

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux			
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable			
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol			
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.			
3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet.			
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement			
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.			

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 4 : Éducation de qualité – assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.			
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.			
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire			
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.			
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat			
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter			

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.			
4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous			
4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.			
4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 5 : Égalité des sexes – parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.			
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation			

<p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudicia- bles, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p>			
<p>5.4 Faire une place aux soins et travaux domes- tiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastruc- tures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des respons- abilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.</p>			
<p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égal- ité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>			
<p>5. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le dével- oppement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des con- férences d'examen qui ont suivi.</p>			
<p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressour- ces économiques, ainsi qu'à l'accès à la pro- priété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.</p>			
<p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'auton- omisation des femmes..</p>			
<p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent..</p>			

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 6 : Eau propre et assainissement – garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau			
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable..			
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable			
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.			
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau..			
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.			
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.rivières, les aquifères et les lacs.			

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.			
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
Développement durable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable			
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.			
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.			
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.			
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.			

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 8 : Travail décent et croissance économique - promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés			
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre			
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers			
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière			
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.			
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.			

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes			
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire			
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.			
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.			
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés			
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 9 : Industrie, innovation et infrastructures – bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.			
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité			

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés			
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.			
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens			
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030			
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement			
9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.			
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.			

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 10 : Inégalités réduites - réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable			
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre			
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.			
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité			
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.			
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.			
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.			
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.			

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.			
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 11 : Villes et communautés durables – faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.			
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.			
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.			
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.			
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.			
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.			

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.			
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.			
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale...			
11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.			
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 12 : Consommation et production responsables – établir des modes de consommation et de production durables			
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.			
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.			

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.			
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.			
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.			
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.			
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.			
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
12. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables			
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.			

<p>12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées</p>			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
<p>OBJECTIF 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques - prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>			
<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p>			
<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>			
<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>			
<p>13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires</p>			

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 14 : Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable.			
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.			
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.			
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.			
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.			
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.			

<p>14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce</p>			
<p>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.</p>			
<p>14. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.</p>			
<p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.</p>			
<p>14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</p>			

Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 15 : Vie terrestre – préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.			
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.			
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.			
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.			
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable			
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.			
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.			
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.			

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.			
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.			
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement			
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.			
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 16 : Paix, justice et institutions efficaces - promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.			
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.			
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.			
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.			

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.			
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.			
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.			
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.			
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial			
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances			
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.			
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.			
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.			
Objectifs de développement durable	Politique locale de durabilité	Autres politiques locales pertinentes ?	Initiatives et projets locaux
OBJECTIF 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs - renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable			
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.			

<p>17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</p>			
<p>17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.</p>			
<p>17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés</p>			
<p>17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.</p>			
<p>17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.</p>			
<p>17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.</p>			

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications.			
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire			
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.			
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.			
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.			
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.			
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.			

<p>17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.</p>			
<p>17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable</p>			
<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</p>			
<p>17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>			
<p>17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.</p>			

Le tableau 2 est à utiliser pour mettre en correspondance les politiques, initiatives et programmes locaux avec les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063. Les collectivités territoriales devraient mettre à jour les piliers stratégiques et la colonne du domaine des politiques afin de répondre aux priorités locales. Comme outil simple, utilisez un X pour marquer les endroits où il y a un alignement.

Tableau 2 : Mise en correspondance de l'Agenda 2063 avec les politiques et stratégies locales

2063 aspirations	Aspiration 1:		Aspiration 2:		Aspiration 3:		Aspiration 4:		Aspiration 5:		Aspiration 6:		Aspiration 7:								
Health strategy	Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable		Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance Africaine		Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit		Une Afrique vivante dans la sécurité		Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées		Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des jeunes, femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants		Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale								
Youth livelihood strategy																					
Environmental management strategy																					
Land policy																					
2063 Objectifs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Stratégie de santé																					
Stratégie de subsistance des jeunes																					
Gestion de l'environnement stratégie																					
Politique foncière																					

Le tableau 3 est à utiliser pour voir la convergence entre l'Agenda 2063 et les ODD avec les priorités locales. Comme outil simple, utilisez un X pour marquer les endroits où il y a un alignement.

Tableau 3 : Lier l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 3. Citoyens en bonne santé et bien nourris 4. Les économies structurellement transformées 5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 8. Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge	3. Citoyens en bonne santé et bien nourris 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
4. Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie	<ul style="list-style-type: none"> 1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 2. Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation. 16. La Renaissance culturelle africaine est prépondérante 17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie 18. Une jeunesse engagée et responsabilisée 	
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> 3. Citoyens en bonne santé et bien nourris 5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 10. Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent 17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie 	
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> 1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 	
7. Garantir l'accès de tous à des ressources énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	<ul style="list-style-type: none"> 1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 6. Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 10. Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent 	

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
<p>8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être</p> <p>2. Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation</p> <p>12. Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux.</p> <p>16. La Renaissance culturelle africaine est prépondérante</p> <p>17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Une jeunesse engagée et responsabilisée</p>	
<p>9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, et encourager l'innovation.</p>	<p>1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être</p> <p>4. Les économies structurellement transformées</p> <p>5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues</p> <p>6. Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée</p> <p>8. Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)</p> <p>10. Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent</p> <p>19. L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique</p>	
<p>10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<p>1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être</p> <p>8. Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)</p> <p>16. La Renaissance culturelle africaine est prépondérante</p> <p>20. L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement.</p>	

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 10. Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent 12. Des institutions capables et un leadership transformé en place à tous les niveaux 16. La Renaissance culturelle africaine est prépondérante	
12. Établir des modes de consommation et de production durables	1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 4. Les économies structurellement transformées 5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 12. Des institutions capables et un leadership transformé en place à tous les niveaux 16. La Renaissance culturelle africaine est prépondérante	
13. Prendre d'urgence des mesures contre les changements climatiques et leurs répercussions	5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat 12. Des institutions capables et un leadership transformé en place à tous les niveaux	

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable	4. Les économies structurellement transformées 6. Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée 7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat	
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification enrayer et inverser le processus de désertification et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	7. Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat	
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes	11. Les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés 12. Des institutions capables et un leadership transformé en place à tous les niveaux 13. La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées 17. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie 18. Une jeunesse engagée et responsabilisée	

Objectifs de développement durable	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaine de la politique locale ou pilier stratégique local
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> 1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être 4. Les économies structurellement transformées 10. Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent 12. Des institutions capables et un leadership transformé en place à tous les niveaux 19. L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique 20. L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement 	

Source : Adapté de l'Union africaine, « Lier l'Agenda 2063 et les ODD », voir <https://au.int/en/agenda2063/sdgs>. Voir également Agenda 2063 : Premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023), Manuel des profils d'indicateurs de base pour les États membres, mars 2017, Disponible à l'adresse : <https://iprt.uneca.org/agenda/alignment-agenda2063-sdg>.

Le tableau 4 est à utiliser pour répertorier les parties prenantes consultées, leur(s) domaine(s) d'intérêt pour les ODD et l'Agenda 2063, leur niveau d'influence et de sensibilisation concernant les ODD et l'Agenda 2063 et pour organiser les informations relatives aux personnes contacts.

Tableau 4 : Outil de cartographie des parties prenantes

Cartographie des parties prenantes									
Grands groupes		Effets		Niveau de sensibilisation au Programme 2030		Niveau de connaissance de l'Agenda 2063		Personne contact	
Groupe de parties prenantes (voir « grands groupes » dans les Notes)		Dans quelle mesure l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 les affectent-ils (faible, moyen, élevé) ?		Niveau de connaissance de l'Agenda 2063 (faible, moyen, élevé)		Niveau de connaissance de l'Agenda 2063 (faible, moyen, élevé)		Personne contact	
Nom de l'organisation/du groupe N/A si non applicable		Domaine d'intervention des ODD		Domaine d'intervention de l'Agenda 2063		Niveau de sensibilisation au Programme 2030 (faible, moyen, élevé)		Courriel/site web	
Nom de l'organisation/du groupe N/A si non applicable		Domaine d'intervention des ODD		Domaine d'intervention de l'Agenda 2063		Niveau de sensibilisation au Programme 2030 (faible, moyen, élevé)		Courriel/site web	
Autres parties prenantes									
Groupe de parties prenantes (voir « grands groupes » dans les Notes)		Effets		Niveau de sensibilisation au Programme 2030		Niveau de connaissance de l'Agenda 2063		Personne contact	
Nom de l'organisation/du groupe N/A si non applicable		Dans quelle mesure l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 les affectent-ils (faible, moyen, élevé) ?		Niveau de sensibilisation au Programme 2030 (faible, moyen, élevé)		Niveau de connaissance de l'Agenda 2063 (faible, moyen, élevé)		Personne contact	
Nom de l'organisation/du groupe N/A si non applicable		Domaine d'intervention des ODD		Domaine d'intervention de l'Agenda 2063		Niveau de sensibilisation au Programme 2030 (faible, moyen, élevé)		Courriel/site web	

Parties prenantes nationales									
Partie prenante (voir	Département <i>N/A si non applicable</i>	Domaine d'intervention des ODD	Domaine d'intervention de l'Agenda 2063	Effets Dans quelle mesure l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 les affectent-ils (faible, moyen, élevé) ?	Niveau de sensibilité au Programme 2030 (faible, moyen, élevé)	Niveau de connaissance de l'Agenda 2063 (faible, moyen, élevé)	Personne contact	Courriel/ site web	Téléphone

Remarques : Les « grands groupes » comprennent les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs. Les « autres parties prenantes » comprennent les communautés locales, les entités éducatives et universitaires, les groupes confessionnels, les fondations et les organisations philanthropiques privées, les migrants et leurs familles, les personnes âgées, les réseaux et associations parlementaires, les personnes handicapées et les groupes de bénévoles.

Abréviations : ODD = objectif de développement durable.

Le tableau 5 est à utiliser pour aider les collectivités territoriales à élaborer un plan de participation des parties prenantes à chaque étape du processus de l'examen local volontaire. L'outil fournit un guide sur la méthode appliquée, y compris les outils utilisés, l'évaluation de la participation et les ressources nécessaires pour mener à bien la participation.

Tableau 5 : Stratégie de participation des parties prenantes

Étape	Participation des parties prenantes									
	Quelles sont les parties prenantes qui seront engagées à cette étape ? (par exemple, femmes, enfants, organisations non gouvernementales, gouvernement national)	Objectif de la participation à cette étape Informer, consulter, associer ou collaborer	Résultat souhaité de la participation	Stratégie/outil de participation	Évaluation : Quelles méthodes seront utilisées à cette étape ? (enquête, formulaire de retour d'information)	Quelles sont les ressources (humaines/financières)	Quand cela aura-t-il lieu ?	Courriel/site web	Téléphone	
Phase I										
Phase II										
Phase III										

Tableau 6 : Liste de contrôle de l'examen local volontaire par les pairs

Examen local volontaire :

Préparé par :

Examen par les pairs effectué par :

Date :

Pré-examen local volontaire		Initié	En cours	Satisfaisant/ réalisé	Pas encore commencé	Possibilités	Défis	Commentaires	Commentaires des pairs examineurs
Sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2063 avec les parties prenantes locales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Localisation des ODD par la production d'un rapport de localisation ou d'une forme de rapport sur les ODD adapté au contexte local.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Organisation d'une enquête ou élaboration d'un questionnaire à distribuer à l'échelle de la localité pour recueillir les contributions aux ODD et à l'Agenda 2063.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Déterminer les ressources nécessaires à la réalisation de l'examen local		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Phase I		Initié	En cours	Satisfaisant/ réalisé	Pas encore commencé	Possibilités	Défis	Commentaires	Commentaires des pairs examineurs
Réaliser une analyse documentaire des politiques, stratégies, plans et programmes locaux répondant aux ODD.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Organisation d'une enquête ou élaboration d'un questionnaire à distribuer à l'échelle de la localité pour recueillir les contributions aux ODD et à l'Agenda 2063..		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2063 avec les parties prenantes locales.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Identifier les organisations qui collectent des données pour les indicateurs et déterminer s'il existe des objectifs locaux établis.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Déterminer le mécanisme institutionnel pour diriger la réalisation de l'examen local volontaire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Cartographier les parties prenantes contribuant aux ODD et à l'Agenda 2063 dans la localité.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Établir un plan de participation des parties prenantes pour chaque phase de l'examen local, en précisant l'objectif des consultations et en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Définir une vision pour la mise en œuvre locale de ce que la localité souhaite voir se produire d'ici à 2030 et élaborer une feuille de route avec des objectifs à atteindre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Mise en correspondance simple des ODD avec les plans et stratégies locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Mise en correspondance simple des objectifs et indicateurs de l'Agenda 2063 avec les plans et stratégies locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Alignement des ODD locaux mondiaux grâce à des recherches approfondies et à l'examen des politiques et projets existants mettant en œuvre les ODD.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Examen complet des ODD mondiaux, de leurs cibles et indicateurs, et des données infranationales disponibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Élaborer un tableau complet présentant tous les paramètres actuellement mesurés par la ville qui permettent de s'aligner sur les ODD.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Identifier les lacunes dans les indicateurs liés aux ODD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Examiner des liens entre les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Réflexion sur les principes des ODD relatifs aux droits de l'homme, à la nécessité de ne laisser personne de côté, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Phase II																		
	Initié	En cours	Satisfaisant/ réalisé	Pas encore commencé	Possibilités	Défis	Commentaires	Commentaires des pairs examineurs										
Classer par ordre de priorité les objectifs, les cibles et les indicateurs à examiner. Définir le nombre d'objectifs que la localité souhaite mesurer et suivre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>									
Continuer à identifier les organisations qui collectent des données pour les indicateurs et déterminer s'il existe des cibles et des indicateurs locaux établis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>									
Développer des indicateurs de substitution si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>									
Mettre la dernière main à la définition des objectifs et des indicateurs locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>									

Identifier les effets du processus de l'examen local volontaire et établir un rapport (en utilisant le modèle de la CEA sur les effets de l'examen local volontaire et les enseignements tirés).	<input type="checkbox"/>								
Contribuer aux mécanismes nationaux de suivi des ODD et de l'Agenda 2063 y compris les processus d'examen national volontaire qui aident le gouvernement national à établir des rapports complets sur les objectifs, les cibles et les indicateurs.	<input type="checkbox"/>								
Collecte, mise à jour et utilisation des données locales pour permettre la prestation de services	<input type="checkbox"/>								
Collaboration avec les parties prenantes locales dans la prise de décisions et la planification locales	<input type="checkbox"/>								
Participation continue des parties prenantes, notamment des groupes vulnérables, aux actions de suivi.	<input type="checkbox"/>								
Réunions de suivi avec les parties prenantes régionales et mondiales	<input type="checkbox"/>								
Traiter les enseignements tirés du premier examen local volontaire	<input type="checkbox"/>								
Participer à des exercices d'évaluation par les pairs avec d'autres collectivités territoriales régionales.	<input type="checkbox"/>								
Participer au Forum régional africain pour le développement durable, aux forums urbains nationaux et à d'autres forums et événements connexes afin de partager l'expérience de l'examen local volontaire et les enseignements tirés du processus.	<input type="checkbox"/>								
Planification d'un futur de l'examen local volontaire	<input type="checkbox"/>								

Abbreviations: ODD = objectif de développement durable.

Tableau 2 : Cadre d'indicateurs localisés des objectifs de développement durable de Ngora

Cadre d'indicateurs localisés des ODD										
Cibles des ODD	Indicateurs globaux des ODD	Indicateurs nationaux- aux correspondants/ INS	Source	Données disponibles (au niveau national)					Objectif national	Score du district de Ngora 2019
				2011	2013	2015	2016	2017		
Objectif de développement durable 2 : Faïm zéro										
Cible 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taïlle supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation))	Prévalence de la malnutrition (poids pour la taille >+2 ou < -2 écart-type par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par type (émaciation et insuffisance pondérale)	EDSO							
Objectif de développement durable 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge.										
Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	EDSO EDSO	438			438	336		50 per cent 77/100 000
								74.2		

Cadre d'indicateurs localisés des ODD									
Cibles des ODD	Indicateurs globaux des ODD	Indicateurs nationaux- aux correspondants/ INS	Source	Données disponibles (au niveau national)					Score du district de Ngora de 2019
				2011	2013	2015	2016	2017	
Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (décès pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (décès pour 1 000 naissances vivantes)	EDSO						
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale (décès pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité néonatale (décès pour 1 000 naissances vivantes)	EDSO					22/1 000	
Cible 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route	Taux de mortalité dû aux accidents de la route	EDSO						

Abbréviations : OMS = Organisation mondiale de la santé ; EDSU = Enquête démographique et de santé en Ouganda ; INS = Indicateurs nationaux standard.

Ressources

Lors de l'élaboration des directives, les sources suivantes ont été consultées (directives et autres ressources).

Clough, Emily, et Graham Long (2021). *The Impacts of COVID-19 Pandemic on Stakeholder Engagement for the SDGs*. New York : Département des affaires économiques et sociales, Division des objectifs de développement durable.

Commission économique pour l'Afrique (2021). *Intensifier les examens locaux volontaires en Afrique : répondre au COVID-19 et répondre aux besoins de la Décennie d'action*. Notes de l'événement parallèle du forum politique de haut niveau pour le développement durable 2021 (virtuel), 8 juillet.

Département des affaires économiques et sociales (2020). *Éléments directeurs mondiaux pour les examens locaux volontaires (VLR) de la mise en œuvre des ODD*. New York.

Fox, Sean, et Allan Macleod (2019) *Voluntary Local Reviews: A handbook for UK cities. Building on the Bristol experience*. Bristol, Royaume-Uni : Conseil municipal de Bristol.

Hôtel de ville de São Paulo (2020). *Report of Localization of Sustainable Development Goals in São Paulo*. Brésil.

Pendrak, Kaitlyn, et Tyler Viljaste (2020). *Pittsburgh and the Sustainable Development Goals. A Voluntary Local Review of Progress. A Blueprint or Collaboration, Communication and Action to Improve Services to Residents, 2020 edition*. Pittsburgh, Pennsylvanie.

Programme des Nations Unies pour le développement (2017). *Rapid Integrated Assessment. To facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans* [Évaluation intégrée rapide pour intégrer les ODD dans la planification nationale et locale]. New York.

Université de Newcastle (2021). *Recognizing and Reaching Marginalized Communities: Leaving No One Behind in Voluntary Local Reviews (draft paper)*. Présenté à l'atelier sur la série des examens volontaires locaux du Département des affaires économiques et sociales. New York, 15 avril.

Examens volontaires locaux et nationaux

Allemagne, ville de Mannheim (2019). *The Implementation of the United Nations' Sustainable Development Goals in Mannheim 2030. Voluntary Local Review*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

_____ Ville de Bonn (2020). *Voluntary Local Reviews. Agenda 2030 on the local level. Implementation on the UN Sustainable Development Goals in Bonn*. Bonn : Bureau pour le développement économique, Département des affaires internationales et de la durabilité mondiale.

Argentine, ville de Buenos Aires (2020). *Voluntary Local Review. Buenos Aires adaptation of the 2030 Agenda*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs_

Belgique, ville de Gand (2020). *Rapport sur la durabilité de Gand 2020. Examen local volontaire*.

Brésil, Hôtel de ville de Santana de Parnaíba (2019). *Santana de Parnaíba Conectada ao Futuro. Objetivos de Desenvolvimento Sustentável. Santana de Parnaíba – Visão 2030. Relatório Local Voluntário*. Santana de Parnaíba (Connected to the Future. Sustainable Development Goals, Santana de Parnaíba – Vision 2030. Voluntary Local Review).

_____État de São Paulo (2020). *1st Progress report on the Sustainable Development Goals in São Paulo State's multiyear plan for 2016–2019*.

Cameroun, ville de Yaoundé (2020). *Projet de rapport d'examen local volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2030*.

Chine, ville de Guangzhou (2020). *Vibrancy, Inclusion, and Openness; a Mega-City's Road Towards Green Development. UN SDGs Guangzhou Voluntary Local Review*. Disponible à l'adresse : <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-01/VLR%20Guangzhou%2C%20China-compressed.pdf>.

_____Comité de développement durable de Taipei (2020). *Taipei City Voluntary Local Review*. Disponible à l'adresse : unhabitat.org/sites/default/files/2021/06/taipei_city_2020_en.pdf.

États-Unis d'Amérique, New York City (2018). *Voluntary Local Review. New York City's Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à l'adresse : www1.nyc.gov/assets/international/downloads/pdf/NYC_VLR_2018_FINAL.pdf.

_____ (2019). *Voluntary Local Review. New York City's Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development: Global Vision, Urban Action*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

_____Los Angeles (2019). *Los Angeles Sustainable Development Goals. A Voluntary Local Review of Progress in 2019*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

Finlande, ville de Turku (2020). *A Voluntary Local Review 2020. The implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development in the City of Turku*. Available at www.local2030.org/pdf/vlrs.

Ghana (2019). *Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development and African Union Agenda 2063*. Accra : Accra Metropolitan Assembly.

_____Ville d'Accra (2020). *Draft Voluntary Local Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development and African Union Agenda 2063*. Accra Metropolitan Assembly.

Hawai'i Green Growth Local2030 Hub (2020). *Aloha+ Challenge 2020 Benchmark Report: Hawai'i's Voluntary Local Review of Progress on the Sustainable Development Goals*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

Japon, ville de Kitakyushu (2018). *Kitakyushu City the Sustainable Development Goals Report. Fostering a trusted Green Growth City with true wealth and prosperity, contributing to the world*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

_____Ministère des affaires étrangères (2020). *Japan's Voluntary National Review. Report on the implementation of the Sustainable Development Goals*. Tokyo.

_____Ville de Shimokawa (2018). *Shimokawa Town. The Sustainable Development Goals Report.The Shimokawa Challenge: connecting people and nature with the future*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

_____Ville de Toyama (2018). *Toyama City. The Sustainable Development Goals Report. Compact city planning based on polycentric transport networks*. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/06/toyama_2018_en.pdf.

Mexique, État d'Oaxaca (2020). *Voluntary Subnational Review*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

Ouganda, Collectivité territoriale du district de Ngora (2020). *Draft Voluntary Local Review report on the implementation of Sustainable Development Agenda (Agenda 2030 and Agenda 2063)*.

Pays basque (2019). *Third Monitoring Report. Agenda Euskadi Basque Country 2030-2019*.

Royaume-Uni, ville de Bristol (2019). *Bristol and the SDGs. A Voluntary Local Review of Progress 2019*. Disponible à l'adresse : www.local2030.org/vlrs.

Uruguay, Intendencia de Montevideo (2020). Intendencia de Montevideo (2020). *Montevideo Sustainable Development Goals. First Voluntary Review 2020*. Disponible à l'adresse : <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-01/Montevideo%20LVR%202020.pdf>.

Ville de Yaoundé (2020) : *Projet de rapport d'examen local volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 20363*.

Zimbabwe, ville de Harare (2020). *Harare Voluntary Local Review report of Sustainable Development Goals (SDGs)*. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/06/harare_2020_en.pdf.

_____Victoria Falls *Draft Voluntary Local Review. Town's Implementation of the 2030 Agenda and Agenda 2063 for Sustainable Development*. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/06/victoria_falls_2020_en.pdf.